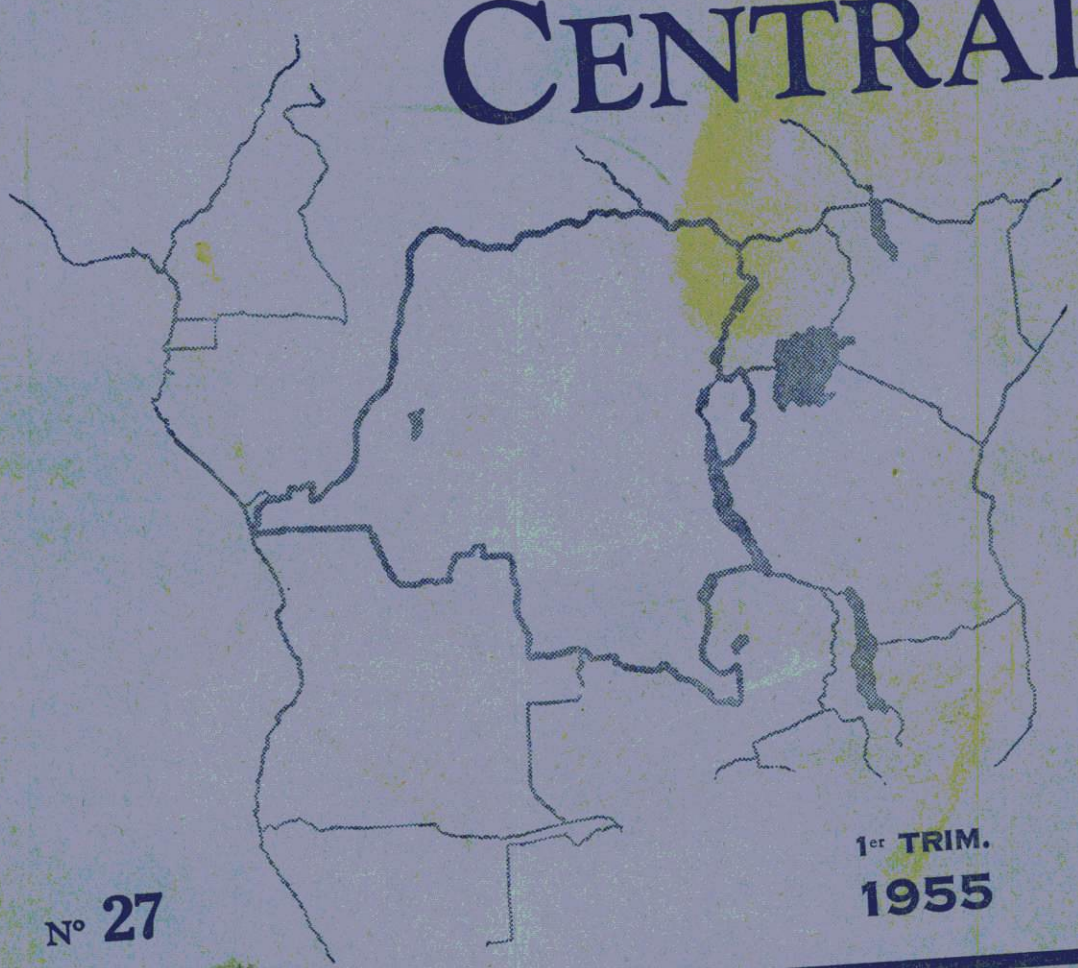


4047

510

PROBLÈMES d'AFRIQUE CENTRALE



N° 27

1^{er} TRIM.
1955

PROBLÈMES d'AFRIQUE CENTRALE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'I.N.U.T.O.M

(Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, précédemment Université Coloniale)

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL

Rédaction : 34, RUE DE STASSART, BRUXELLES

TIJDSCHRIFT VAN DE VERENIGING DER OUD-STUDENTEN VAN HET U.N.I.O.G.

(Universitair Instituut voor de Overzeese Gebieden, vroeger: Koloniale Hogeschool)

DRIEMAANDELIJKS TIJDSCHRIFT

REDACTIE : STASSARTSTRAAT, 34, BRUSSEL

Tel. : 11.32.76

Directeur : Louis Dekoster, Bestuurder.

COMITÉ DE RÉDACTION

EN BELGIQUE :

MM. Jean Fivé, André Gascht, Paul-E. Joset, Pol Montenez, Joseph Paulus, Firmin Peigneux, Maurice Verstraete, Emile Van Grieken, Gérard Vossen.

AU CONGO :

MM. Georges Brausch, G. Delfosse, Fernand Grévisse, J. Lemborelle, Lepers, Jean Paelinck, Gustave Sand, J. Schattens, Charles Van Holsbeke, René Wauthion.

REDACTIECOMITÉ

IN BELGIE :

IN KONGO :

ABONNEMENTS

(donnant droit aux quatre numéros annuels et aux numéros spéciaux éventuels)

ordinaire 150 francs
d'honneur 500 francs
de soutien 2.000 francs

à verser à BRUXELLES :

au compte chèque postal n° 570.66;
au compte de la B. C. B. n° 30.317.

Le Bulletin rend compte des ouvrages adressés à la rédaction. — Il fait l'échange avec toute publication similaire qui en fait la demande. — Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — Sauf mention contraire, les articles publiés dans le Bulletin peuvent être reproduits, à condition de citer la source.

ABONNEMENTEN

(die recht geven op 4 nummers per jaar, evenals op extra-nummers)

Gewoon abonnement 150 franken
Ere abonnement 500 franken
Steun abonnement 2.000 franken

te storten te BRUSSEL :

op postcheckrekening n° 570.66;
op rekening van de B. C. B. n° 30.317.

In het tijdschrift worden de werken besproken die naar de redactie gezonden worden. — De auteurs dragen alleen de verantwoordelijkheid van hun artikels. Tenzij er voorbehoud gemaakt wordt, mogen de artikels, die in het tijdschrift verschijnen overgenomen worden, op voorwaarde dat de bron geciteerd wordt.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'I.N.U.T.O.M.

COMITÉ CENTRAL

34, rue de Stassart, Bruxelles

Président :
Vice-présidents :
Secrétaire général :
Trésorier général :

F. Peigneux
E. Van Grieken et R. Maes
P.-E. Joset
Louis Verniers

VERENIGING DER OUD-STUDENTEN VAN HET U. N. I. O. G.

CENTRAAL COMITE

Stassartstraat, 34, Brussel

Voorzitter.
Onder voorzitters.
Algemene secretaris.
Algemene penningmeester.

COMITÉS PROVINCIAUX AU CONGO BELGE - PROVINCIALE COMITE'S VOOR BELGISCH-KONGO

	Léo.	Coq. (1)	Cost.	E'ville	Stan.	Luluabg.	Usumbura
Présid.-Voorz. :	J. Babilon.	M. De Ryck	G. Schmit	M. Paelinck	M. Kreutz	P. Brumagne	F. Siroux
V.-Prés.-O. voorz. :	C. Carlier. A. Lemborelle H. Devruyst.	M. Wilsens	C. t' Kint de Roodebeke	L. Henroteaux	T. Dupont	R. Schmidt	
Secret. :	G. Lutz.	P. Brichard	J. Depret.	M. Wouters	L. Hembrechts	J. Winandy J. Alaerts	A. Huys P. Chotteau
Trés.-Penningm. :	P. Lucas.						
» Adj. » :	F. Collard.						

(1) A Coq, en outre les commissaires : A. Desmet (Congo-Ubangi) et G. Triest (Tshuapa).

(1) Te Coq, daarenboven de commissarissen : A. Desmet (Kongo-Ubangi) en G. Triest (Tshuapa).

La cotisation annuelle de membre de l'Association, donnant droit au service du Bulletin, est de :
300 francs au Congo belge et au Ruanda-Urundi;
200 francs en Belgique.

Voor de leden van de Vereniging is de jaarlijkse contributie die tevens recht geeft op het tijdschrift :
300 franken in Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi;
200 franken in België.



Un tirage de la Loterie Coloniale au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles.

Participez à la

LOTERIE COLONIALE

Vous courez

la chance

de gagner

Une fortune pour quelques francs!

LOTERIE COLONIALE, 194, AVENUE LOUISE, BRUXELLES
C.C.P. 71.60

L'AFRIQUE ET LE MONDE

MATADI. — La sécheresse et la température particulièrement froide régnant à Matadi ont retardé considérablement la maturation des fruits dans le Bas-Congo. La récolte ordinaire des mois de mai et juin se trouve retardée et la production s'annonce assez médiocre. (Belga)

ELISABETHVILLE. — Au 31 juillet, Elisabethville comptait 10.027 habitants européens dont 7.695 belges, soit 76,74 % de la population. Par rapport au 1^{er} janvier, la population a diminué de 10,5 %, dont 487 belges. (P. A. TAN)

TANA
terview,
trateur g
l'Energie
terme d'
fectuer
Dauphin
du min
passé
mine
Fran

*Ce malheur
aurait pu
être évité*

GRACE A L'IRRIGATION
PAR ASPERSION



LES ARROSEURS QUI REMPLACENT LA PLUIE



DEMANDEZ IMMEDIATEMENT DOCUMENTATION ET DEMONSTRATION A :

Cegeac

AGENCES A : BOMA, MATADI, LEOPOLDVILLE, COQUILHATVILLE,
BOENDE, STANLEYVILLE, ELISABETHVILLE,
JADOTVILLE, KOLWEZI, KAMINA, LULUABOURG,
KIKWIT.

NOMBREUSES AGENCES LOCALES
SERVICE PARTOUT AU CONGO

SOCIÉTÉ COLONIALE D'HUILERIES ET DE RAFFINAGE

« **HUILCO** »

REGISTRE DU COMMERCE D'ELISABETHVILLE N° 448

Tourteaux de Coton *Huile de Coton* *Linters de Coton* *Flocons de Coton* *Acid-Oil*

B. P. 336 - ELISABETHVILLE - TEL. 220
RUE DU TRONE, 27, BRUXELLES - TEL. 11.80.96

AU CONGO BELGE

BANQUE BELGE D'AFRIQUE

FONDEE EN 1929

CAPITAL ET RESERVES FRs 248.000.000

BBA

AFFILIEE A LA BANQUE DE BRUXELLES

SIEGE SOCIAL LEOPOLDVILLE

SIEGE ADMINISTRATIF
3, RUE DE NAMUR, BRUXELLES

AGENCE A ANVERS
44, RUE DES TANNEURS

IMMOAF

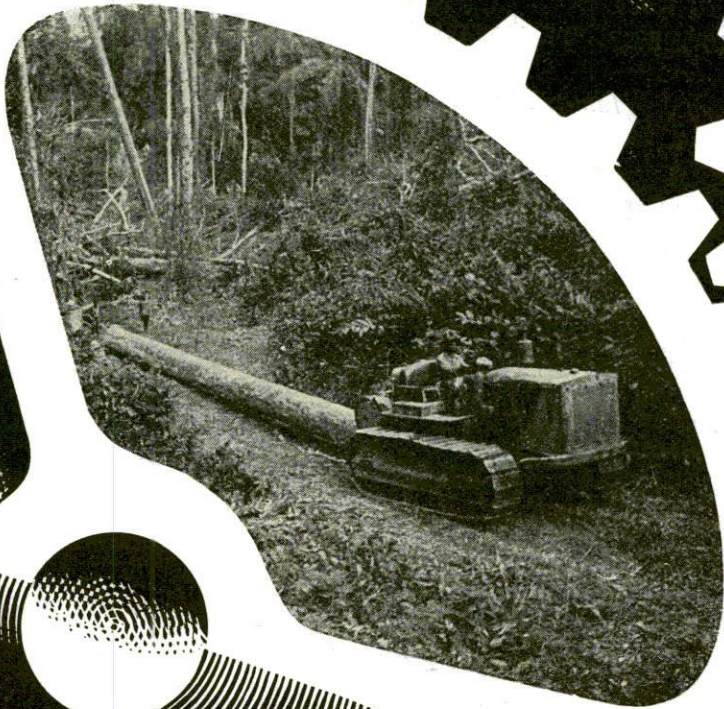
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET HYPOTHÉCAIRE AFRICAINE

GRAND HOTEL LEOPOLD II A ELISABETHVILLE

Affaires Immobilières - Toutes les assurances - Agence de Voyages IMMO

LEOPOLDVILLE - ELISABETHVILLE - STANLEYVILLE

Bruxelles : 5, rue de la Science (Voyages IMMO, 12, Place de Louvain)



TRACTEUR D. 7
"CATERPILLAR"

en
exploitation forestière
au Mayumbe

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS
POUR LE CONGO BELGE
ET LE RUANDA-URUNDI

CHANIC

CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CONGO. S.C.R.L.

LÉOPOLDVILLE - ELISABETHVILLE - STANLEYVILLE - BUKAVU - BOMA - USUMBURA.
BRUXELLES - 37, SQUARE DE MEEUS - TÉLÉPHONE : 13.39.50.

Le Centre d'Information et
de Documentation
du Congo Belge et
du Ruanda-Urundi



94, rue de la Loi, BRUXELLES - Tél. 12.12.10

MET A VOTRE DISPOSITION :

Son Service de Documentation

Sa Bibliothèque

Ses Publications

Ses Clichés Typographiques

Sa Photothèque

Sa Cinémathèque

ASBESTE-CIMENT « TRABEKA »

- Plaques ondulées en asbeste-ciment de la marque déposée « Trabéka »
- Plaques planes pour plafonds et cloisons
- Pièces moulées diverses

Trabéka qui fabrique depuis plus de 20 ans au Katanga les produits en asbeste-ciment de sa marque déposée « Trabéka » livre annuellement plus de 1.000.000 m² de produits fabriqués dans ses usines congolaises.

★
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES DE TRAVAUX EN BÉTON AU KATANGA
« **TRABEKA** »

S. C. R. L. — Capital 100.000.000 frs congolais

SIÈGE ADMINISTRATIF :
48, RUE DE NAMUR, BRUXELLES

★

USINES A LUBUDI (KATANGA)
ET USUMBURA (RUANDA-URUNDI)

CIMENTS DU KATANGA

S. C. R. L. — Capital 140.000.000 frs congolais

SIÈGE ADMINISTRATIF :
48, RUE DE NAMUR, BRUXELLES

★

USINES A LUBUDI (KATANGA)
ET USUMBURA (RUANDA-URUNDI)

CIMENT PORTLAND

*Fabrication par voie humide avec cuisson au four rotatif
assurant une qualité supérieure et toujours régulière*

CIMENT D'USA AU TRASS

*fabriqué en nos usines d'Usumbura, il convient
aux mêmes usages que le ciment Portland*

CAPACITÉ TOTALE ANNUELLE DE PRODUCTION : 200.000 TONNES

Société pour la fabrication au Congo de Tuyaux en Asbeste-Ciment

COTUYAC

S. C. R. L. — Capital 10.000.000 frs congolais

SIÈGE ADMINISTRATIF : 48, RUE DE NAMUR, BRUXELLES

USINES A LUBUDI (KATANGA)

Nos services techniques vous proposeront une solution économique et rapide de tous vos problèmes de

**DISTRIBUTION D'EAU - IRRIGATION
ASSAINISSEMENT**

ÉTUDES DE TOUTES APPLICATIONS ET DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

PROBLÈMES D'AFRIQUE CENTRALE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
DES ANCIENS ETUDIANTS DE
L' I. N. U. T. O. M.

(Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer,
précédemment Université Coloniale)

TIJDSCHRIFT VAN DE VERE-
NINGING DER OUD-STUDENTEN
VAN HET U. N. I. O. G.

(Universitair Instituut der Overzeese Gebieden
vroeger : Koloniale Hogeschool)

★ ÉTUDES ★ INFORMATIONS
★ ENQUÊTES ★ CONFRONTATIONS



STUDIES ★ INFORMATIES ★
ONDERZOEKEN ★ CONFRONTATIES ★

SOMMAIRE :

(Les articles n'engagent que la
responsabilité de leurs auteurs)

INHOUDSOPGAVE :

(De auteurs dragen alleen de verant-
woordelijkheid van hun artikels)

		Pages Blz.
L. DEKOSTER	La Conférence Afro-Asiatique de Bandoeng	3
P. QUINET	Quelques considérations sur les problèmes du service territorial	9
R. PRIGNON	En marge des manuels et du matériel des écoles primaires congolaises	16
O. de BOUVEIGNES	Le premier évêque noir d'Afrique	28
P. SALMON	Le voyage de M. de Massiac en Angola	31
C. VANDER ELST	La protection de la faune congolaise	38

NOUS AVONS LU POUR VOUS :

BOEK- EN TIJDSCHRIFTBESPREKINGEN :

I. - LES LIVRES :

G. HARDY :
J. BOULNOIS &
BOUBOU HAMA :
E. DARTEVELLE :
A. MAURICE :
H.-E. HURST :
A. SOHIER :
P. ORBAN :

Histoire sociale de la colonisation française	42
L'Empire de Gao : histoire coutumes et magie des Sonraï	45
Les « n'zimbu » - Monnaie du Royaume de Congo	47
Félix Eboué. Sa vie et son œuvre	48
Le Nil. Description générale du fleuve. Utilisation de ses eaux	52
Droit de procédure du Congo belge	52
Louage de service au Congo belge. Le contrat de travail	53

II. - LES REVUES :

G. REY :
P. GOUROU :

G. GARNIER :
B. HOLAS :

L. BRUYNS :
« Encyclopédie mensuelle
d'Outre-Mer » :
M.-A. BENNIGSEN :
H. DIDIER :
J. DEVIC :

La politique britannique en Afrique noire	55
Une paysannerie africaine au milieu du XX ^e siècle : les Kikuyus et la crise Mau-Mau	56
La décade havraise de juillet 1954, sur l'Afrique et les problèmes eurafricains	57
Note sur l'apparition du « vide spirituel » en Côte d'Ivoire et sur ses consé- quences	58
Les Noirs aux Etats-Unis	59
Les Paysannats	60
Les intérêts américains au Libéria	61
Le commerce et les prix en Afrique noire	61
Une découverte équivoque : celle de la Grande Ile	62

I. - DE BOEKEN :

II. - DE TIJDSCHRIFTEN :

NOUS AVONS REÇU POUR VOUS : 63

INFORMATIONS

INFORMATIES

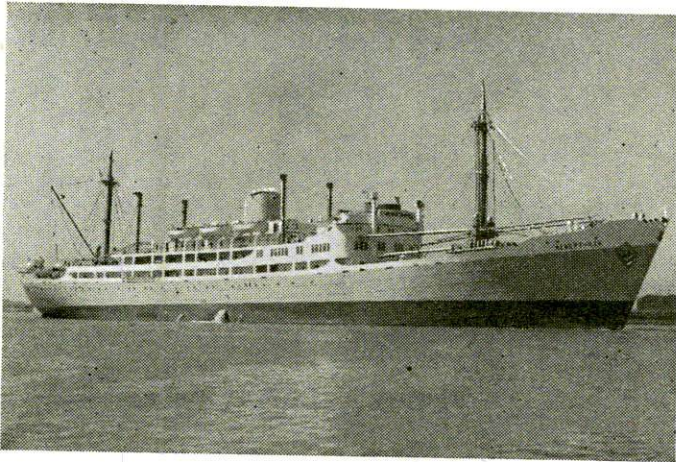
J. PAELINCK :	Problèmes politiques au Congo belge	65
Réunion anglo-franco-belge de Londres :	Questions sociales coloniales	67
B. HENRY :	Attilio Gatti	68

ECHOS ET NOUVELLES

NIEUWS

La vie de l'INUTOM	70
La vie de l'Association des Anciens	71
Nouvelles des Camarades	71

COMPAGNIE MARITIME BELGE



Belgique - Congo Belge

vous sert

en toutes circonstances

Régularité

Rapidité

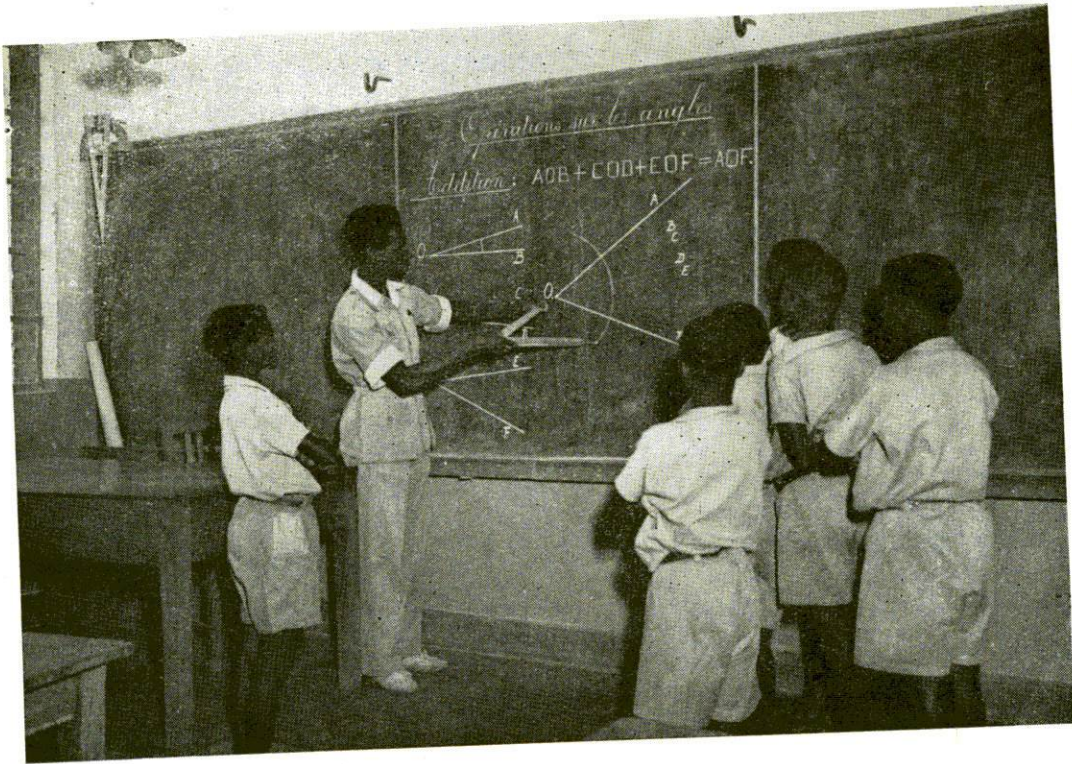
Fréquence

AGENTS-GÉRANTS :

Agence Maritime Internationale

61, Rempart Sainte-Catherine - Anvers

UNION MINIERE DU HAUT-KATANGA



L'Union Minière a le souci d'édifier dans sa zone d'activité une société noire cohérente. Son rôle social couvre tous les besoins d'une population de 75.000 âmes, qu'il y a lieu de préparer avec un maximum de prudence et d'efficacité à l'intégration dans une communauté belge d'Européens et de Congolais.

Dans ce domaine, la formation des élites est primordiale. L'Ecole Normale de Ruwe constitue un jalon dans cette voie.



SOBELAIR

SOCIETE BELGE DE TRANSPORTS PAR AIR (S. A.)

137, RUE ROYALE - BRUXELLES

TEL. : 18.13.95 - 18.13.96

Adresse télégraphique : TRANSAERIEN-Bruxelles

VOYAGES SPECIAUX vers la Belgique, par l'EGYPTE, l'ILE DE CHYPRE,
le LIBAN, la GRECE et l'ITALIE

Faculté de fractionner le voyage sur demande.

AGENCES AU CONGO BELGE :

	Adr. télégr. :
AGENCE MARITIME INTERNATIONALE . ELISABETHVILLE	Agenmarin
LEOPOLDVILLE	»
BUKAVU	»
STANLEYVILLE	»
USUMBURA	»
ANCIAUX (Etablissements) BUNIA (Ituri)	Anciaux
C. F. L. ALBERTVILLE	Grands Lacs
ET TOUS LES BUREAUX C. F. L. AU CONGO	
CIMNOKI (Etablissements) GOMA	Cimnoki
COX (Hôtel Victoria) IRUMU	Cox
TH. STERCKX (Agence Générale pour le Kivu, Ruanda, Urundi, Kibali, Ituri) BUKAVU	Sterckx
VOYAGES DUMOULIN BUKAVU	Dumoulin

INNOVATION SENSATIONNELLE

BILLETS à crédit en 12 mensualités (moins de 30 % au comptant)

EN BELGIQUE **SOBELAIR** ET TOUTES AGENCES DE VOYAGES

LA CONFÉRENCE AFRO-ASIATIQUE DE BANDOENG

(18 avril 1955)

par L. DEKOSTER

CE sera une date capitale que celle du 18 avril 1955; une date qui sans doute, figurera dans les manuels d'histoire de l'avenir.

Aussi est-il assez stupéfiant de constater que les gouvernements des pays « occidentaux » ont pris si peu souci de la conférence qui, ce jour, réunira à Bandoeng, sans leur participation, trente nations d'Asie et d'Afrique, conférence qui vraisemblablement aura des répercussions considérables, non seulement sur le destin de la moitié de la population du globe qu'elle intéresse directement, mais de l'humanité toute entière.

C'est le 29 décembre 1954, à Bogor, que les *cinq puissances dites de Colombo*, c'est-à-dire : Inde, Indonésie, Pakistan, Ceylan et Birmanie, décidaient de réunir à Bandoeng, en avril 1955, une conférence où seraient invitées la plupart des nations indépendantes d'Asie et d'Afrique.

Ces cinq puissances s'étaient déjà réunies à la *conférence de Colombo (Ceylan, 28 avril au 2 mai 1954)*, à l'initiative de *Sir John Kotelawala*, premier ministre de Ceylan, pour discuter des problèmes d'intérêt commun. Cet *intérêt commun* avait été compris dans un sens singulièrement large, car furent évoqués, entre autres problèmes, la situation de l'Indochine, la représentation de la Chine (par le gouvernement de Mao Tse-toung) à l'O.N.U., le colonialisme « menace pour la paix du monde », le cas de la Tunisie et du Maroc « auxquels l'indépendance devrait être accordée », les questions israélo-arabes, la menace de la bombe à l'hydrogène et des autres armes de destruction massive, le communisme.

Au sujet du communisme, les premiers ministres des pays participants affirmèrent leur confiance dans les institutions démocratiques et leur volonté de s'opposer avec énergie à toute ingérence de nations étrangères qu'elles soient communistes, anti-communistes ou autres.

Les commentateurs de la conférence ont constaté que si les pays représentés pouvaient se mettre d'accord au sujet des problèmes qui échappent à leur action (bombe à l'hydrogène,

colonialisme, Indochine, Maroc, Tunisie ou Israël), ils sont bien incapables de dresser une politique constructive dès qu'il s'agit de questions les intéressant directement, telle par exemple : la lutte contre le communisme, qui les gangrène dangereusement. Leur action se limite à des déclarations verbeuses concernant leur opposition à toute ingérence étrangère.

A cette réunion de Ceylan, il avait déjà été envisagé de réunir une conférence Afro-Asiatique, mais c'est à la réunion de *Bogor*, spécialement convoquée à cet effet, que ce projet devait prendre corps.

A Bogor (1), se réunirent donc, pour la deuxième fois, les 28 et 29 décembre 1954, les cinq premiers ministres des puissances de Colombo. Le communiqué final de cette conférence dit (2) :

Les premiers ministres de Birmanie, de Ceylan, de l'Inde, d'Indonésie et du Pakistan se sont rencontrés à Bogor les 28 et 29 décembre 1954. Le but principal de cette rencontre était l'examen de la Conférence Asiatique-Africaine, suggérée lors de la première rencontre des premiers ministres à Colombo, en avril dernier.

Les premiers ministres ont profité de la rencontre actuelle pour résumer brièvement et en termes généraux les problèmes et les questions d'intérêt commun concernant les nations précitées.

Les premiers ministres se sont déclarés d'accord pour qu'une Conférence Asiatique-Africaine soit tenue sous leurs auspices en commun. Ils ont également réalisé l'accord sur toutes les affaires qui en découlent.

Les buts de la Conférence Asiatique-Africaine seront :

a) promouvoir la bonne volonté et la **coopération entre les nations de l'Asie et de l'Afrique**, à l'effet de sonder et mettre en avant leurs intérêts particuliers et communs, et d'établir et de maintenir des relations d'amitié et de bon voisinage ;

b) considérer les relations sociales, économiques et culturelles entre les pays représentés ;

c) considérer des problèmes d'un intérêt particulier pour les peuples de l'Asie et de l'Afrique, p. e. des **problèmes relatifs à la souveraineté nationale, aux questions raciales et au colonialisme** ;

d) **prendre conscience de la position de l'Asie et de l'Afrique et de leurs peuples dans le monde d'aujourd'hui** et considérer la contribution qu'elles peuvent apporter à la réalisation de la paix mondiale et d'une coopération internationale.

(1) Bogor est le Buitenzorg des Hollandais, situé à 60 km. au sud de Djakarta (ex-Batavia) et à 170 km. à l'Ouest de Bandoeng.

(2) Les textes en gras sont soulignés par nous.

La conférence se tiendra en Indonésie, dans le courant de la dernière semaine du mois d'avril 1955. Le gouvernement de l'Indonésie a accepté de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation de cette conférence sous les auspices des pays précités. Une conférence préalable des secrétariats des puissances invitées aura lieu en Indonésie.

Les premiers ministres ont décidé que la Conférence englobera un très large horizon géographique et que tous les pays d'Asie et d'Afrique, dotés d'un **gouvernement indépendant**, seront invités à y assister. Avec quelques modifications et déviations, s'écartant légèrement de ce principe fondamental, il a été décidé d'inviter les pays suivants : **Afghanistan, Cambodge, Fédération d'Afrique Centrale, Chine, Egypte, Ethiopie, Côte d'Or, Iran, Irak, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Liberia, Libye, Népal, Philippines, Arabie Séoudite, Soudan, Syrie, Thaïlande, Turquie, Vietnam (Nord), Vietnam (Sud), Yemen.** Ces vingt-cinq pays, avec les cinq pays promoteurs de la conférence, à savoir : **la Birmanie, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan**, participeront — on l'espère — à la conférence.

La représentation à la conférence se fera à l'échelon ministériel et on espère que les invités seront représentés par leur premier ministre ou leur ministre des affaires étrangères, accompagné par les représentants que chaque gouvernement aimera voir faire partie de sa délégation.

La conférence déterminera sa propre procédure et son ordre du jour dont la portée générale est exposée dans les buts préconisés de la conférence.

Les premiers ministres ont tenu à souligner que l'acceptation de l'invitation, par n'importe quel pays, n'entraînera ni même impliquera une modification quelconque de ses propres vues concernant le statut d'un autre pays invité. L'acceptation de l'invitation implique uniquement que le pays invité est d'accord au sujet des buts essentiels de la conférence. Dans l'esprit des organisateurs de la conférence, il est également prévu que la forme de gouvernement et la façon de vivre de chaque pays invité ou invitant ne peut constituer un motif d'ingérence de la part d'un autre pays. Toute vue exprimée à la Conférence par l'un ou plusieurs pays qui participent à la conférence ne liera un autre pays que si ce pays en exprime le désir. Le but fondamental de la conférence consiste à mieux connaître le point de vue des autres pays. Les premiers ministres ont exprimé l'avis que cette mise au point permettra à tous les pays invités, d'accepter leur invitation.

Les premiers ministres ont tenu à faire ressortir qu'en mettant sur pied une Conférence Asiatico-Africaine, ils n'ont pas été inspirés par un désir d'exclusivisme en ce qui concerne la participation à la conférence. Ils n'ont pas désiré non plus que les pays qui y participeront s'érigent en un « bloc » régional.

Les premiers ministres ont exprimé leur satisfaction au sujet des résultats acquis lors de la conférence de Genève à propos de l'Indochine et de la cessation des hostilités. Ils ont l'espoir que les accords de Genève seront intégralement respectés et exécutés par tous les intéressés et qu'il n'y aura pas d'intervention du dehors, ce qui ne pourrait qu'en gêner la parfaite exécution.

Les premiers ministres, lors de leurs allégations au sujet de leur attitude bien connue vis-à-vis du colonialisme, ont pris note du cas de l'Irian Occidental (c'est-à-dire la Nouvelle Guinée Occidentale, note de l'A.).

Les premiers ministres de Birmanie, de Ceylan, de l'Inde et du Pakistan, ont appuyé la position de l'Indonésie dans cette affaire. Ils ont exprimé l'espoir que le Gouvernement Néerlandais voudra bien reprendre les négociations pour exécuter les obligations consenties lors des accords solennels conclus entre le Gouvernement Néerlandais et la République d'Indonésie.

Les premiers ministres ont assuré de leur assistance permanente la requête des peuples de Tunisie et du Maroc pour l'obtention de leur indépendance nationale et le droit légitime à pouvoir disposer de leur propre sort.

Les premiers ministres ont manifesté à nouveau leur profonde inquiétude en ce qui concerne la puissance destructive de l'énergie nucléaire et les explosions thermonucléaires à des fins d'expériences qui ne menacent pas seulement leurs pays, mais le monde tout entier, occasionnant des dégâts incommensurables et à la vie humaine et à la civilisation. A tous les intéressés, les premiers ministres ont demandé, très sérieusement, de faire cesser de telles expériences. Ils ont demandé aussi à la Commission du Désarmement de prendre cette affaire immédiatement en considération.

Le développement économique de leurs pays qui est indispensable au bonheur, au bien-être et à la prospérité de leurs peuples, nécessite un contact minutieusement organisé en vue de l'utilisation de la façon la plus judicieuse des ressources disponibles. Au préalable il est absolument indispensable que pour un tel contact on soit documenté à fond, précisément au sujet des ressources naturelles, plus spécialement les richesses minérales et du sous-sol, de chaque pays, devrait être dirigé, tout en rendant possible une coopération étroite dans l'échange du personnel technique ; ceci également dans d'autres domaines.

Les premiers ministres ont estimé qu'une coopération sur le terrain économique pour l'échange de personnel technique et dans tous les autres domaines, devrait retenir l'attention de leurs gouvernements respectifs. Dans cet ordre d'idées, les premiers ministres sont d'avis qu'un Comité d'Experts devrait fonctionner, à l'effet d'examiner de près des questions économiques d'intérêt commun.

Au seuil du Nouvel-An, les premiers ministres ont exprimé l'espoir que 1955 sera témoin d'une des plus grandes extensions de la coopération amicale des pays représentés dans le cadre de la conférence, de même que pour d'autres pays, et qu'elle servira la cause de la paix mondiale.

Si nous analysons les termes de ce communiqué, nous relevons les éléments suivants :

● « *la coopération entre les nations de l'Asie et de l'Afrique* ».

Nous voyons mal, en dehors de l'emprise, toujours plus évidente, de l'Inde sur l'Afrique, et du débouché commercial que ce continent peut représenter pour le Japon, ce qui peut constituer un intérêt commun entre les nations de l'Afrique et de l'Asie.

● « *les problèmes relatifs à la souveraineté nationale, aux questions raciales et au colonialisme* ».

Nous pouvons nous attendre à voir la confé-

rence orchestrer une puissante offensive anti-coloniale. Elle constituera, très vraisemblablement, un défi de l'Extrême-Orient à l'Occident que nous pouvons comprendre si nous voulons nous rappeler la manière dont les Blancs ont traité à l'ère coloniale — et même après — les populations de couleur. Si tant de haine se retourne contre nous, c'est à cause de notre orgueil, de notre égoïsme qui nous ont empêché de donner à ces populations, cette « parcelle d'amour » dont nous parlait Lyautey.

Certains, et en particulier les Américains, voudraient réparer cette faute de l'homme blanc et si pas aimer, tenter de se faire aimer. Ils ont instauré l'assistance aux peuples sous-développés. Mais ceux-ci ont perdu la confiance. Ils ne peuvent plus croire au désintéressement du Blanc. L'Asie s'est révoltée contre lui, elle a chassé le maître blanc de chez elle et veut apprendre aux Noirs comment il faut s'y prendre pour y parvenir; son objectif, c'est la destruction des projets d'association eurafricaine et l'instauration d'une association afro-asiatique.

Mais l'Asie, dont les leaders sont la Chine Rouge et l'Inde, n'a ni le personnel spécialisé, ni les moyens financiers ou techniques nécessaires pour aider l'Afrique.

Qu'importe, elle lui apportera le virus de la liberté « à tout prix et tout de suite », elle lui apportera l'agitation, la révolte... et sans doute la famine.

● « prendre conscience de la position de l'Asie et de l'Afrique dans le monde ».

L'accent sera inévitablement mis sur les quelques 1.271 (ou 1.388, voir notre 6), millions d'êtres humains représentés — si on peut ainsi dire — à la conférence de Bandoeng et qui manifesteront le désir d'occuper plus de place dans les affaires internationales :

Les nations invitantes et invitées peuvent, très schématiquement, être classées comme suit :

NATIONS ASIATIQUES

directement ou indirectement sous l'influence « occidentale ».

	Millions d'habitants (3)
Turquie	20,9
Syrie (4)	3,4
Liban (4)	1,2
Jordanie (4) ...	1,3
Arabie Séoudite (4) ...	6,0
Yemen (4)	0,06
Irak (4)	4,8
Iran	13,0 (?)
Total	50,6

Thaïlande (5)	17,5
Cambodge	4,0
Laos	1,5
Vietnam Sud	5,7

Total ... 28,7

Philippines (5)	19,2
Japon	83,2
Nepal (assez neutre)	8,6

Total ... 111,0

Total général 190,3

Groupe de Colombo
(par ordre d'influence « occidentale »)

Pakistan (5)	75,8
Ceylan	8,1
Birmanie	16,8
Inde	356,9
Indonésie	60,7

Total ... 518,3

Sous influence communiste :

Vietnam Nord	9,9
Afghanistan	11,5
Chine Rouge	483,9 (6)

Total ... 505,3

(3) Les chiffres mentionnés sont ceux, arrondis, donnés par « The Statesman's Year-Book » de MacMillan, Londres. Edition 1954.

(4) Font partie de la « Ligue Arabe ».

(5) Thaïlande, Pakistan et Philippines font partie, avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, du S.E.A.T.O. (South East Asian Treaty Organisation), traité de défense collective du sud-est asiatique, contre toute agression (communiste étant sous-entendu dans le texte, et d'ailleurs précisé dans le post-scriptum voulu par M. Dulles). Ce traité, sorte de N.A.T.O. du Sud-Est Asiatique, fut signé à Manille, en septembre 1954. On sait qu'il a été vigoureusement attaqué par Chou-En-lai, déclarant qu'il avait été mis sur pied par des puissances n'ayant rien à voir dans le Sud-Est Asiatique et qu'il représente uniquement des visées impérialistes déguisées. Le S.E.A.T.O. se superpose à l'A.N.Z.U.S. conclu en fin 1951 entre les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Par la création du S.E.A.T.O., la Grande-Bretagne est parvenue à faire admettre son droit de regard dans le Pacifique Sud. La dernière réunion du S.E.A.T.O. vient de se tenir à Bangkok du 23 au 25 février 1955. Les intérêts divergents de l'occident en Asie du Sud-Est ont fait que les résultats de cette conférence, qui a rencontré peu de succès auprès des nations asiatiques, sont minimes.

(6) Selon les informations les plus récentes, la population totale de la Chine communiste ne serait pas de 483.870.000 habitants (chiffre de 1950), mais bien de 601 millions. Dans ce cas, le total des nations communistes serait de 622,4 millions sur 1.388 représentés à Bandoeng.

NATIONS AFRICAINES

toutes, directement ou indirectement sous influence « occidentale » :

Fédération d'Afrique Centrale	6,4
Côte d'Or	4,1
Soudan	8,7
Libye (4)	0,8
Egypte (4)	19,0
Liberia	2,5
Ethiopie	16,0
Total ...	57,5

RECAPITULATION

<i>Nations asiatiques</i>	
Sous influence « occidentale »	190,3
Groupe de Colombo	518,3
Sous influence communiste	505,3
<i>Nations africaines</i>	
	57,5
Total ...	1.271,4

POPULATION MONDIALE : 2.600 environ.

Ce tableau permet de constater que le bloc communiste de 505 (ou 622, voir notre 6) millions d'habitants, s'oppose aux 247 millions d'« occidentaux ». Entre ces deux blocs s'intègrent les 518 millions des Nations de Colombo, dont la sympathie pour le communisme s'est déjà maintes fois manifestée (Inde, Birmanie, Indonésie).

L'initiateur de la réunion de Bandoeng semble bien être M. Nehru qui compte certainement se présenter, ainsi qu'il l'a déjà maintes fois fait, comme le défenseur des peuples vivant encore sous un régime plus ou moins « colonialiste ». Mais il mettra cette fois plus spécialement l'accent sur les peuples d'Afrique. Il va exalter, voire susciter des revendications d'indépendance des Noirs de l'Afrique. Son arrière pensée, que tous ceux qui s'intéressent aux questions africaines connaissent, est d'ouvrir aux Asiatiques, et aux Indiens en particulier, le monde africain. Celui-ci, pour M. Nehru, est l'espace vital qui permettra aux millions d'Indiens de ne pas étouffer dans leur pays surpeuplé (7).

● « les nations invitées ».

On voit difficilement la ligne directrice ayant présidé au choix des pays invités à participer à la conférence de Bandoeng. Le critère du « gouvernement indépendant » semble, en effet, fragile, car la Fédération d'Afrique Centrale, la Côte d'Or, le Soudan ne sont pas pleinement indépendants, par contre l'Afrique du Sud, qui l'est, ferait utilement partie, vu ses problèmes multi-raciaux, d'une conférence qui voudrait réellement contribuer à la réalisation d'une

coopération internationale afro-asiatique. Dès lors pourquoi inviter les premiers et pas le dernier ?

Pourquoi, à moins que la conférence ne soit « orientée », inviter la Chine de Mao Tsé-toung (car c'est uniquement de celle-ci qu'il s'agit) et non celle de Tchang Kai-chek ?

Pourquoi inviter le Nord Vietnam et le Sud Vietnam, si l'on omet la Corée du Nord et la Corée du Sud ? Les premiers sont-ils vraiment « indépendants », alors que les seconds ne le sont guère ?

Quant à la Turquie, on se demande ce qu'elle va faire dans cette réunion afro-asiatique, où par contre on oublie Israël ! Enfin, pourquoi la Russie, dont les républiques d'Asie font une puissance asiatique de quelques 90 (?) millions d'habitants, n'a-t-elle pas été invitée ? Ces populations d'Asie de l'U.R.S.S. seraient-elles considérées comme n'ayant pas de gouvernement indépendant ?

Ce qui semble évident, c'est que les puissances de Colombo ont voulu organiser une réunion de tous ceux qui ont été — Thaïlande exceptée — opprimés par les Européens.

Nous ne pouvons préjuger des résultats positifs qui pourront découler de cette réunion, mais il semble certain que ce congrès, représentant environ 1.300 millions d'individus qui, à tort ou à raison, ont eu à se plaindre d'un régime plus ou moins colonial, fera le procès de l'homme blanc et du rôle qu'il s'est arrogé dans

(7) D'après les renseignements de l'ambassade de l'Inde, les recensements, effectués entre 1931 et 1950, donnent les chiffres suivants d'Indiens installés en Afrique. Ces chiffres sont actuellement très largement dépassés.

Afrique du Sud	282.407
Afrique portugaise	5.000
Congo belge	2.000
Ethiopie	500
Gold-Coast	197
Kenya	90.900
Madagascar	9.955
Nigeria	375
Nyasaland	3.100
Rhodésie du nord	1.484
Rhodésie du sud	3.090
Ruanda-Urundi	866
Somalie anglaise	250
Somalie italienne	1.000
Tanganyika	44.218
Uganda	33.800
Zanzibar	16.000
Total ...	495.142

le monde. Il constituera une puissante orchestration anti-occidentale dont l'influence ne manquera pas de se faire sentir dans toute l'Afrique.

Que de tiraillements d'ailleurs en perspective si l'on considère qu'un certain nombre des nations présentes sont soumises soit à une influence économique, voire politique, « occidentale » plus ou moins forte, soit à une ingérence communiste plus ou moins nette, soit aux deux à la fois (Indonésie notamment).

L'Inde, pour sa part, veillera à utiliser ce congrès pour défendre ses positions en Afrique orientale et ne manquera pas d'attiser tous les brandons de discorde existant dans cette partie du monde, tout en tâchant de s'attribuer un rôle de conciliateur. N'a-t-elle pas été jusqu'à faire conseiller, par le truchement des Indiens du Kenya, de solliciter les bons offices de M. Nehru pour intervenir dans la révolte Mau-Mau ?

D'autre part, on peut affirmer que ce congrès est, à priori, à tendances communistes. En effet, les puissances de Colombo, qui jusqu'à présent ont veillé à garder une attitude relativement neutre (sauf le Pakistan lié aux Etats-Unis d'Amérique et l'Indonésie qui subit une influence de plus en plus communiste) entre les deux blocs, ont commis l'erreur d'inviter la Chine Rouge. Sans doute, le rêve de Nehru, d'« apprivoiser » le communisme n'y est-il pas étranger. Mais la présence de la Chine de Mao Tsé-toung à cette conférence internationale sera une reconnaissance implicite de celle-ci pour de nombreuses nations qui, comme l'Iran et l'Egypte, ont maintenu leurs relations avec la « Chine de Formose ». Quoi qu'il en soit, la Chine de Péking, forte de son énorme puissance numérique, auréolée par ses victoires, ne manquera pas de mener le jeu à Bandoeng et d'influencer dangereusement les nombreuses nations participantes qui n'ont que récemment cessé d'être des territoires plus ou moins « colonisés ». D'autant plus que leurs représentants, en général inexpérimentés, seront aisément manœuvrés par le subtil et implacable Chou En-lai, ministre des Affaires Etrangères de Chine qui très vraisemblablement représentera son pays à la conférence.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que depuis la défaite française en Indochine, le Vietnam Sud, le Cambodge, le Laos et au-delà d'eux, la Birmanie et la Thaïlande, sont direc-

tement et dangereusement menacés par le communisme.

Aussi peut-on prévoir que le *leadership* de M. Nehru passera aux mains de M. Chou En-lai. Et dès lors on doit se demander comment le Kremlin verra cette influence chinoise s'étendre sur tout le Sud-Est Asiatique et comment il peut craindre de voir évoluer à son égard, l'attitude d'une Chine devenant *leader* de la moitié de la population du monde.

Chou En-lai dominant cette conférence, soutient de voir encore s'étendre le communisme dans ce Sud-Est Asiatique si fragile, si instable. Les « Occidentaux » ne semblent pas en avoir pris conscience.

Certes il y aura à Bandoeng des opposants à la Chine Rouge, mais pouvons-nous nous faire illusion sur la puissance persuasive d'une Turquie « occidentale » — pour autant qu'elle soit présente — parmi les peuples de couleur ? Que pouvons-nous espérer d'un Japon de plus en plus travaillé par les influences communistes, d'une poussière de nations arabes qui a déjà tant de mal à s'entendre ?

Le cadre même où se déroulera la conférence sera teinté de communisme car les dirigeants nationalistes de l'Indonésie ont déjà maintes fois, par rage contre l'impérialisme occidental, manifesté leur sympathie à l'égard des rouges. Ils ont d'ailleurs, ne l'oublions pas, repoussé les avances faites en vue de les voir protéger par le S.E.A.T.O. de Manille.

Nous n'aimons pas jouer aux Cassandres, mais il est, nous semble-t-il, grand temps que les occidentaux se rendent compte des progrès incessants des peuples qui luttent contre l'Occident. Qu'ils fassent le bilan de leur recul dans le monde, qu'ils ouvrent les yeux sur l'emprise des asiatiques et des rouges qui se dessine sur l'Afrique. Que celle-ci échappe à leur influence, c'est toute la défense atlantique qui s'effondre.

* * *

Mais certains d'entre-nous diront : nous n'aurons pas de délégués à Bandoeng, tout cela ne nous concerne pas. C'est s'imaginer que notre Congo vit encore sous cloche, à l'abri des influences extérieures. C'est nier les courants d'opinions qui circulent d'un bout à l'autre de l'Afrique.

Mais alors, que faire ? Nous, Belges, n'avons que peu de poids sur le plan international, mais nous avons un vaste territoire africain où nos

réalisations font souvent l'envie de nos voisins et où notre influence est grande.

Ce n'est d'ailleurs pas sur le plan international qu'une action doit être entreprise, mais sur le plan humain. C'est d'homme à homme qu'il faut agir.

Si l'Inde et peut-être la Chine Rouge prennent à Bandoeng des initiatives qui tentent d'amener l'Afrique dans leur orbite, nous pouvons, nous devons — et nos voisins français, anglais, portugais doivent nous suivre — entreprendre en Afrique une campagne de longue haleine pour créer entre Blancs et Noirs des relations confiantes. Le problème « numéro un » de notre action africaine doit être celui de nos relations avec les Noirs. C'est un problème psychologique que certains d'entre-nous ont déjà abordé, mais où la masse doit suivre. Comme le dit le Dr Habig, nous devons mettre en valeur les « soudures psychologiques ».

Il peut sembler que le niveau général de culture et de civilisation des Indiens, plus proche de celui des Africains que le nôtre, doive favoriser le rapprochement des uns et des autres, mais l'attitude adoptée par nous à l'égard des Noirs, le désir *sincère* de créer des contacts confiants avec eux sont peut-être de nature à provoquer une atmosphère dans laquelle une harmonie eurafricaine viable peut naître et se développer.

Et cela pour le plus grand mieux-être des Africains et des Européens.

3 mars 1955.

Louis DEKOSTER.

P. S. — 1) M. Maurice Schumann, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, parlant des problèmes asiatiques devant l'assemblée générale du Syndicat patronal du textile à Lille, a dit de la conférence de Bandoeng :

« Cette conférence doit grouper les délégués de plus de la moitié du monde... mais la race blanche n'y sera pas représentée. Elle posera le principe des intérêts communs à l'Afrique et à l'Asie et sera exclusive des intérêts européens occidentaux. Devant cet immense péril, l'Amérique a eu une réaction identique à celle de la France et de la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis ne craignent pas moins que nous cette première tentative de prendre en charge le destin de l'Afrique. Le jour où l'Asie exercera en Afrique une influence directe, l'Europe sera prise à revers, et le continent américain lui-même isolé ».

2) Selon certaines informations, le 6 avril 1955 doit se tenir à New-Delhi, une conférence préparatoire qui procédera à un premier examen des problèmes qui seront discutés à Bandoeng.

Cette assemblée, non officielle, organisée par un comité « privé » et réunissant quelque trois cents délégués de la Chine communiste, du Japon, de l'Indochine, de Birmanie, de Lybie, de Syrie, etc... et *trente délégués de l'U.R.S.S.*, examinera notamment, les problèmes intéressant les armes atomiques, le colonialisme, l'« ingérence étrangère dans les affaires intérieures des pays asiatiques » et le « danger des pactes et des alliances militaires ».

L. D.

A PROPOS DE L'« ASSIMILATION ».

« Sans le dire et souvent même sans y penser, nous nous sommes comportés comme si les mœurs et les méthodes européennes étaient des normes valables pour tout l'univers. Dans le heurt des civilisations, nous avons toujours admis que c'était la nôtre qui devait dominer et nous avons presque constamment apporté outre-mer nos institutions sans y rien changer d'essentiel. Elles y restent généralement inadaptées.

» Nous avons voulu promouvoir la justice et nous n'avons donné jusqu'ici que notre appareil judiciaire, formaliste et lent.

» Nous avons voulu perfectionner l'assistance sociale et nous avons négligé cet esprit communautaire des races de couleur, dont la générosité nous confond d'admiration. Nous ne leur offrons, en définitive, que nos solutions fondées sur notre individualisme qui n'est, peut-être, que l'alibi et l'apprentissage de l'égoïsme.

» Pour tenter d'introduire plus de justice politique, on a détaché les populations de leurs institutions et de leurs chefs traditionnels.

» Ce comportement sacrilège de vouloir tout rebâtir à notre image, après avoir tout détruit, se retrouve dans tous les domaines. L'orgueil de la race blanche l'a toujours poussée à renverser les structures indigènes millénaires pour y substituer ses propres formes de civilisation. La science moderne l'invite pourtant à plus de modestie. »

René MORENY,

doyen d'âge de l'Assemblée de l'Union française
(discours prononcé début 1952 à cette assemblée).
(Ed. Gallimard 1946, p. 29.)

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES PROBLÈMES DU SERVICE TERRITORIAL

par Paul QUINET

DE la solution des problèmes d'administration qui se posent au Congo Belge, dans chaque territoire, dépend, en grande partie, l'avenir de ce pays, soit qu'il s'agisse de problèmes locaux, soit qu'il s'agisse de la mise en œuvre des directives de politique intérieure élaborées par l'autorité supérieure sur un plan plus général. Dans l'un et l'autre cas, l'évolution du Congo est liée au choix d'une bonne politique indigène, choix dicté essentiellement par notre conscience d'hommes civilisés et inspiré par la grandeur de l'œuvre africaine accomplie par nos devanciers.

Certes, dans sa complexité, cette œuvre allie des intérêts matériels puissants à des buts purement altruistes et il serait vain de vouloir faire la part des uns et des autres. Mais rien de grand ne se fait sans idéal et c'est cette part d'idéal qui, toujours et partout, suscite la joie de réaliser vraiment notre condition humaine. Il serait banal, en vérité, de répéter que l'aboutissement de notre politique congolaise vaudra ce que vaudront les hommes auxquels est confiée la tâche de la mettre en pratique. Car « si dans la métropole, les administrations, traditionnellement organisées, fonctionnent automatiquement et peuvent à la rigueur, se passer d'hommes, — quelque temps, — aux Colonies, au contraire, où l'imprévu est la règle et où la décision est la nécessité quotidienne, une formule domine toutes les autres, c'est « the right man in the right place » (1). Ces paroles de Lyautey, maître incontestable de la colonisation moderne, n'ont-elles pas une résonance très actuelle, à une époque où, plus encore que par le passé, c'est de la qualité de notre administration que doit dépendre le sort de ce pays magnifique? Parmi ces hommes, ceux du Service territorial, organisation de base, occupent la place de premier plan que ne leur a jamais été déniée. Alors que les principes mêmes de notre système de gouvernement ont parfois été discutés (encore convient-il de ne pas se payer de mots), jamais il n'a été contesté que le service territorial constituait l'armature de tout l'édifice congolais. Or, c'est à propos de ce service que des critiques ou des doléances ont été émises avec insistance depuis la fin de la dernière guerre surtout. D'éminentes personnalités, des chroniqueurs de diverses ten-

dances, ont abordé à maintes reprises ce problème du rôle de la « territoriale » et de ses déficiences souvent réelles, mais sans doute un peu trop pessimistes parfois dans l'esprit de certains observateurs.

Parmi les articles écrits sur ce sujet, voici entre autres quelques lignes, bien senties, parues dans la « Revue Coloniale Belge » (1) sous la signature de J. Van de Velde : « ... il faut restaurer la fonction propre du Service territorial, notre « senior service », lui permettre de remplir, pleinement et avant toute autre, sa tâche éducatrice. Libérés des mille soucis étrangers à celle-ci, disposant pour elle de tout leur temps et de toute leur liberté d'esprit et d'action, nos administrateurs, qui devraient être aussi plus nombreux, seraient alors tout à fait à même de réaliser intégralement le plan de politique indigène arrêté par le Gouvernement, en l'adaptant à toutes les contingences locales. Ce travail, qui est vraiment le leur, ils n'ont besoin pour l'accomplir que de suivre méthodiquement le chemin tracé par leurs aînés ». Ceux que préoccupent cette question liront ou reliront également avec grand intérêt « Le rôle et la formation de l'administrateur territorial », deux articles publiés par L. Dekoster dans la « Revue Générale Belge » (2). Ils trouveront là quelques pages définissant admirablement les aspects de cette carrière sans pareille.

L'importance du problème n'a certes jamais échappé à nos dirigeants. On pourrait citer diverses prises de position dans ce domaine, comme par exemple la lettre du 22 juin 1948, adressée par le Gouverneur Général aux Gouverneurs de Province, disant notamment : « Pendant la période de guerre et la période critique d'après guerre, les administrateurs territoriaux ont délaissé quelque peu la politique indigène pour s'attacher à des objectifs d'un intérêt plus immédiat. Mais dès que la réorganisation sera achevée et que les effectifs seront au complet, les administrateurs territoriaux pourront et devront assumer leur rôle principal : la politique indigène ». Une lettre semblable, en date du 27 novembre 1948, réaffirmait que « le rôle des administrateurs de territoire est défini dans

(1) N° du 1-6-1954. « Quelques réflexions au sujet de l'administration des indigènes ».

(2) Mars et avril 1949.

(1) « Du rôle colonial de l'Armée ».

l'article 36 de l'Arrêté du Régent du 1-7-1947. Leur devoir le plus important est, sans conteste, de se tenir en contact avec les autorités et les populations indigènes. Ce contact ne peut être assuré que par des visites personnelles et prolongées. C'est pourquoi l'Administrateur de territoire doit organiser son travail de façon à s'assurer la liberté d'esprit et le temps nécessaire à la visite des Circonscriptions indigènes. Ses tournées doivent comprendre des séjours prolongés dans les chefs-lieux des circonscriptions et les principaux villages. Il doit circuler, il doit voir et écouter ses administrés, il doit connaître toutes les autorités indigènes et les grands notables et être connu d'eux. Est-il besoin de rappeler aussi les interventions de nos gouverneurs généraux dans leurs discours aux Conseils de Gouvernement de ces dernières années.

Au début de 1954 encore, *M. Vanhove*, Inspecteur Royal des Colonies, n'hésitait pas à déclarer : « La politique indigène se meurt, l'administration et le « Blanc » en général, manquent en Afrique de contacts humains avec les indigènes. De la méconnaissance réciproque naît l'insécurité et c'est elle qui fait apparaître la peur. De la peur naît la haine et ceci explique d'une manière peut-être simpliste, les grands désordres que connaissent de nombreuses colonies étrangères. Mais il ne suffit pas de connaître le Noir, il faut l'aimer. Rappelons-nous cette parole du grand Lyautey : « Rien ne se fait de durable sans une parcelle d'amour ».

Enfin, dernièrement, notre Ministre des Colonies n'écrivait-il pas que « les missionnaires et les colons, par leurs leçons, leurs exemples et leur fréquentation régulière des Noirs sont au premier plan de l'œuvre civilisatrice. Il en est de même des agents de l'Etat, pourvu qu'ils entretiennent les contacts nécessaires; en renforçant la territoriale, nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi ».

La multiplicité et la persistance de telles interventions pourraient, à la longue, donner l'impression que la solution du problème continue de se faire attendre, sans que l'on ait encore trouvé les moyens de la rendre effective. Pourtant des progrès indéniables ont déjà été obtenus et tout semble indiquer que la voie est tracée à des réformes indispensables. Au point de vue des effectifs, voyons où nous en sommes. Budgétairement, en 1954, il n'y a eu qu'une augmentation de 8 unités. Mais l'effectif réel en service est passé de 1.287 en 1953, à 1.308, fin mars 1954,

et l'on attendait encore 62 unités avant la fin de l'année. C'est parce que depuis 1946 on n'a cessé d'augmenter les effectifs budgétaires de la territoriale que s'est finalement accumulée une réserve de recrutement qui rendait inutile un nouvel accroissement de l'effectif budgétaire en 1954.

Voici un tableau illustrant cette évolution :

Années	En service	Effectif budgétaire
1946	moins de 700	—
1947	807	1.044
1948	960	1.015
1949	990	1.121
1950	1.062	1.187
1951	1.167	1.208
1952	1.222	1.286
1953	1.308	1.362
1954	{ 1.308 + 62	1.370

Il faut cependant tenir compte de ce que cette augmentation du personnel territorial s'est produite parallèlement à une augmentation considérable des charges administratives (documentations paperassières, exécution du plan décennal, etc.) et que, par conséquent, une fraction seulement de cet accroissement d'effectifs a pu profiter à la politique indigène proprement dite. C'est ce qui explique, en partie, que *M. Vanhove* ait pu déclarer qu'à peine 5 p.c. de l'activité des administrateurs étaient encore utilisés aux questions politiques.

Quoi qu'il en soit, la situation en personnel s'est déjà sérieusement amendée. C'est la mise en place de ces effectifs qui doit maintenant retenir notre principale attention.

Quant aux moyens matériels et aux méthodes de travail, nous pouvons nous attendre à ce que des progrès se réalisent sur le plan d'une meilleure adaptation des moyens existants (meilleure diffusion et mise à jour des documentations de base — amélioration des équipements et fournitures — uniformisation des méthodes de classement, etc...) et sur celui d'une répartition plus rationnelle des efforts et d'une plus grande stabilité. Le rapport très substantiel de la *mission d'organisation administrative*, dont le Gouverneur Général a fait l'éloge dans son dernier discours de Conseil de Gouvernement, a bien mis en lumière les déficiences et les lacunes constatées tant dans le domaine structurel que dans le domaine fonctionnel. La *Commission des réformes administratives* s'est attelée à la

tâche de concrétiser les améliorations souhaitées. Mais encore importe-t-il, comme le proclamait le *Gouverneur Général Petillon*, de combattre la psychose de la paperasserie et de ne pas en exagérer les néfastes effets. Il ne suffit pas non plus de s'apitoyer sur le sort de la territoriale et d'engager, de l'extérieur, des réformes sans doute excellentes en soi, il faut *vouloir* le redressement nécessaire, promouvoir «intérieurement», c'est-à-dire, au sein même de la territoriale, un climat moral propice au revirement désiré, tendre avec persévérance et énergie vers un regain de prestige en rénovant cette mentalité propre à ce corps d'élite par une prise de position doctrinale indispensable à la poursuite d'un but à nouveau clairement défini.

S'il est exact que les conditions de travail ont évolué dans un sens ne permettant plus matériellement aux territoriaux d'accomplir normalement leurs tâches essentielles, il ne faut pas se dissimuler que cet état de choses a aussi empêché la plupart des jeunes territoriaux de recevoir, au départ, l'orientation qui eût dû être la leur à l'entrée de leur carrière. La tradition de leur mission (au sens premier du mot) ne s'est pas faite comme elle aurait dû se faire. Entraînés d'emblée dans l'engrenage paperassier et administratif, ils ont été détournés, à leur insu pour ainsi dire, d'une conception adéquate de leur métier. Beaucoup de jeunes ont sans doute ainsi été privés de l'impulsion initiale nécessaire. Et pourtant ce ne fut généralement pas le dévouement ou la compréhension de leurs aînés qui leur fit défaut. Mais dans beaucoup de cas, ceux-ci se trouvèrent, au moment de la relève, devant une tâche particulièrement ardue, manquant précisément du personnel suffisant, en nombre et en expérience. Ils durent non seulement consacrer une partie plus ou moins grande de leur temps à la formation rapide de ces jeunes éléments, mais encore devaient-ils se soucier de la bonne fin de toutes les tâches qu'ils leur imposaient. De sorte que, tout en se déchargeant sur eux d'une bonne partie de la besogne matérielle, leurs préoccupations ne s'en trouvaient pas toujours pour autant allégées. Combien de jeunes ne furent-ils, de la sorte, plus ou moins abandonnés à eux-mêmes sans que, par la suite, leur fût offerte la possibilité de parfaire une initiation hâtive et superficielle ? Pour eux, le bouleversement moral de la guerre, un brusque dépaysement non compensé par un encadrement convenable; pour les « anciens », la détente après un long effort, le besoin et la perspective d'un relâchement indispensable à brève échéance, la confrontation soudaine et massive

avec les nouveaux venus, tout cela ne constituait pas un cadre dans lequel la relève pouvait s'opérer très favorablement. Reconnaissons tout de suite que d'autant plus grand fut le mérite de ceux qui, s'adaptant, dans ces conditions, à la vie toute différente qui s'offrait à eux, prouvèrent par leur enthousiasme, leur énergie, leurs dons d'improvisation, que l'on pouvait leur accorder pleine confiance.

Quelques années ont passé. L'ampleur de ces premiers remaniements jointe à une évolution interne brusquement accélérée n'ont pas permis, semble-t-il, de corriger suffisamment la rupture d'équilibre provoquée à la fin de la guerre. La césure qui s'était produite entre l'ancien et le nouveau cadre a abouti à cette sorte de déviation marquée par une véritable régression de l'*esprit territorial* que les conditions nouvelles de travail ne suffisent pas, seules à expliquer et à justifier.

Dans l'analyse des causes de cette désaffection pour les milieux indigènes, on a souvent incriminé le fait que les conditions d'existence améliorées, la vie de famille, les facilités de déplacement avaient amené une rupture des contacts avec l'indigène. Ce sont là des facteurs non négligeables certes, mais non déterminants, car, ainsi que l'a également bien fait remarquer le *gouverneur général Pétilion* (1), ces améliorations matérielles procurent, en même temps que les inconvénients cités, des avantages indéniables qui doivent l'emporter sur les premiers. Une vie familiale normale pour l'agent européen n'est-elle pas d'abord un gage de bonne santé physique et morale et faut-il à priori exclure la femme européenne du rôle social bienfaisant qu'elle peut être amenée à jouer aux côtés de son mari ? Evidemment, toutes n'auront pas le moyen ou le goût de consacrer une partie de leurs occupations à un rôle auquel elles n'auront sans doute pas été préparées. On peut cependant espérer qu'elles n'en comprendront pas moins l'étendue des responsabilités qu'assument leurs époux.

Quant aux progrès purement matériels dont quelques-uns, comme l'auto, nous ont procuré des outils de travail extrêmement efficaces, pourrait-on concevoir qu'il faille en faire fi alors qu'ils constituent une adaptation naturelle aux exigences de notre époque ? Il serait vain et puéril de regretter le « bon temps » du tipoye, des caravanes et des longues étapes. Cette trans-

(1) Discours au Conseil de Gouvernement 1953.

figuration du pays, c'est précisément celle que nous avons cherchée et réalisée. Elle est une résultante, sur le plan matériel, de nos efforts de plus de cinquante années. Elle est l'amorce d'une transformation de plus en plus profonde de tout le pays. Et si l'on incrimine plus particulièrement l'automobile, c'est parce qu'on l'associe maladroitement à la hâte qui a malheureusement caractérisé le travail territorial et qui l'a fait dévier de son but traditionnel.

Les changements matériels et moraux qui atteignent lentement toutes les couches de la société africaine rendent de plus en plus rares les coins reculés de brousse où l'habitant a conservé intacts les caractères intrinsèques de sa race, où son isolement relatif le rendait d'autant plus docile à nos désirs, d'autant plus sincère et spontané dans les contacts humains qu'il entretenait avec l'agent de l'Etat. Les Noirs, petit à petit, se « cosmopolisent », leurs propres traditions tendent à s'effriter ou à se déformer, leurs richesses folkloriques même se détériorent. Et c'est, je pense, cette double évolution (et non seulement le modernisme que d'aucuns semblent reprocher aux jeunes) qui, parmi les anciens, suscitent la nostalgie de temps révolus, le sentiment combien naturel et légitime d'abandonner un peu de soi-même dans le souvenir de l'atmosphère chaude, mystérieuse et exaltante de la vie de brousse qu'ils ont connue. Mais en présence des défections constatées, il importe certainement de remettre en honneur la conception qu'avaient ces « anciens » de la vie de brousse, de redonner un style à l'action territoriale. Dans tous les villages, quel que soit leur degré d'évolution, il conviendrait plus que jamais que nous nous arrêtions, que nous y prenions le loisir de regarder autour de nous, de parler, d'interroger jusqu'aux plus humbles de leurs habitants, de nous attarder dans une case ou dans un champ, de ne pas dédaigner le bavardage d'un homme ou d'une femme rencontrés au détour du sentier, de nous intéresser à leurs soucis quotidiens, de marquer aux chefs et aux notables la considération qui revient à leur rang, en un mot d'encourager cette sympathie entre le « Bula matari » et ses pupilles. Pareille sympathie exclut nécessairement toute feinte de sentiments que l'on n'éprouve pas. Elle ne peut résulter que du contact étroit et fréquent entre supérieur et subordonnés. Elle seule peut engendrer la confiance réciproque qui autorise les meilleures réalisations à condition que le territorial affirme, en toutes circonstances, ses indispensables qualités de chef. A ce chef appartient le privilège de guider ses administrés, de les

conduire avec *loyauté*, avec *tact* et avec *fermeté*, trois mots riches de sens qu'il serait bon de méditer profondément.

On peut exiger beaucoup des autres en exigeant beaucoup de soi-même et, comme dans toutes les manifestations de l'autorité qu'exige la vie en société, la valeur de l'exemple est primordiale : intégrité morale, constance au travail, discipline personnelle dans toutes ses attitudes. On n'insistera jamais assez sur l'importance capitale de ce facteur car il n'est malheureusement pas douteux que bien du tort a déjà été fait à l'œuvre coloniale par des gens qui, moralement et intellectuellement mal préparés à leur tâche, ont failli à ce devoir essentiel.

Ce qui donne tant de prix à la fonction territoriale, c'est que, précisément, elle requiert un ensemble de qualités éminentes et qu'elle permet de les faire valoir pleinement dans des conditions où chacun est encore suffisamment libre de ses initiatives et de ses responsabilités. Cette liberté relative fait encore de la profession une entreprise en quelque sorte personnelle qui s'intègre dans l'œuvre immense qu'est la somme de toutes ces activités réparties dans l'espace congolais. Nous savons bien par exemple, que les occupations d'un territorial ne connaissent guère de limitations horaires étroites, que ses soucis professionnels ne s'arrêtent pas au seuil de son bureau ou de sa tente. Nous savons aussi qu'il ne peut, bien souvent, compter que sur lui-même, sur ses propres efforts, livré qu'il est généralement à ses seules pensées, sans soutien extérieur, et maintes fois sans l'encouragement d'un résultat immédiat. C'est alors que doit apparaître en lui le sens de la responsabilité et de la discipline individuelle, de la tâche à remplir avec minutie, avec générosité, avec ténacité, sans ténacité, sans l'environnement qui, à d'autres, donnerait le sentiment d'une force agissante. Tâche ingrate souvent mais non moins exaltante, quelle que soit son importance relative. Elle demande simplement que son auteur ait été formé au culte du devoir et de la solidarité humaine.

Mais ce serait une erreur de croire que cet « esprit territorial » ne peut se manifester que dans les milieux ruraux de l'intérieur. Sans doute est-ce en présence des populations les moins évoluées que l'action territoriale est la plus étendue, la plus directe et, peut-être, la plus féconde apparemment. Mais les transformations économiques et sociales sont si profondes qu'une

fraction de plus en plus considérable de la population autochtone se trouve sollicitée par la vie plus agitée, en un sens plus compartimentée aussi, des centres urbains. Cette détribalisation a entraîné un changement d'optique complet de part et d'autre et c'est encore au service territorial qu'incombent le devoir et le privilège de réaliser au mieux l'adaptation continue nécessitée par ces bouleversements. Là encore ses responsabilités sont énormes puisque c'est à lui que revient, en grande partie, la mission capitale de lutter publiquement contre des habitudes discriminatoires et en faveur d'une intégration sociale dont l'aboutissement heureux dépendra de la prudence, du tact et du doigté dont ses agents feront preuve. Ce sont eux qui pourront le plus directement influencer, dans un sens favorable, le climat dans lequel s'opérera progressivement l'adaptation des Africains aux conditions particulières de la vie urbaine.

* * *

Quelles pourraient être, sur le plan pratique, les mesures propres à favoriser une renaissance de la fonction territoriale ?

Il conviendrait, à notre avis, d'envisager la question notamment sous l'angle de l'organisation générale du service, de la préparation politique du personnel, du développement de ses intérêts culturels et d'un resserrement des liens qui doivent unir moralement tous les territoriaux.

Au point de vue *organisation générale*, tout d'abord.

Alléger et normaliser les prestations purement administratives des territoriaux. Nous devons donc pouvoir compter sur un renforcement des effectifs, sur leur stabilisation et sur une amélioration des méthodes et moyens de travail. Des réformes de structure devraient ensuite intervenir, dans les territoires, dans le sens d'une réduction des aires d'activité de certains agents en multipliant les postes détachés ou en partageant la zone de responsabilité d'un même poste, mais en évitant soigneusement toute interférence entre agents voisins et, dans la mesure du possible, toute scission au sein d'une circonscription indigène. On a parfois proposé de diviser l'activité des agents en les spécialisant dans un domaine déterminé (T. P., Agri, Justice, etc.). Un tel procédé serait néfaste parce qu'il aboutirait à cloisonner les responsabilités et à émietter l'autorité propre à chacun. Ce qu'il faut, au contraire, pour tous les travaux qui ne sont

pas au dessus de la compétence ordinaire du territorial (de par leur caractère technique trop poussé), c'est « poursuivre une politique de confiance en substituant à la justification préalable la responsabilité; à la surveillance tatillonne, la juste sévérité » (1). Ce qui ne doit en aucune façon exclure l'unité de direction nécessaire aux échelons principaux. Une réduction des zones d'action, dans les territoires, aurait également l'avantage d'amener une meilleure utilisation des moyens de transport en supprimant la tentation de faire de longues étapes, trop rapides.

En ce qui regarde la *formation politique* des jeunes territoriaux, il faudrait ériger en principe l'obligation, pour tout nouveau venu, de s'initier, préalablement à toute autre activité, à la politique indigène locale par l'étude sur place, vivante, des données de l'ethnographie et de l'histoire des populations dont il aura la charge, par l'examen des liens de parenté et des rapports de tous genres existants entre populations voisines, de la structure interne du ou des groupements, de leur organisation sociale et de leurs coutumes. En approfondissant par la suite l'étude ainsi entreprise, il en arriverait tout naturellement à connaître, par une fréquentation personnelle, chaque chef, chaque notable et jusqu'à chaque famille importante. Cette familiarisation avec la physionomie, et avec la langue du pays, encouragerait indubitablement la multiplication des contacts ultérieurs et conférerait à l'intéressé, à la fois vis-à-vis de ses indigènes et vis-à-vis de ses supérieurs, un prestige certain.

Tout ceci, bien sûr, n'est pas mauvais mais, comme pour toute vérité première, il est bon de temps à autre d'en ranimer le sens, d'en repeser les termes et d'en enrichir le contenu à la lumière de sa propre expérience. L'esprit humain est ainsi fait que l'accoutumance des choses les plus évidentes, les plus banales, leur fait souvent perdre le dynamisme de leur signification réelle et il importe, à l'occasion, de réagir contre cette tendance naturelle à un certain engourdissement. Dans la masse plus ou moins informée de nos connaissances et de nos acquisitions journalières, il est bon que quelques jalons soient remis à neuf afin d'éviter, selon l'expression du *D^r Habig*, de sauter au-dessus des réalités en jonglant avec des mots vidés de leur substance, des mots qui ne sont plus pensés...

Dans bien des territoires, ce que l'on appelle

(1) Discours au Conseil du Gouvernement 1953.

le Registre des renseignements politiques n'est plus tenu à jour, son utilisation comme instrument de travail est tombée en désuétude. Ne serait-ce pas le moment de le faire bénéficier d'un regain d'intérêt ? Sa remise en œuvre ne constituerait-elle pas un stimulant intellectuel pour les nouveaux venus en même temps qu'une affirmation des principes qui y furent illustrés par ses auteurs ?

Pour ce qui est du *perfectionnement culturel* des jeunes territoriaux, il faut noter que bon nombre d'entre eux seraient à même de développer leur culture coloniale. Mais il est frappant de constater à quel point on se désintéresse, dans les territoires, du mouvement des idées dans ce qui touche aux affaires d'Afrique, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur. Empressons-nous d'ajouter que les conditions habituelles de travail et l'absence d'encouragement dans ce domaine justifient amplement une telle carence. Il est évident que le manque de loisirs, déjà signalé, le surmenage parfois, la diffusion imparfaite des publications ne permettent généralement pas de s'adonner, en brousse, à une activité sérieuse dans cet ordre d'idées. C'est précisément pourquoi il y aurait un effort à faire à ce point de vue, tout en secouant l'apathie du plus grand nombre. Combien y en a-t-il, parmi le personnel des territoires, qui manifestent le goût ou le désir de suivre les quelques publications intéressantes livrées dans les chefs-lieux : « Zaïre », « Problèmes d'Afrique Centrale », « Journal des Tribunaux d'Outre-Mer », « Revue Juridique du Congo Belge », « Bulletin du C.E.P.S.I. » etc.,. Chaque chef de territoire devrait se soucier de la diffusion de toute la documentation dont il peut disposer et de la discussion des idées exprimées. Dans l'ensemble, le profit qu'en retirerait ne fut-ce qu'une partie de ses agents, récompenserait pleinement une telle initiative. Pense-t-on que beaucoup de territoriaux aient lu, par exemple : « Dominer pour servir » (Rijckmans), « Le Traumatisme noir » (R.P. Charles), « L'Homme noir » (R.P. Van Wing), « Le Juge devant la coutume » (A. Sohler), « La Formation professionnelle et psychologique des noirs » (R. Durand) ou tout simplement le dernier discours du Gouverneur Général au Conseil de Gouvernement ? Nous avons cité au hasard. Et pourtant que d'enseignements précieux restent ainsi voués à l'ignorance ou à l'oubli ?

La routine professionnelle ne peut suffire aux progrès de notre administration. Les problèmes psychologiques, juridiques, ethnographiques,

économiques ou autres qui se posent avec une complexité croissante, requièrent une compétence accrue et plus que jamais nous devons pouvoir exiger des jeunes agents de cette administration une maturité d'esprit à la mesure des responsabilités très grandes qui leur sont dévolues dès le début de leur carrière. C'est la raison pour laquelle il importe de favoriser l'élargissement de leur horizon intellectuel et d'éviter que leurs efforts ne se portent que dans le seul domaine du quotidien et de l'immédiat. Il faudrait en somme encourager la promotion d'un humanisme africain puisant sa substance dans la recherche de tous les éléments d'une psychologie et d'une sociologie du milieu congolais et poursuivant une adaptation de la culture occidentale à des réalités différentes, tellement différentes de celles qui sont nôtres en Europe, que bien souvent elles nous échappent complètement. On a trop naturellement tendance à juger le monde africain selon des critères préconçus, selon un conformisme purement européen alors que, selon les mots du *D^r Habig* encore, il faudrait refaire péniblement une ascension en suivant les voies de l'âme locale (1).

Le Gouvernement de la Colonie pourrait utilement intervenir d'ailleurs dans le domaine de la formation générale de ses fonctionnaires, en pratiquant une politique de contacts entre membres de son personnel et en favorisant les voyages d'études de ceux-ci.

Politique de contacts, pas de réunions d'ordre professionnel, où non seulement les diverses thèses concernant un thème général seraient confrontées, mais où une ou deux causeries seraient faites et discutées traitant de sujets d'intérêt colonial, mais sortant du cadre-objet de la réunion.

Voyages d'études, en encourageant les fonctionnaires à faire des stages au cours de leurs congés à Londres, Paris, Oxford ou ailleurs, où se tiennent des sessions d'études des problèmes d'outre-mer. Et aussi de profiter de leurs voyages, en fin et début de terme de séjour, pour visiter les territoires africains et étudier les problèmes qui s'y posent ainsi que les solutions qui y ont été apportées.

Enfin, dernière considération : celle d'un *resserrement des liens professionnels* de nature à accroître le prestige interne du service territorial.

(1) « Initiation à l'Afrique ».

L'esprit territorial est à la fois une expression de l'intelligence et du cœur au service d'une œuvre délicate et la conscience d'appartenir à une élite dont la présence se révèle dans tout notre territoire africain. A propos de ce dernier aspect de la question, nous croyons qu'il serait bon de revivifier un certain esprit de corps qui doit unir, dans le temps et dans l'espace, les territoriaux de tous grades. Dans le temps : en remettant, pour les jeunes surtout, l'accent sur la valeur des traditions. Nous manquons, de plus en plus, de traditions. L'œuvre territoriale tend à se diluer dans l'ensemble des travaux administratifs qui envahissent tous les degrés de la hiérarchie. Les réformes matérielles souhaitées contribueront certainement à dégager le rôle politique de la territoriale en lui permettant de reprendre son mouvement en avant. Ce serait le moment de refaire appel à l'enseignement de nos devanciers. Dans l'espace : la dispersion et l'éloignement empêchent la plupart des territoriaux de créer, ou d'entretenir entre eux, des relations qui pourraient être fructueuses à bien des égards. Peut-être objectera-t-on que l'administration est une et que ce serait desservir, dans une certaine mesure, l'idéal commun que d'encourager une sorte d'esprit de caste « territorial ». Mais il ne viendra à aucun territorial la pensée qu'il pourrait agir à l'écart des autres services. Nous avons conscience, au contraire, que tous les rouages administratifs, étroitement dépendants les uns des autres, ne doivent être voués qu'à l'intérêt général. Ce qui serait désirable cependant, c'est de restituer aux territoriaux le sentiment de la prééminence de leur œuvre et de l'inculquer au besoin, grâce à des rapports plus étroits entre tous les membres du cadre. Ne serait-ce pas aussi un moyen d'encourager ceux dont la ferveur ne cherche qu'à s'exprimer, ceux qui, repliés parfois sur eux-mêmes au contact si démoralisant du scepticisme, de l'indifférence ou du laisser-aller, trouveraient ainsi l'occasion d'extérioriser leur besoin idéal, leur foi en des valeurs qui doivent s'imposer.

Semblables relations pourraient se matérialiser par des échanges d'opinions sur tel ou tel problème, des publications d'études ou de rapports, des suggestions de tous genres, des recensions d'ouvrages intéressant plus particulièrement le service, des bibliographies, des correspondances, des nouvelles concernant la situation et les mutations d'agents (y compris ceux du cadre auxiliaire), la mise à jour de certaines documentations de base (Vade-Mecum, par exemple) ou de certaine jurisprudence, éventuellement la

préparation aux examens de 3^e catégorie, etc.

Certes, la revue « *Problèmes d'Afrique Centrale* » qui s'applique — avec bonheur — à fournir à ses lecteurs une documentation variée et abondante sur tous les problèmes concernant le Congo belge et les territoires voisins, publie-t-elle des articles intéressant tout particulièrement les territoriaux, mais ne pourrait-elle mettre davantage l'accent sur ceux-ci ? Ne pourrait-elle publier des études administratives, des rapports, des enquêtes techniques sur tel ou tel problème ? (*)

Ces quelques pages sont évidemment bien loin d'avoir épuisé le sujet, mais nous croyons pouvoir conclure que, quels que soient les moyens mis en œuvre, il importe, au stade actuel de la situation du Service Territorial, de lui insuffler une vigueur nouvelle en réaffirmant, à chaque occasion, le caractère propre de sa mission, la conception enthousiaste d'un idéal vivant, la primauté de son rôle éducateur.

Ceux qui n'ont pas cessé de lui attribuer sa véritable signification n'ont d'ailleurs jamais ménagé leur efforts et leurs peines. Ils n'ont jamais marchandé leur dévouement.

Paul QUINET.

(*) N. D. L. R. — Nous rappelons à nos lecteurs que nos buts sont :

- Etudier objectivement tous les problèmes que pose l'œuvre européenne en Afrique Centrale et plus spécialement au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.

- Rechercher les moyens pratiques de créer au Congo belge et au Ruanda-Urundi un milieu où Blancs et Indigènes vivront côte à côte dans un climat harmonieux de relations confiantes.

- Documenter au sujet de tout ce qui se dit et se publie d'important sur les questions intéressant l'Afrique Centrale.

- Offrir une tribune où les coloniaux peuvent exposer, confronter, discuter et coordonner leurs opinions sur les problèmes d'Afrique Centrale.

Par conséquent, les suggestions de notre collaborateur trouvent chez nous une résonance particulièrement sympathique.

Que tous les coloniaux qui sont à pied d'œuvre trouvent ici une nouvelle invitation à nous adresser leurs opinions sur tous les problèmes intéressant notre œuvre coloniale et plus spécialement notre action « territoriale ».

Qu'ils nous adressent des notes sur leurs observations ou sur les expériences (heureuses ou malheureuses) qu'il leur a été donné de faire ; qu'ils nous envoient leurs suggestions, leurs avis sur tous les problèmes qu'ils côtoient.

Point n'est toujours besoin de longues études ; de simples notations peuvent être de grand intérêt. Il ne faut pas que le fruit de l'expérience acquise en Afrique soit perdu pour les jeunes coloniaux avides d'information directe.

EN MARGE DES MANUELS ET DU MATÉRIEL DES ÉCOLES PRIMAIRES CONGOLAISES

par A. PRIGNON

DANS toutes les régions du globe, des manuels d'heureuse présentation et agréablement illustrés ont constitué, de tous temps, un des principaux attraits de l'école. Nos institutions congolaises, sauf de trop rares exceptions, sont, à tous les degrés de l'enseignement, extrêmement pauvres à cet égard.

Pareille constatation n'est pas dénuée de gravité. Passe encore si elle ne comportait d'autre conséquence qu'une diminution d'intérêt chez l'élève. Nos écoles métropolitaines n'ont eu fort longtemps que peu d'attraits pour leurs hôtes et dans un passé qui n'est pas si éloigné, la férule était, en ordre principal le signe distinctif des maîtres. Bien sûr, ce n'est pas une formule à recommander. On doit convenir cependant que nous avons fait nos classes sans être toujours gratifiés du manuel du dernier cri et que nous avons néanmoins retiré quelques profits de notre passage sur les bancs d'école. Au surplus, on doit noter que le désir d'apprendre, si vif chez les Noirs, est fort propre à vaincre des situations temporairement déficientes. Si l'absence de manuels adéquats nous paraît grave, ce n'est donc point tant par suite d'une éventuelle diminution d'intérêt chez les élèves : la raison profonde est ailleurs. Elle est toute entière dans la crainte des répercussions fâcheuses que l'usage de manuels inadéquats comporte pour la formation de l'esprit.

L'enfant noir, plongé dans son milieu coutumier, est le prisonnier d'une société dont il reflète toutes les insuffisances. La tradition et l'isolement marquent profondément la société indigène, les coutumes se sont durcies en impératifs inexplicables et désormais rationnellement inexplicables pour les intéressés eux-mêmes. Au contraire de l'enfant européen dont les facultés sont constamment sollicitées par les gens et les choses qui l'entourent, l'enfant indigène ne rencontre, chez lui, que des obstacles. Le milieu ne lui apporte rien sinon des explications toutes faites qui peuplent son univers de crainte et de mystère. Il les reçoit comme une pâtée et jamais, on ne fait appel à son intelligence. Les parents eux-mêmes, à de trop rares exceptions près, ne s'intéressent pas à cet aspect de la formation de leurs enfants. C'est continuellement à leur mémoire qu'on fait appel. Fréquemment sollicitée, elle est d'ailleurs prodigieuse... et c'est bien ce qui gêne tout. Mieux que l'enfant européen, le

petit noir est à même de retenir par la mémoire quantité de leçons — résumées ou non — dont il n'a pas saisi grand-chose. C'est dire qu'il a besoin d'un enseignement de qualité. Sinon, sans qu'il s'en aperçoive, l'école fortifiera en lui une tendance naturelle à la mémorisation au lieu de développer ses facultés. Il faut que chaque leçon soit parfaitement conduite (leçons de choses, exercices d'observation, exercices de réflexion, etc.) de manière que le maître puisse se rendre compte que chaque élève a compris. C'est d'autant plus nécessaire que de trop nombreux enfants n'abordent l'école que peu avant 10 ans... et 10 ans d'inactivité intellectuelle, c'est bien lourd à porter.

Mais, dira-t-on, les maîtres y pourvoient. Il est exact que le Congo d'aujourd'hui déploie de grands efforts en vue de la formation des maîtres. On ne peut néanmoins perdre de vue que le nombre de maîtres qualifiés, diplômés chaque année, reste nettement insuffisant si on le compare aux besoins auxquels on doit faire face.

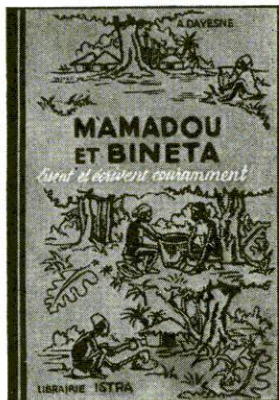
Longtemps encore, on devra, dans bien des cas, se contenter de maîtres formés hâtivement. Ce ne sont pas les moniteurs en fonctions depuis de longues années qui sont susceptibles de relever le niveau de formation des maîtres : la formation dont ils ont bénéficié autrefois, est aujourd'hui bien dépassée par suite des réformes scolaires successives et des exigences multipliées. Le maître ainsi formé a peu d'initiative et suit sa nature : il parle beaucoup et perpétue la tradition du milieu indigène, si on le laisse libre d'agir à sa guise. Si, au contraire, on le gratifie d'un manuel, il le suit servilement jusque dans ses erreurs ou ses inexactitudes. Seul, un bon maître sera d'ailleurs capable de se détacher du livre et d'appliquer, de-ci de-là, les correctifs qui s'imposent. L'importance du manuel est donc inversement proportionnelle au degré de formation des maîtres. Son importance est capitale dans les institutions scolaires d'Afrique; elle est moindre dans les écoles métropolitaines. En Afrique même, elle est beaucoup plus grande dans les écoles primaires, où sont en fonctions des maîtres de couleur, que dans les écoles plus poussées où la majeure partie du corps professoral est composée d'Européens.

Il y a donc urgence à mettre au point des manuels adéquats pour les écoles primaires congolaises.

I. LES REALISATIONS FRANÇAISES

Les Français ont déployé un gros effort dans le domaine des manuels scolaires pour l'Afrique noire. On trouvera, en annexe, une liste de manuels qui donne une idée de cet effort (1).

Si ces manuels ont retenu ici l'attention, ce n'est pas dans le dessein de porter dans l'absolu, un jugement sur leur valeur intrinsèque. Les manuels sont étroitement tributaires des programmes et les programmes des colonies françaises d'Afrique Noire ne nous sont pas suffisamment familiers pour fonder un jugement de l'espèce. Mon propos est de les présenter au lecteur en insistant sur ce qui peut utilement servir



d'exemple aux écoles et aux maîtres du Congo Belge.

D'emblée, on ne peut s'empêcher de souligner l'excellente présentation des manuels français. Qu'ils soient brochés ou cartonnés, ils le sont avec le même soin que les plus beaux ouvrages de la métropole. La grandeur des caractères utilisés varie adéquatement avec l'âge des enfants et leurs progrès scolaires. Même lorsque ces caractères se rapprochent de la normale, la lecture reste aisée car l'impression est nette et le papier, d'excellente qualité. Le souci d'une présentation moderne et attrayante se marque aussi dans le soin apporté aux illustrations fort abondantes dans les livres destinés aux premières classes et dont le nombre bien dosé décroît de classe en classe.

Dans la plupart des cas, l'illustration qui orne la couverture est déjà un petit chef-d'œuvre. Chaque leçon est abondamment illustrée : les images judicieusement choisies parmi les objets ou les scènes familiers à l'enfant, sont appro-

(1) Le lecteur ne trouvera pas ici un inventaire de tous les manuels français d'Afrique noire. Notre intention vise seulement à lui en présenter quelques-uns qui ne manquent pas d'intérêt.

priées à chaque leçon; elles sont fort souvent en couleurs, et, par le fait même, plus attrayantes. Certaines pages cependant sont parfois trop chargées dans les manuels d'arithmétique.

Quant au contenu de ces manuels, on doit convenir qu'il traduit un souci d'adaptation très poussé.

« Adaptation, voilà, si l'on y réfléchit bien », écrivait G. Hardy dans la préface de *Mamadou et Bineta lisent et écrivent couramment*, « un mot terriblement vague. Adaptation à quoi? A tout, à la capacité des esprits, aux besoins du pays, aux traditions du milieu social, au programme de mise en valeur, etc... Il ne s'agit pas seulement de remplacer, dans les livres de lecture, Gaston par Mamadou et dans les problèmes, le coupage des vins par la fabrication de l'huile de palme : il faut que le moindre exercice achemine l'écolier dans une voie très déterminée, qu'il le preserve des brusques écarts et des excursions sans issue. »

Cette citation de Hardy a sans conteste le mérite d'appeler l'attention sur l'adaptation nécessaire.

N'est-il pas piquant de constater ce souci dans les manuels scolaires de la France d'Outre-mer quand on le rapproche de la politique d'assimilation communément pratiquée par la France dans ses colonies? Il n'y a, cependant, contradiction qu'en apparence. Sans doute, l'adaptation s'inscrit dans la ligne du mode de vie et des conceptions indigènes comme elle s'harmonise avec la manière de penser de la société locale. Mais elle n'est qu'un moyen, une amorce, un habit — recours aux légendes et contes locaux — qui peut, certes, engendrer le désir de lire, s'il est vrai que toute éducation doit tendre aux valeurs universelles. A ce titre, ne faut-il pas condamner tout autant l'excès d'adaptation que son défaut? C'est une question de finesse et de mesure. S'en tenir aux acquis actuels de la masse indigène et à ses seules préoccupations, ce ne serait pas adapter l'enseignement, mais le dévaluer. A cet égard des critiques comme celles que l'Inde a récemment formulées à l'endroit de l'enseignement au Congo Belge en affirmant qu'il vise à imposer la culture occidentale ne devraient valoir à leurs auteurs que sourires ou sarcasmes..

L'éducation que nous dispensons en Afrique ne vise à rien d'autre qu'à élever l'autochtone à notre niveau. Et si nous préconisons l'adaptation des manuels, c'est en gardant les yeux fixés sur le but à atteindre : *une équivalence de formation qui d'ailleurs sait faire la place aux valeurs locales.*

Le but ne souffre pas de dévaluation. Seuls les moyens mis en œuvre pour l'atteindre peuvent varier et doivent même tenir largement compte des particularités régionales : ils doivent être exactement appropriés aux obstacles à vaincre. Par exemple, de fréquents exercices de phraséologie et d'élocution seront spécialement mis au point pour rencontrer les difficultés propres aux Noirs dans l'étude du français.

On usera de même abondamment de contes et de légendes indigènes en vue d'inciter les élèves à la lecture libre. Sans doute, on conviendra volontiers de l'exactitude de ce qu'écrivent les auteurs de *La belle histoire de Leuk-le-Lièvre* dans leurs conseils aux maîtres d'Afrique Noire :

« Les ethnographes ont reconnu, ces dernières années, que la vie profonde du Négro-Africain est dominée par le mythe et l'intuition surréaliste des forces invisibles et cosmiques. Cette intuition s'exprime chez nous par des légendes, des contes, des fables, des proverbes et des devinettes. Tout ce monde imaginaire, vous le savez, peuple les veillées noires d'êtres plus vivants que ceux du jour. Si l'Afrique travaille le jour, c'est la nuit qu'elle vit, et l'enfant plus que l'adulte. »

Mais on conviendra tout autant qu'on ne peut fonder toute une éducation sur cette seule base. Au contraire, une saine éducation devra combattre — très tôt — une tendance trop prononcée à la pensée émotive et à une crédulité dépourvue d'esprit critique. Par ailleurs l'éducation moderne par ses leçons de choses et ses leçons de sciences, ne peut éviter d'entrer en conflit avec les croyances séculaires de la société indigène.

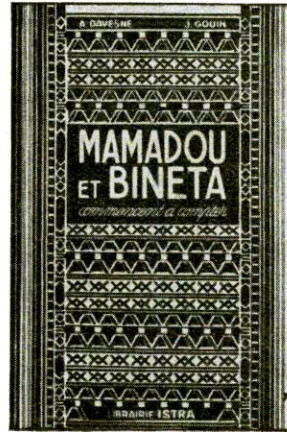
L'adaptation, au surplus, ne pourrait justifier une forme de repli sur soi.

« Il y aurait péril », écrivait *A. Terrisse* dans *l'Éducation africaine*, 1949, n° 1, « sous prétexte d'adaptation au milieu local, à pousser à un enseignement replié sur lui-même. Il serait dangereux d'emprisonner l'enfant dans son expérience étroite, de l'enfermer dans une sorte d'insularité de l'esprit et du cœur. »

Il faut ouvrir bien larges, les fenêtres qui donnent sur le monde extérieur et puisque nous sommes en Afrique belge, spécialement celles qui donnent sur la Belgique. Il faut que le manuel initie les élèves à l'interdépendance du monde et qu'il montre clairement ce que l'union de la Belgique et du Congo a déjà permis de réaliser.

MANUELS DE CALCUL

Envisagés sous l'angle de leur adaptation, les livres de calcul sont — et de loin — les plus faciles à adapter. Il va de soi que pour atteindre le but poursuivi, ils doivent être appropriés aux programmes en vigueur dont les bons manuels sont le reflet exact. C'est une qualité qu'on doit reconnaître à *P. Rondeau* et *P. Valet* dont le « *Premier livret de calcul de l'enfant africain* » borne ses prétentions à l'étude des nombres de 1 à 20 par référence au programme officiel de l'Afrique française (1^{re} année du cours préparatoire). Par ailleurs, la révision attentive du vocabulaire en usage dans les manuels métro-



politains, le choix d'illustrations qui représentent des objets tirés du milieu local et familiers aux élèves, et la mise à jour des prix avec ceux qui sont pratiqués dans la région s'imposent invinciblement aux auteurs. Ce fut le souci dominant de *R. Jolly* et *Ba Ibrahima* lorsqu'ils adaptèrent la méthode Jolly à l'Afrique noire dans le « *Calcul élémentaire pour les Écoliers d'Afrique* ».

Ce n'est pas ici le lieu de débattre des questions méthodologiques et d'examiner s'il est préférable d'étudier séparément addition et soustraction, comme le préconisent *A. Davesne* et *J. Gouin* dans « *Mamadou et Bineta apprennent à compter* », ou s'il vaut mieux, au contraire, s'en tenir à la méthode classique qui vise à enseigner simultanément les quatre opérations comme le font *Rondeau* et *Valet* dans leur ouvrage mentionné supra. L'essentiel à relever en l'occurrence, c'est l'ensemble des principes qui trouvent leur application dans les manuels de l'espèce.

Les dessins et illustrations sont orientés vers la perception globale du nombre étudié. Cette pratique est aujourd'hui généralisée dans les manuels de calcul.

Ils contiennent, en outre, des indications méthodologiques sur la manière de conduire chaque leçon. Mention est faite des divers exercices à effectuer et du matériel intuitif à utiliser.

Il serait bon, au surplus, que, tout au moins dans les manuels congolais destinés à l'enseigne-



ment sélectionné, le français soit utilisé pour une partie au moins des exercices. Les élèves auront ainsi plus de facilité lorsqu'ils aborderont l'enseignement donné en français.

Les bons manuels ne peuvent négliger d'accorder toute l'attention requise à l'écriture des nombres. La question est loin d'être dénuée d'importance si on veut bien considérer que les graphies fautives dues au phénomène du miroir (E pour 3 et S pour 2) sont courantes chez les tout petits et que parfois, elles se rencontrent encore dans les écoles de moniteurs.

Un des points les plus importants est la répartition de la matière en leçons. L'idéal serait — étant donné le niveau assez faible des moniteurs et leur tendance à dépasser le programme — que chacune des leçons du manuel corresponde d'aussi près que possible au temps dont le maître dispose pour donner sa leçon.

A mon sens, il est préférable que le manuel contienne plutôt trop d'exercices que trop peu car c'est un leurre de croire que le maître en imaginera lui-même : une fois achevés les exercices prévus, il s'empressera de passer à la leçon suivante, s'il ne l'a déjà fait plus tôt.

MANUELS DE SCIENCES

Les livres de sciences et de français ou de lecture, nous apportent un ordre de difficultés sensiblement plus malaisées à résoudre.

Le manuel de Béart et Jolly, « *Les leçons de choses et les sciences appliquées* », est en usage, affirme-t-on, dans les écoles de l'Union Minière.

Je suppose que cet ouvrage est mis entre les mains des maîtres qui sont invités à en retirer le *maximum* pour les applications que constitue chacune de leurs leçons. Les auteurs n'ont pas tort quand dans leur préface, ils soulignent les périls de leur entreprise. Dans le cadre des leçons qui peu à peu feront place aux leçons de sciences, il faut amener les élèves à « observer », « à raisonner, à penser logiquement à l'encontre de l'éducation par le milieu ». L'explication d'une éclipse de soleil en fournit un exemple immédiat. Un tel manuel doit constituer une mine de renseignements d'où le maître peut extraire les applications pratiques que postule le milieu de l'enfant. Il est, au surplus, souhaitable, semble-t-il, que l'on synchronise, autant que possible, les leçons de sciences avec le cours de lecture comme le font l'une ou l'autre fois les auteurs de « *Leuk-le-Lièvre* » en donnant d'une part l'explication traditionnelle d'un phénomène naturel et en introduisant d'autre part, l'explication raisonnée connue de ceux qui sont mieux instruits. Une tentative de synchronisation similaire, mais portant sur le calcul et la lecture a d'ailleurs été tentée dans l'ouvrage de Terrisse et Souché, « *La journée du petit écolier d'Afrique* » (livret unique pour l'apprentissage de la lecture et du calcul).

J'ajouterais volontiers que dans la perspective africaine, semblables manuels doivent fournir plus que des leçons de sciences. Ils doivent se situer au niveau de l'utilisation des possibilités locales actuelles et se présenter comme un véritable manuel de la vie pratique. C'est ce qu'a spécialement tenté F. Grébert dans son ouvrage « *Hygiène et Conseils divers pour les Africains de la zone tropicale* ». Comme le signale H. Gourdon dans la préface, ce manuel déborde largement le seul point de vue de l'hygiène. Il traite de l'installation d'un village, de l'établissement d'une plantation, du travail du fer et du bois, du tissage des fibres, de la cuisson d'une poterie et il contient, en outre, un ensemble de préceptes de vie morale en liaison avec le mariage, la famille, l'éducation, le caractère, l'alcoolisme, la paresse, etc... On doit souligner encore que cet opuscule est spécialement conçu pour les Noirs de l'intérieur et — fait remarquable — que son auteur le destine autant au Congo Belge qu'aux colonies françaises.

MANUELS DE FRANÇAIS

En abordant les manuels de français, nous entrons dans un domaine un peu particulier car dans les colonies françaises, le cours de français est en même temps le cours de lecture, le français étant la langue véhiculaire dès le départ.

Ces manuels sont incontestablement les plus nombreux parmi toute la production française actuelle. Ils sont aussi les mieux présentés et les plus attrayants. Nous sommes loin de ces textes surannés : « Nos ancêtres, les Gaulois, avaient les cheveux blonds et les yeux bleus ».

Centrés sur les réalités de la vie ambiante, les manuels qu'on nous propose aujourd'hui mettent en scène des choses et des gens familiers à l'enfant africain. Les textes en sont simples et tirés du milieu local. Ils ont même parfois les défauts de leurs qualités : ainsi dans « *Leuk-le-Lièvre* », on doit noter à regret des allusions — rares d'ailleurs — au mauvais œil et à la mauvaise langue, à côté d'excellentes trouvailles telles que cette façon de présenter l'explication traditionnelle de la lune et des étoiles afin d'y opposer l'explication raisonnée de leur origine.

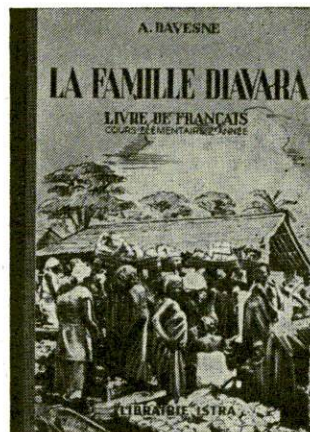
A mesure que l'enfant progresse dans l'enseignement, les divers manuels se préoccupent de lui ouvrir des fenêtres sur l'extérieur et certains le font parfois plus que de raison ou sans prendre soin d'introduire de façon naturelle les textes de ce genre. Parfois, les mois de l'année seront présentés par leurs particularités métropolitaines. Ils recèlent encore, de-ci de-là, d'autres défauts : certains exercices groupent des phrases sans suite logique entre elles, les pages sont parfois trop compactes et les indications à l'usage du maître, trop peu nombreuses. On le voit : tout n'est pas encore parfait dans ces manuels, mais ils n'appellent plus que des corrections d'ordre technique. L'effort de base a été réalisé : ils ont été pensés à la mesure de l'Afrique.

Envisagés à notre point de vue, ces manuels offrent bon nombre d'idées à exploiter, dont quelques-unes nécessitent de retenir particulièrement l'attention. Notons tout d'abord que tous entament l'étude du français par des leçons de langage pour ne passer qu'ensuite aux leçons de lecture et de composition. Cette méthode qu'à mon sens il faut encourager, tend aussi à s'implanter dans nos écoles congolaises. L'enseignement du français en Afrique française et ce même enseignement en Afrique belge ont d'ailleurs plus d'un trait commun. Le français n'est pas la langue maternelle de l'enfant. Les premières leçons devront donc être conduites de façon particulière. C'est ainsi que R. Gillot ouvre son manuel « *Méthode de lecture pour l'Afrique Noire. Toute la vie d'un enfant africain* », par une leçon d'élocution illustrée en recommandant d'attendre pour conduire normalement les leçons que les élèves soient capables de lire la petite histoire qui leur est proposée. Sans doute, est-ce parce qu'il s'agit ici de l'apprentissage d'une

langue étrangère que dans son « *Livret de langage de l'écolier africain* », A. Terrisse base son enseignement sur 745 mots groupant des substantifs, des verbes, des mots invariables, etc., à l'exclusion de termes techniques, géographiques, mathématiques ou grammaticaux. Mais il ne suffit pas de connaître les mots et leurs nuances pour parler une langue, il faut encore en connaître les tours. Ceci explique pourquoi le rôle de la mémoire est si important dans pareille étude.

La récitation ne peut donc être négligée et son rôle doit croître à mesure des progrès de l'enfant. Comme le soulignent Davesne et Gouin dans « *Mamadou et Bineta sont devenus grands* », il importe que la récitation ne porte pas sur les seuls poèmes car les Noirs ne distinguent pas entre expressions poétiques et expressions courantes. C'est la prose qui doit retenir avant tout l'attention jusqu'à ce que l'élève ait atteint une maîtrise suffisante de la langue parlée.

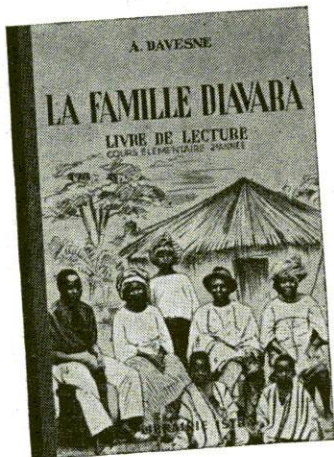
Dans son « *Livret de langage de l'écolier africain* », A. Terrisse insiste encore sur le fait qu'il ne sied pas d'enseigner le français comme une langue morte : on doit, dit-il, lier le langage, l'action, l'image et le texte. « *Le Premier livret de l'enfant africain* » de Terrisse, Petitpas et Minière met le dialogue et le mime à la place d'honneur pour éviter cet excès de solennité dont les méfaits sont trop connus. A ce stade encore, il ne doit être question ni de grammaire ni de conjugaison : nous sommes ici au niveau



du cours préparatoire des écoles françaises d'Afrique.

« *La journée du petit écolier d'Afrique* » de Terrisse et Souché, offre un sujet très particulier d'intérêt : il contient un tableau des difficultés de prononciation du français en Afrique noire.

Mais le cours de français est aussi un cours de lecture. Envisagés sous cet angle, ces manuels ne sont pas moins dignes d'attention. Ils manifestent tous le souci d'amener les élèves à la lecture libre. Mais ceci supposant une maîtrise suffisante de la langue, ils groupent un ensemble d'œuvres qui doivent les y conduire progressivement sans que les textes à étudier rebutent les élèves au point de les détourner du but final à atteindre. *Terrisse et Souché* manifestent leur souci d'obtenir une lecture intelligente dans leurs divers ouvrages. Les exercices méthodiques qu'ils prescrivent pour chaque leçon sont bien



étudiés et mettent l'accent sur la recherche des idées, l'élocution, le vocabulaire, la conjugaison, la construction de la phrase pour atteindre, en fin de compte, à la rédaction.

La série des « *Mamadou et Bineta* » ainsi que les « *Contes de la Brousse et de la Forêt* », suivent la même ligne avec le même succès. Par le choix des exercices, conçu pour éviter le mécanisme de la mémoire, *A. Carlé* dans « *Joies et Travaux de l'île Heureuse* » et *R. Guillot*, dans « *A l'ombre du Baobab* », tentent aussi d'amener au plus tôt une lecture intelligente. Amener les élèves africains à la lecture n'est pas chose aisée et c'est ici que prennent tout leur sens les textes soigneusement adaptés au milieu local. C'est en leur proposant des lectures qui rencontrent leurs préoccupations immédiates (contes et légendes) et où les dialogues se substituent, au moins, au départ, aux descriptions ennuyeuses qu'on y arrivera le plus sûrement. *Terrisse et Souché* y ajoutent un souci d'information et d'évasion dans « *La lecture et le français en Afrique (cours préparatoire)* ».

Un bon moyen qui me paraît fort propre à provoquer chez l'élève le désir de lire, est celui

qu'emploie *Davesne* lorsque dans « *Mamadou et Bineta lisent et écrivent couramment* » (cours élémentaire); il dispose pour la distraction et le délassement des élèves, un conte sans exercice après chaque chapitre contenant un ensemble de leçons.

Dans le même ordre d'idées, « *Leuk-le-Lièvre* » est, à mon sens, davantage un livre de lecture qu'un manuel.

Quant à « *Mon ami Koffi* » de *R. Imbert*, il ne prétend pas être autre chose et proscribit systématiquement toute espèce d'exercices au profit des quelques explications de mots difficiles : il s'agit, avant tout, de ne pas alourdir ou ralentir la lecture.

Un dernier fait à souligner : plusieurs de ces manuels font place à quelques grandes figures de la colonisation française d'Afrique noire, telles que *Savorgnan de Brazza* ou *René Caillé* par exemple. Ces quelques pages sont particulièrement indiquées et font mieux connaître aux élèves ces personnalités qui ont incarné la présence de la métropole dans ses colonies africaines et ont contribué puissamment à unir colonisateurs et colonisés pour la réalisation d'une œuvre grandiose en voie d'accomplissement quotidien. Tantôt elles sont une préfiguration du cours d'histoire, tantôt elles en constituent plutôt une sorte d'illustration en donnant vie à une personnalité dont le cours d'histoire, forcément simple à l'école primaire, a schématisé l'action en trois ou quatre phrases trop générales.

Une sympathie communicative se dégage de pareils textes. Ils dépeignent les traits de caractère et les actes de ces hommes qui sont venus aider l'Afrique à reprendre place dans le monde et les Africains à retrouver la paix en Afrique.

MANUELS DE GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

Dans un pays jeune, sans traditions, l'enseignement de l'histoire et de la géographie, sciences éminemment sociales, prend une importance particulière. Il est susceptible de fournir une base valable sur laquelle viendra se greffer le premier épanouissement de l'individu dans une société aux composantes multiples et éparpillées dans l'espace.

Soucieux de cet aspect des choses, les manuels de géographie et d'histoire à l'usage des colonies françaises d'Afrique Noire ne peuvent manquer de nous intéresser. La « *Géographie* » de *Gefroy* et celle de *Rubon et Saxe*, « *Afrique Noire (A.O.F. et A.E.F.) et Union Française* », retiennent toutes deux l'attention par leur présenta-

tion soignée comme par les nombreuses illustrations qui actualisent la matière à enseigner. Le manuel de Geffroy entend, comme le dit la préface, initier l'enfant à l'observation et à la compréhension des grands faits géographiques en faisant appel à son activité personnelle. L'enfant doit observer, noter, dessiner, construire. Chaque leçon comporte une page d'illustrations et une page contenant la leçon proprement dite et les applications (observation, exercice, résumé). *Rubon et Sacx* établissent aussi, dans leur manuel, un questionnaire pour chaque leçon.

Les manuels d'histoire ne sont pas négligés eux non plus. Les programmes prévoient l'histoire de France et l'histoire locale aux cours moyens et supérieurs. Certains manuels présentent cette matière en un seul ouvrage; d'autres réservent un fascicule distinct pour l'histoire locale. C'est la formule qu'ont retenue *H. Jaunet* et *J. Barry* pour leur « *Histoire de l'Afrique Occidentale Française* », répartie en 25 leçons. Le plan de l'ouvrage divise la matière en deux grandes périodes : la première, de l'antiquité jusqu'au XVIII^e siècle; la seconde, du XVIII^e jusqu'à nos jours. Ils font séparément l'histoire de chacune des colonies constitutives de l'A.O.F. et présentent à la fin du volume, un tableau chronologique qui doit permettre aux élèves de faire la synthèse de la matière étudiée.

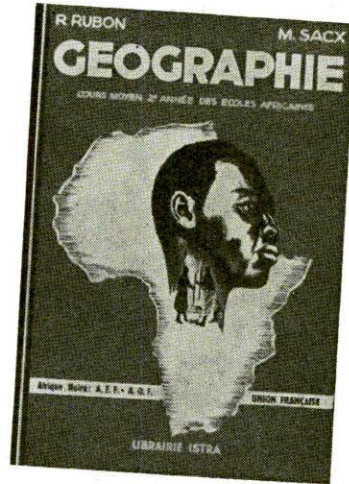
L'ouvrage est doté de nombreuses gravures et de cartes, mais ces dernières ne sont pas toujours aussi expressives qu'on le souhaiterait. Mention y est faite aussi, en petits caractères, de quelques légendes, récits ou anecdotes ayant trait aux événements étudiés. Le manuel contient encore quelques indications bibliographiques à l'intention des maîtres. Chaque leçon se termine par un questionnaire et un résumé.

L'aspect militaire y apparaît comme prédominant, mais ceci est quelque peu compensé par les textes de lecture heureusement disposés entre les leçons. La dernière leçon couronne l'ouvrage: elle est consacrée à l'œuvre de la France en A.O.F.

Je n'ai pu me procurer l'« *Histoire et Géographie de l'A.E.F.* » (C.M. et S.) par *Gama-che*, édité chez Nathan. En revanche, il m'a été permis d'examiner l'« *Histoire de France et d'Algérie* » de *Bonnefin et Marchand*, grâce à laquelle il est possible de proposer une autre manière de présenter la matière aux élèves. Ici, les auteurs réunissent en un même ouvrage l'histoire de France et l'histoire locale. Ils s'efforcent de faire constamment un parallèle entre les faits de l'histoire de France et ceux de l'histoire d'Al-

gérie. La page de gauche est réservée à l'histoire de France et celle de droite à l'histoire de l'Algérie ou tout au moins à des événements africains. Même pour l'antiquité, le procédé est assez aisé à appliquer à l'Afrique du Nord : il y a Massinissa, Jugurtha, Carthage, etc.

Chacune des pages de ces manuels est ornée d'un tableau illustrant un des événements qui font l'objet de la leçon du jour. Un défaut, cependant, de ces deux opuscules de *Bonnefin* et *Marchand* : ils manquent de cartes.



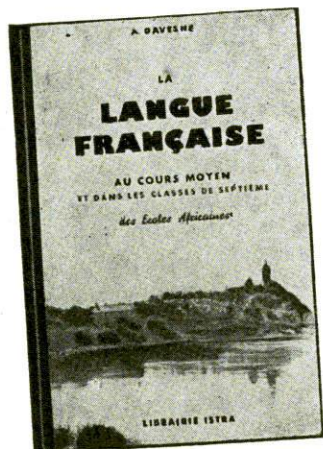
II. LES REALISATIONS BELGES

Si on jette un regard sur la production congolaise de manuels scolaires en vue d'établir un parallèle avec les ouvrages cités plus haut, on doit bien convenir qu'il faut chercher longuement pour retenir quelques ouvrages qui puissent s'en approcher quelque peu.

Citons ici un ouvrage de calcul dont on dit grand bien, mais que je n'ai pu examiner à loisir. Il s'agit d'un livre édité par la Maison De Sikkel d'Anvers dans lequel, sous les auspices du CEPSI (Centre d'Etudes des Problèmes Sociaux Indigènes d'Elisabethville), la méthode *W. Schneider* a été adaptée aux écoles d'Afrique. La production du *Fonds du Bien-Etre Indigène*, dont la Commission du matériel didactique est fort active, doit aussi en bloc retenir l'attention. Relevons spécialement outre l'ouvrage de lecture destiné à la masse, « *Conseils aux Mamans Congolaises* » qui peut être largement utilisé dans les écoles ménagères péri-primaires, le remarquable manuel « *Conseils d'Hygiène aux Congolais* » (2^e édition) et un *manuel de zoologie* qui vient de sortir de presse et dont on fait déjà le plus grand éloge.

La méthode de travail du F.B.I. consiste à

mettre au point une édition en français qui peut ensuite être traduite en diverses langues indigènes. Le *Centre Pédagogique du Kivu* qui a publié une cinquantaine de manuels depuis la fin de la guerre a grandement contribué à relever le niveau de la production congolaise. Bien



que ces ouvrages comportent encore des lacunes, ils tranchent nettement avec le passé.

De-ci, de-là, on peut encore relever l'un ou l'autre manuel mieux présenté, comme le « *Livre de Lecture* » de P. Laenens.

En cherchant bien, on y ajoutera encore quelques petits manuels du maître ou de l'élève. Ceux-ci ne paient pas de mine et sont fort peu répandus, mais contiennent cependant quelques bonnes idées qu'on devrait s'attacher à exploiter.

A l'endroit de nos meilleurs manuels, on doit bien constater que sauf de rares exceptions, ils n'atteignent pas la tenue des manuels scolaires français que nous venons de présenter. Il y a à cela des raisons nombreuses qu'il est bon d'analyser.

CARACTERES GENERAUX DE COLONISATION.

Il n'est pas excessif d'affirmer que la colonisation française et la colonisation belge en Afrique noire sont foncièrement différentes. En A.E.F. comme en A.O.F., les Français ont mis tout leur soin à former un petit nombre d'individus, localisés principalement dans les centres. Au contraire, les Belges se sont efforcés d'atteindre la masse.

La comparaison des effectifs scolaires est édifiante à cet égard. Les manuels français sont, j'imagine, des manuels pour les écoles des centres, tandis que les manuels congolais servent autant en province que dans les villes. Mais la brousse est mangeuse d'hommes et au surplus,

elle accapare l'homme tout entier, sans partage... En outre, les Belges sont gens pratiques et se sentent attirés par l'action; les Français, au contraire, s'adonnent plus volontiers aux études spéculatives qui répondent mieux à leur tournure d'esprit.

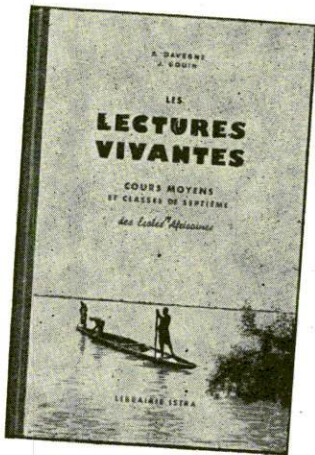
Mais, il est un temps pour tout : un temps pour créer des écoles et rassembler des élèves et un temps pour améliorer la qualité de l'enseignement distribué.

Peu à peu, de bons esprits se sont émus des lacunes de nos manuels et se mettent au travail avec zèle. Des maîtres, laïcs ou missionnaires, ont dû mettre au point leurs leçons et envisagent maintenant de publier leurs travaux sous forme de manuels. Des directeurs d'école primaire, des missionnaires-inspecteurs et des inspecteurs officiels manifestent la même intention. Bien sûr, on est encore loin d'enregistrer des résultats positifs en ce domaine, mais l'alerte est désormais donnée.

DISPERSION DES EFFORTS.

Le Congo est divisé en matière scolaire, en un certain nombre de circonscriptions qui, de tous temps, ont travaillé dans l'isolement. Chacune des associations missionnaires qui ont en charge ces circonscriptions a un souci majeur et inéluctable : celui de boucler son budget. Elles ont donc pris l'habitude, en bien des domaines, de tâcher de se suffire à elles-mêmes. Pour éviter de trop grandes dépenses, on a installé de petites presses à capacité réduite, mais suffisante pour desservir un petit groupe d'écoles. On tire soi-même quelques centaines d'exemplaires que l'on fait ensuite brocher sur place par une main-d'œuvre de fortune. On doit s'en tirer avec les moyens du bord et aux moindres frais. Cependant, ces mêmes efforts isolés et répétés dans des régions fort proches l'une de l'autre entraînent de grandes pertes de temps pour des résultats en somme, assez maigres. Aussi, certaines circonscriptions se sont-elles orientées dans le sens de la coordination en installant une petite imprimerie destinée à fournir les manuels nécessaires pour l'ensemble des écoles de la circonscription. Parfois même, on a déjà dépassé les limites de la circonscription : à Usumbura, l'imprimerie Lavigerie assure l'impression de manuels pour le Ruanda, l'Urundi, une partie du Katanga, le Kivu et une partie de la Province Orientale. C'est dans cette voie qu'il faut persévérer car elle est seule susceptible de permettre le remplacement de moyens désuets qui ne sont plus à la mesure du Congo d'aujourd'hui et d'obtenir des réalisations soignées à un prix relativement modique.

Si l'isolement doit disparaître au stade des réalisations matérielles, il importe aussi que l'isolement des esprits ne se perpétue pas. Plus d'une fois, à 100 ou 200 kilomètres de distance, des personnes travaillent à un même manuel sans se connaître et en ignorant le travail du voi-



sin, alors qu'une confrontation des idées serait on ne peut plus utile et conduirait peut-être à une édition en commun.

PRIX DU MANUEL

Nous touchons ici au cœur du problème. Dans les pays neufs où l'analphabétisme atteint encore un pourcentage important de la population, tous les efforts — d'ailleurs budgétairement limités — portent sur la création d'écoles nouvelles. Il faut évidemment des écoles et des élèves avant que l'on ne puisse songer aux manuels scolaires. Comme d'autre part, la gratuité des livres et fournitures classiques s'impose dans l'enseignement primaire à l'égal d'une nécessité, on hésite trop souvent à relever l'importance budgétaire de ce second poste par crainte de son incidence sur le premier. Actuellement, les écoles congolaises bénéficient d'un subside des pouvoirs publics qui atteint, par tête d'élève, 30 francs au 1^{er} degré et 100 francs au 2^e degré de l'enseignement primaire : ceci donne 500 francs par élève pour les cinq années primaires. La réglementation scolaire en vigueur en Afrique belge prévoit que chaque élève doit disposer d'un minimum de livres et fournitures.

Outre les fournitures classiques proprement dites, comportant les impedimenta propres aux écoliers — ardoises et crayons d'ardoise, cahiers, crayons et gommes, porte-plumes, plumes, encrriers, buvard, etc. — chaque élève doit posséder un livre de lecture pour chacune des années du 1^{er} degré. Le livre de calcul n'est

obligatoire qu'en 2^e année dans les écoles urbaines et centrales, alors qu'il est facultatif seulement en 1^{re} année et dans les écoles rurales et succursales.

Pour chaque année du 2^e degré et dans chacune des classes de 6^e et 7^e primaires préparatoires à l'enseignement secondaire, l'élève doit disposer d'un livre de lecture, d'un livre de calcul, d'un livre de français, d'un livre de grammaire, d'un livre d'hygiène et de sciences.

Notons toutefois qu'en 1^{re} année du 2^e degré, le livre de grammaire et celui d'hygiène et de sciences sont facultatifs.

On voit immédiatement que dans ces conditions, pour être utilisée de façon générale, une édition ne peut être coûteuse, même si l'on tient compte du fait que le même manuel peut servir plus d'une fois. Voyons à quel prix sont vendus quelques-uns des ouvrages français dont nous avons parlé. Transposés en francs belges et arrondis au franc, les prix de catalogue se présentent comme suit :

Mamadou et Bineta apprennent à lire et à écrire	37 fr.b.
Nouveau syllabaire de Mamadou et Bineta	23 fr.b.
Mamadou et Bineta apprennent à parler français	30 fr.b.
Les premières lectures de Mamadou et Bineta	42 fr.b.
Mamadou et Bineta lisent et écrivent couramment	48 fr.b.
La Langue Française	47 fr.b.
Les Lectures Vivantes	61 fr.b.
Mamadou et Bineta sont devenus grands	61 fr.b.
Mamadou et Bineta commencent à compter	21 fr.b.
Mamadou et Bineta apprennent à compter	16 fr.b.
Contes de la Brousse et de la Forêt ..	47 fr.b.
Hygiène et Conseils pour les Africains de la zone tropicale	34 fr.b.
Joies et Travaux de l'Île heureuse, broché	38 fr.b.
cartonné	54 fr.b.
Méthode de lecture, broché	42 fr.b.
cartonné	54 fr.b.
La belle histoire de Leuk-le-Lièvre, broché	82 fr.b.
cartonné	99 fr.b.
Géographie de Geffroy, broché	88 fr.b.
cartonné	102 fr.b.
Géographie de Rubon et Sacx	64 fr.b.
Calcul d'Auriol et Séguier broché	77 fr.b.
cartonné	94 fr.b.

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Quand on transpose le problème dans la perspective congolaise, on aperçoit immédiatement une difficulté supplémentaire avec laquelle il faut compter. Les manuels sont édités au moins partiellement en langue indigène, ce qui a com-



me conséquence inéluctable de restreindre fortement le tirage. Et pourtant, on doit bien relever non sans étonnement que l'édition malgache de « Joies et Travaux de l'île heureuse » se vend à un prix moins élevé que l'édition française : 34 francs contre 38 francs pour l'exemplaire broché et 47 francs contre 54 francs pour l'exemplaire cartonné. L'édition malgache bénéficierait-elle d'un subside des autorités publiques ? C'est possible, mais en tout cas, le fait mérite d'être signalé.

**

On le voit : les circonstances et les raisons qui expliquent le retard que nous enregistrons par rapport aux manuels français ne sont pas insurmontables. Pas mal d'améliorations ont déjà été apportées. Mais il importe de persévérer et de réaliser les conditions les plus appropriées à l'éclosion des meilleurs manuels possibles.

Et tout d'abord, il est à souhaiter que les inspecteurs officiels ne restent pas étrangers au mouvement. La plupart des manuels français que nous avons présentés ont eu pour auteur des inspecteurs de l'enseignement ou, tout au moins, ils ont été rédigés avec leur concours.

En Belgique, la circulaire ministérielle du 2 mai 1934 fait une interdiction « aux membres de l'inspection de publier, soit seuls, soit en collaboration, des ouvrages classiques à l'usage des établissements qu'ils sont chargés d'inspecter ». Elle ajoute plus loin qu'il leur est aussi défendu « de prêter leur nom pour faciliter l'introduc-

tion dans les écoles de manuels étrangers adaptés à notre enseignement ». On comprend aisément la raison de ces interdictions.

Mais dans un pays comme le Congo, où tant de choses restent à faire et où le concours de toutes les bonnes volontés et spécialement des inspecteurs peut-être très précieux, on est heureux de constater que ces dispositions ne sont pas en vigueur. Au surplus, que pourrait-on reprocher aux inspecteurs s'ils ont encore l'éléance de faire abandon de leurs droits d'auteur ?

**

Mais il faut aussi des moyens techniques pour mener à bien une œuvre d'espèce. Nous songeons ici au F.B.I. qui, outre ses propres réalisations, pourrait rehausser puissamment l'attrait de nos manuels en mettant au point une double série de clichés pour l'impression en couleurs. L'une d'elles serait destinée à l'Ouest de la Colonie et l'autre à l'Est afin d'éviter les risques de perte et les dommages inhérents à de trop fréquents transports.

Quand on feuillette un ouvrage comme « Leuk-le-Lièvre », on ne peut manquer de songer à l'importance de cette question devant la netteté des illustrations qui sont de véritables tableaux.

Il importe encore qu'une meilleure coordination s'institue entre toutes les bonnes volontés. Un secrétariat technique permanent fonctionnant tant au sein du Conseil des Missions protestantes que dans le cadre de la Commission de l'Enseignement Catholique, aurait la plus heureuse influence sur la préparation des manuels. Les échanges d'idées que ne manquerait pas de provoquer la réunion de praticiens avertis au sein d'un conseil de perfectionnement de l'enseignement africain à participation officielle et libre, ne pourraient, eux aussi, qu'être fructueux à cet égard.

La coordination s'impose également au stade des réalisations matérielles. Une bonne impression implique l'utilisation des puissants moyens de la technique moderne. Aussi doit-on se réjouir de voir qu'aujourd'hui des firmes privées comme De Sikkel et Wesmael-Charlier commencent à s'intéresser aux écoles congolaises et que d'importantes circonscriptions scolaires unissent spontanément leurs efforts pour atteindre de meilleurs résultats.

Il nous reste à formuler le vœu qu'on utilise au maximum pour l'impression des manuels scolaires, les ressources qu'offrent les écoles professionnelles comme celle de La Kafubu-lez-Elisabethville.

**

III. LE MATERIEL DIDACTIQUE

Il ne serait pas heureux de terminer cet article sans dire un mot du matériel didactique dont la pauvreté est trop souvent insigne dans les classes de l'intérieur sans parler même des écoles succursales.

Les murs des classes sont généralement nus et s'ils sont ornés, ils le sont trop souvent de tableaux inadaptés ou parfois aussi d'affiches de propagande — en faveur de la consommation du lait, par exemple — mal reçues par les indigènes, qui se croient ridiculisés parce que le dessinateur a trop accentué, à leur gré, leurs caractères somatiques propres.

Beaucoup de directeurs d'école se lamentent devant cette pauvreté de leurs classes et souhaitent pouvoir améliorer leur équipement. Plus d'un a le courage — et il en faut beaucoup — de découper les illustrations d'un ouvrage comme « Notre Congo » de Lambin et de les coller sur un carton ou une planchette afin de les utiliser systématiquement dans son enseignement. De-ci de-là encore, des directeurs d'école primaire ont fabriqué avec le concours de leurs moniteurs, qui des cartes murales, qui du petit matériel intuitif.

Pourtant, bien des améliorations sont possibles sans trop grands frais. Le F.B.I., dont la commission de matériel didactique a consacré la majeure partie de son temps aux manuels scolaires, pourrait cependant intensifier l'action qu'il a entamée déjà en ce domaine en diffusant des pochettes de cartes didactiques très appréciées.

Je songe notamment à la possibilité de faire agrandir les illustrations de « Notre Congo » et de les diffuser — gratuitement ou à prix modique — sur une grande échelle. Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable que soient aussi intensifiés les envois de la Commission coloniale scolaire que les bénéficiaires apprécieraient fort.

Par ailleurs, les travaux manuels auxquels sont astreints les élèves des écoles de moniteurs peuvent être mis partiellement à profit pour leur apprendre à fabriquer — souvent à partir d'objets déclassés comme de vieilles ardoises désormais inutilisables — un petit matériel intuitif qu'ils reçoivent à leur sortie de l'école. Cette formule déjà pratiquée dans une école de moniteurs au Kivu donne d'excellents résultats et serait très heureusement généralisée. L'intérêt que revêt cette activité gagnerait à se matérialiser dans une sorte d'exposition permanente du petit matériel intuitif de l'espèce. Un projet privé a d'ailleurs été établi dans ce sens.

Il n'y aurait rien d'excessif non plus à ce qu'ateliers d'apprentissage et écoles professionnelles apportent leur concours à la fabrication du matériel intuitif plus malaisé à réaliser comme par exemple, les formes géométriques en bois.

**

Certes, notre enseignement congolais est confronté sans cesse avec de nouveaux problèmes, mais les améliorations que l'on a enregistrées déjà ces dernières années autorisent l'espoir de progrès plus grands encore moyennant une organisation plus rationnelle et une meilleure coordination. Et pour ma part, je n'aurai pas perdu mon temps, si le présent article suscite un seul manuel nouveau ou s'il permet d'améliorer l'équipement d'une seule classe de brousse.

A. PRIGNON.

NOTE DE LA REDACTION. — L'article qui précède a été rédigé avant l'institution des écoles officielles (septembre 1954), du Conseil supérieur de l'enseignement et des commissions permanentes locales (novembre 1954). C'est pourquoi l'auteur n'examine pas l'incidence de ces créations sur la question des manuels scolaires.

LA REDACTION.

QUELQUES BONS OUVRAGES FRANÇAIS

- DAVESNE A., *Nouveau syllabaire de Mamadou et Bineta*. Illustr. : C. Scott. — Paris-Strasbourg, Istra, s.d.
- DAVESNE A., *Mamadou et Bineta apprennent à lire et à écrire*. Syllabaire. Edition entièrement nouvelle. Illustr. Simone Bouglé. — Paris-Strasbourg, Istra, s.d.
- DAVESNE A., *Les premières lectures de Mamadou et Bineta*. Cours préparatoire, 2^e année. — Nouvelle édition revue et complétée. Illustr. : P. Fangeaux et S. Bouglé, Paris-Strasbourg, Istra (dépôt légal 1953).
- DAVESNE A., *Mamadou et Bineta apprennent à parler français*. Livre du maître. Cours de langage. Classe de débutants et cours préparatoire. Nouvelle édition remaniée et complétée. — Paris-Strasbourg, Istra (dépôt légal 1951).
- DAVESNE A., *Mamadou et Bineta lisent et écrivent couramment*. Cours élémentaire 1^{re} et 2^e année. Nouvelle édition revue et complétée. Illustr. : P. Fangeaux. — Paris-Strasbourg, Istra (dépôt légal 1952).
- DAVESNE A. et GOUIN J., *Mamadou et Bineta sont devenus grands*. Cours moyens et supérieurs. — Paris-Strasbourg, Istra, s.d.
- DAVESNE A. et GOUIN J., *Contes de la brousse et de la forêt*. Cours élémentaire et cours moyen. — Paris-Strasbourg, Istra, Cop. 1932.
- DAVESNE A., *La langue française*. Au cours moyen et dans les classes de 7^e des écoles africaines. — Paris-Strasbourg, Istra (dépôt légal 1951).
- DAVESNE A. et GOUIN J., *Les lectures vivantes*. Cours moyen et classes de 7^e en concordance avec le manuel : la langue française. — Paris-Strasbourg, Istra (dépôt légal 1951).

- TERRISSE A., **Livret de langage de l'écolier africain.** Premier livre pour l'apprentissage du langage et du vocabulaire. — Paris, Nathan, s.d.
- TERRISSE A., PETITPAS J. et MINIERE R., **Premier livret de l'enfant africain.** Méthode moderne et rapide d'apprentissage de la lecture. — Paris, Nathan, s.d.
- TERRISSE A., PETITPAS J. et MINIERE R., **Deuxième livret de l'enfant africain.** Méthode moderne et rapide d'apprentissage de la lecture. — Paris, Nathan, s.d.
- TERRISSE A. et SOUCHE A., **La journée du petit écolier d'Afrique.** Livret unique pour l'apprentissage de la lecture et du calcul. — Paris, Nathan (dépôt légal 1953).
- TERRISSE A. et SOUCHE A., **La lecture et le français en Afrique.** Cours préparatoire. — Paris, Nathan (dépôt légal 1952).
- TERRISSE A. et SOUCHE A., **La lecture et le français en Afrique.** Cours élémentaire, 4^e édition. — Paris, Nathan, s.d.
- TERRISSE A. et SOUCHE A., **La lecture et le français en Afrique.** Cours élémentaire et moyen, 4^e édition. — Paris, Nathan (dépôt légal 1952).
- TERRISSE A. et SOUCHE A., **La lecture et le français en Afrique.** Cours moyen et C.E.P. — Paris, Nathan, s.d.
- GUILLOT, R., **A l'ombre du baobab.** La lecture joyeuse pour les élèves des cours élémentaire et moyen (1^{re} année), illustr. de Pierre Rousseau. — Paris, Delagrave, 1951.
- GILLOT R., **Méthode de lecture pour l'Afrique noire,** toute la vie d'un enfant africain. — Paris, Hachette, cop. 1952.
- IMBERT R., **Mon ami Koffi.** Cours élémentaire, 9^e édition. — Paris, Nathan, 1951.
- CARLE R., **Joies et travaux de l'Île Heureuse.** Cours élémentaire. Illustr. de A. Ramanda. — Paris, Hachette, cop. 1952.
- SENGHOR L. et SADJI A., **La belle histoire de Leuk-le-lièvre.** Cours élémentaire des écoles d'Afrique noire. — Paris, Hachette.
- DAVESNE A. et GOUIN J., **Mamadou et Bineta apprennent à compter.** Cours préparatoire. Livre du maître. — Paris, Strasbourg, Istra (dépôt légal 1953).
- DAVESNE A. et GOUIN J., **Mamadou et Bineta commencent à compter.** Cours préparatoire, 2^e année. Livre de l'élève. — Paris-Strasbourg, Istra (dépôt légal 1952).
- ROUDEAU P. et VALET P., **Premier livret de calcul de l'enfant africain.** — Paris, Nathan (dépôt légal 1953).
- JOLLY R. et BA IBRAHIMA, **Calcul élémentaire pour les écoles d'Afrique.** Nouveau programme. — Paris, Nathan (1951).
- AURIOL J. et SEGUIERM, **Calcul.** Cours moyen. — Paris, Hachette, cop. 1952.
- BEART Ch. et JOLLY R., **Les leçons de choses et les sciences appliquées. Régions tropicales et coloniales.** Cours moyen. Certificat d'études primaires, 4^e édit. — Paris, Nathan (dépôt légal 1953).
- GREBERT F., **Hygiène et conseils divers pour les Africains de la zone tropicale.** — Paris-Strasbourg, Istra, s.d.
- GEFFROY F., **Géographie.** Cours élémentaire des écoles d'Afrique noire. — Paris, Hachette (cop. 1952).
- RUBON et SACX M., **Géographie. Afrique noire (A.O.F. et A.E.F.) et Union française.** Cours moyen, 2^e année des écoles africaines. Cartographie exécutée par M. Oger. — Paris-Strasbourg, Istra (dépôt légal 1953).
- JAUNET H. et BARRY J., **Histoire de l'Afrique Occidentale française.** Cours moyen et supérieur, 5^e édition mise à jour. — Paris, Nathan (impr. 1953).
- BONNEFIN A. et MARCHAND M., **Histoire de France et d'Algérie.** Cours moyen et supérieur. — Paris, Hachette (cop. 1953).
- BONNEFIN A. et MARCHAND M., **Histoire de France et d'Algérie.** Premier livre. Cours élémentaire et moyen, 1^{re} année. — Paris, Hachette (cop. 1950).

ENGLISH SUMMARY.

In this article the author, after outlining the various subjects taught in Belgian Congo schools (the three R's, history, geography & science), makes a comparison with the books and didactic material used in French Central and West African territories. Though the comparison seems to be rather to the advantage of the French educational establishments, the author sensibly points out the difference in the educational aims pursued: in French territories, education is specially directed towards the training of an elite with books and material especially provided for the schools of the towns and other urban centres, whereas in Belgian Congo the aim is mainly to

provide education for the masses, viz. all didactic material — especially books — is provided for use not only in the towns but also and mainly in the many bush-schools of the interior.

Amongst other points, the author also points out the difference between regulations concerning the publication of didactic material by inspectors of education in the homeland and in the overseas territory, and finishes his article with some interesting suggestions on the provision of such material by existing organisations, such as the Native Welfare Fund, the technical schools, the monitors etc...

D. F.

LE PREMIER ÉVÊQUE NOIR D'AFRIQUE

par Olivier de BOUVEIGNES

A la mort du Roi *Jean*, celui-là même que *Diego Cão*, en découvrant le fleuve Zaïre, avait trouvé sur le trône du Congo, son fils *Alfonso* parvint à se rendre maître du royaume, en battant les troupes de son frère rebelle, *Pangu*, resté païen.

Lorsque la nouvelle de cette victoire parvint au Portugal, elle réjouit fort le Roi *Emmanuel*, le *Fortuné*, qui régnait depuis 1495 et régnera jusqu'en 1521.

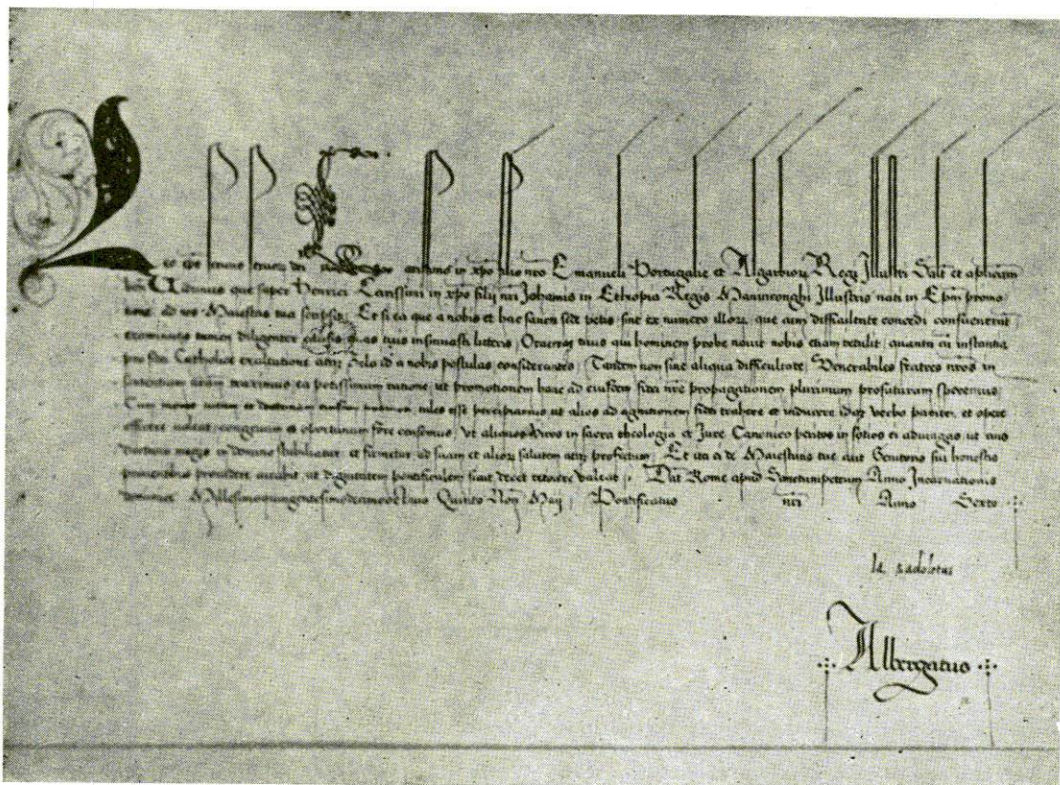
L'idée de chasser les Musulmans de la Méditerranée l'obsédait. Elle revêtait les caractères d'une véritable croisade.

Il y avait à son service des religieux qui, d'accord avec leurs Supérieurs, se mettaient à la disposition du Roi pour être embarqués sur ses caravelles.

On aperçoit parmi eux des savants en théologie, des instituteurs et des maîtres de musique.

On ignore ce que fut le résultat de leur action. Elle fut brève d'ailleurs. Il ne restait d'eux tous que deux prêtres qui, après la victoire d'*Alfonso* sur son frère, à *Baji*, regagnèrent le Portugal.

Alfonso confia au capitaine *Gonçalo Rodriguez* une lettre pour le Roi de Portugal où il



Diplôme pontifical accordant la nomination de l'évêque Don Henrique.

A nous cela paraît bizarre, mais à cette époque, où les connaissances géographiques du Centre de l'Afrique étaient plus que rudimentaires, le Roi de Portugal espérait unir ses forces, par l'intérieur du Continent, à celles du Prêtre *Jean*, Roi d'*Abyssinie*, pour prendre les Musulmans à revers, par le blocus de la Mer Rouge.

C'était l'idée qui avait inspiré ses prédécesseurs, lorsqu'ils envoyaient des expéditions à la découverte, le long de la Côte occidentale d'Afrique. Il fallait pour cela convertir les Noirs du Congo.

Les missionnaires envoyés sous le règne pré-

demandait des prêtres pour reprendre en main la Mission.

Cette demande, sans doute, devait trouver, à Lisbonne même, d'excellents avocats dans la personne du Prince *Don Henrique*, fils du Roi du Congo et de son cousin *Rodrigo de Santa Maria*, qui avaient été envoyés au Portugal pour y faire, au cloître Saint-Eloy, les études qui les destinaient à devenir, eux-mêmes, les apôtres de leur propre pays.

Dès 1506, en effet, à la demande expresse du Roi de Portugal, *Don Emmanuel*, vingt-deux jeunes gens noirs du Congo avaient été envoyés à Lisbonne pour s'initier sous la conduite de

Don Pedro, frère du Roi, à la civilisation chrétienne.

C'est parmi ces jeunes gens que se trouvaient le fils du Roi et son cousin.

Si l'on en croit ce qu'écrit, en 1512, le *Roi Don Emmanuel* dans le *Regimento*, document secret où il donnait à son envoyé au Congo, *Simão da Silva*, ses instructions royales, *Don Henrique* connaissait déjà bien le latin.

« Tu diras au Roi de Congo », écrivait en effet dans ce *Regimento* le Roi Don Emmanuel. « tu lui diras que son fils sait déjà le latin, ce qui lui permettra d'aller en ambassade à Rome, où l'on ne parle au Pape qu'en latin ». *Simão da Silva* mourut, terrassé par la fièvre, avant d'avoir rejoint la Cour congolaise et fut remplacé par *Alvaro Lopez*, un portugais résidant au Congo.

Nous ne dirons pas ici ce qu'il advint des Instructions de ce *Regimento*, n'étant pas là le sujet de cette chronique. Revenons donc à *Don Henrique*, le futur premier évêque noir d'Afrique.

Il était né à Mbanza-Nsundi, résidence de son père, avant d'être roi.

Il avait plusieurs frères et sœurs, nés du même *Alfonso*, mais non de la même mère, le Prince ayant été polygame avant son baptême.

En 1513, le Roi de Portugal envoyait le dauphin *Don Henrique* — puisqu'il savait déjà bien son latin, en 1512 — en Ambassade à Rome.

Don Pedro, frère du Roi de Congo, son oncle, l'accompagnait, ainsi que douze jeunes noirs, les meilleurs élèves, sans doute, du cloître de Saint-Eloy.

Georges Goyau, dans un article qu'il consacre dans la *Revue d'Histoire des Missions* (n° de décembre 1930, pp. 566 et suivantes) aux « Débuts de l'apostolat au Congo et dans l'Angola, 1482-1590 », nous dit avec quel empressement cette ambassade fut reçue à Rome.

« Léon X, Pape humaniste, allait accueillir avec quelque curiosité un prince noir qui lui parlait latin... Le Prince Henri lui lisait une adresse en cette langue.

» Dans Rome, les imaginations s'envolaient vers cette « terre d'Ethiopie si éloignée de l'Europe », car sous ce nom d'Ethiopie, la géographie d'alors comprenait volontiers toute l'Afrique inconnue.

» Ce que rêvait Manuel, comme couronnement d'une telle démarche, c'était la fondation d'un siège épiscopal au Congo, dont le jeune prince Henri serait le titulaire. Le Roi *Alphonse* porteur du sceptre, son fils Henri, porteur de la croix : ce dyptique obsédait les songes du Roi

de Portugal, plein de confiance, pour les réaliser, dans la bonne volonté de Léon X. De fait ce pontife laissera cinq années encore au prince Henri pour devenir bon chrétien et bon latiniste; et puis, en 1518, il l'autorisera à recevoir la consécration épiscopale. »

L'ambassade conduite par *Don Pedro* arriva en effet à Rome, en 1513. L'ambassade portugaise qui y allait aussi, n'y arriva que le 14 février de l'année suivante.

Sur les instances du Roi de Portugal, *Don Henrique* fut fait évêque, au consistoire tenu à Rome, le 5 mai 1518. Et il s'agit bien d'un évêque authentique et non, comme l'ont écrit quelques auteurs sur la foi d'une seule et même source, erronée d'ailleurs, d'un protonotaire apostolique.

Don Henrique ne dit sa première messe qu'en 1520, au début de l'année, ayant été ordonné prêtre à la fin de 1519.

C'est ce que nous confirme *Georges Goyau*, à la page 500 de son article.

« L'année 1518 apportait à *Alphonse* une joie. Léon X exauçait enfin les vœux du Roi Manuel, faisait d'Henri un évêque. Les Cardinaux avaient exprimé des réserves, mais le Pape avait passé outre demandant seulement qu'on attachât à la personne de ce jeune homme quelques théologiens et quelques canonistes.

» Dans une lettre au jeune prélat (sa jeunesse même prouve qu'il était bien plutôt le fils que le frère du Roi *Alphonse*), Léon X lui commentait les obligations de l'évêque. Il fallait lui trouver quelque titre épiscopal, aucun siège encore n'existait au Congo.

» Le titre d'Utique, évêché de l'Afrique du Nord balayé jadis par les flots de l'Islam, n'avait alors aucun possesseur : il fut assigné à Henri.

» Evêque à moins de trente ans, il n'avait pas encore le droit d'exercer les fonctions épiscopales. Manuel finissait par obtenir pour lui les dispenses nécessaires. En 1521, il s'embarquait pour le Congo, en compagnie de quelques prêtres noirs; Manuel, avec la permission du Pape, les avait fait ordonner par l'évêque de Lamego et il était convenu entre le Portugal et Rome que leur entretien serait assuré.

» Derrière l'évêque Henri partait pour le Congo un troisième convoi de missionnaires; il comprenait quatre religieux du cloître de Saint-Eloy, dont l'un *Sébastien de Santa Maria*, la veille encore confesseur de la reine Marie, avait la dignité de supérieur.

» *Sébastien* passera près de quinze ans au Congo, puis regagnera le Portugal où, après quatre ans, il mourra, en 1540. Quant aux trois

autres, *Fernand de Saint Jean* mourra dès le débarquement et les deux autres, *Barthelemy* et *Antoine*, succomberont, au bout de quelques années, au climat meurtrier de l'Afrique. »

Don Henrique s'était préparé à sa mission au Congo, dès le temps déjà où le formaient, à Lisbonne, ses maîtres, les Chanoines de Saint-Jean l'Évangéliste.

Dès avant 1521, on se disposait, dans la capitale congolaise, à le recevoir avec honneur.

Don Alfonso, son père, construisait la nouvelle église à trois nefs qui devait être consacrée au Saint Sauveur et dont le nom passa ensuite à la capitale elle-même : San Salvador.

On voit aux lettres qu'écrivait, ou plutôt faisait écrire le Roi de Congo au *Roi Don Manuel* combien d'insistance il mettait à obtenir qu'on lui envoie les choses qu'il avait recommandé d'acheter à ses parents, partis pour Lisbonne, *Don Francisco* et *Don Pedro* et notamment des ornements nécessaires au culte.

Avec quelle joie mêlée de respect, le père, plutôt que le Roi, viendra, à son arrivée à Banza-Congo, au-devant de son fils, qu'il n'avait plus revu depuis quinze ans et qu'il revoit évêque du Congo, chose qu'il avait tellement ambitionnée.

Non content de donner un évêque à son pays, le Roi eût souhaité comme coadjuteur à son fils, son neveu qui étudiait encore, en ce temps-là, à Lisbonne.

Il voulait beaucoup de prêtres, de médecins et d'apothicaires avec les remèdes nécessaires pour soigner les corps et les âmes de ses sujets.

L'évêque *Don Henrique*, lui-même, quelque temps après son arrivée, tomba malade; *Alfonso* l'écrivit au *Roi Jean III*, successeur de Manuel, en lui promettant de rétribuer largement les médecins qui consentiront à venir au Congo. Il n'en vint pas, malheureusement, et *Don Henrique* mourut, vraisemblablement de cette maladie dont son père entretenait le Roi de Portugal, en 1526.

* * *

Georges Goyau écrit à propos de l'apostolat du nouvel évêque :

« Le prince *Henrique*, une fois installé à Baji

ENGLISH SUMMARY

In this essay, the author reveals to us some bits of Central African history of the 15th. and 16th. century.

At that time, as historians know, that part of Central Africa had been evangelized mainly by the Portuguese. Yet, such was the general ignorance about this part of the black continent, that anything concerning Africa as a whole was then referred to in Europe, as Abyssinia. The idea of converting these untold millions of heathens to the Christian faith and putting a stop to the alarming spread of Islam, inspired the successive rulers of Por-

avec quatre missionnaires, fut comme attaché, par sa grandeur même, à cette capitale; son père craignait, si ce jeune évêque circulait dans le pays, qu'on ne l'emprisonnât ou qu'on ne l'enlevât. Sous la protection du Roi, son père, tout ébloui d'avoir un fils évêque, Henri menait une vie sédentaire, médiocrement propice aux progrès du credo. *Alfonso* s'en rendait compte et *Jean III*, qui, en 1521, avait succédé à Manuel sur le trône de Portugal, ayant demandé qu'on lui fit connaître tous les besoins de l'Église congolaise, *Alphonse*, le 18 mars 1526, expédiait à la Cour de Lisbonne un plan grandiose d'évangélisation du Congo. Se sentant proche de sa fin, il voulait, avant sa mort, sauver de nombreuses âmes qui, dans son pays, étaient encore vouées à la perdition.

» Au nom des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur pour nos péchés » il demandait au Roi de Portugal quinze missionnaires, qui « purifieraient le royaume de cette fange, du culte des idoles ».

» Il y aurait six missionnaires et un vicaire auprès du prince *François*, pour la province de Dandi; une même équipe à Bamba, auprès d'un autre prince royal qui se nommait *Henri*, tout comme l'évêque; huit missionnaires et un vicaire à Bata, auprès de *Don Georges*; quatre missionnaires et un vicaire à Pemba, auprès de *Don Pedro*; un vicaire et six missionnaires auprès de l'évêque *Henri* qu'*Alphonse* appelait « son fils aîné et très estimé » et qui emploierait cette équipe dans la province de Panga, devenue son propre patrimoine; six autres missionnaires enfin, pour grossir à Baji même, la famille épiscopale de ce même *Henri*.

» Les documents sont muets sur l'accueil fait non seulement à cette requête mais à celle par laquelle *Alphonse* demandait (le 18 octobre 1526) des médecins au *Roi Jean III*.

» Nous savons cependant que neuf ans après, en 1535, un médecin se trouvait à Baji. Rien ne prouve d'autre part qu'*Alphonse* ait reçu de nouveaux missionnaires. »

Le prince *Henri* mourut jeune, probablement avant 1534; son père devait lui survivre.

Olivier de BOUVEIGNES.

tugal, whose citizens had been the first to colonize these regions.

The native prince Henry, son of Don Alfonso, King of the Congo, after a lengthy stay at Lisbon and Rome, thus became the first black bishop of the Congo.

The author mentions, among other things, the tribulations accompanying this event which was, unfortunately soon followed by the untimely demise of this first black dignitary of the Church of Rome in Central Africa.

D. F.

LE VOYAGE DE M. DE MASSIAC EN ANGOLA (MILIEU DU XVII^e SIÈCLE)

par Pierre SALMON

LA Bibliothèque Nationale possède un petit manuscrit fort curieux, comprenant onze feuillets (193-203), intitulé « *Relation du voyage de M. de Massiac à Angola et Buenos-Ayres* » (1). L'auteur anonyme a prié un gentilhomme français, M. de Massiac, de l'entretenir de ses voyages d'Afrique et d'Amérique. La rencontre eut vraisemblablement lieu à Lisbonne le 24 mars 1661. « Il me comta (*sic*) qu'il estoit parti de Lisbonne l'an 1651 le 28 de septembre, et qu'il estoit arrivé à Angola, port de mer de Lhoanda, et à présent appelé St-Paul de l'Assomption (2) le 2 mars de l'année 1652 ». Il y visita le fort San Miguel commandant la ville et « le lac qu'on appelle des Eléphants (*sic*), où est la belle eau douce qu'il y a six lieues à la ronde ».

« La coste de mer que les Portugais ont peuplée s'estant de la rivière Dande jusques à celle de Coanza, le Dande fait la séparation des terres du Royaume de Congo avec celles des Portugais, et la rivière Coanza les sépare de la province Quisama, laquelle province n'a jamais été conquise ». Les terres situées tout au long de la rivière Bengo sont fort bien cultivées. C'est de cette région que les Portugais tirent leur nourriture remplaçant le blé qui fait défaut dans le pays par « la racine appelée Mandioca » et par le millet. « Les fruits sont tous differants (*sic*) de ceux de l'Europe. La plupart sont doux et odoriférants; le meilleur est appelé ananas, qui surpasse tous les autres fruits en beauté, en odeur et en goust. Les coins (*sic*) y viennent aussi admirablement et l'on y mange de tout fruit toute l'année ».

« La Coanza est navigable jusques à soixante lieues, elle ne porte que de petits vaisseaux, et c'est le long de cette rivière que les Portugais ont situé leurs habitations ». L'auteur nous cite les localités qui s'étagent le long du fleuve : à l'embouchure Covimba, puis Tombon, Muchima, Massanganó : « celle-ci est la principale après Lhoanda; les Portugais s'y réfugieront, les Hollandais s'estant rendus mestres de Lhoanda; ils firent la guerre de ce poste et empêchèrent que les Hollandais ne se fissent mestres du pais, dont ils furent entièrement chassés par Salvador Correia de Sa e Benavides après sept ans de possession (*sic*) » (3). Plus loin encore, au-dessus de Massanganó, on rencontre Combambé, dans la région des mines de fer et de cuivre, et enfin

Embocca située à cent lieues à l'intérieur des terres. « Les petites villes servent à favoriser le commerce et à tenir les noirs en crainte ».

Sur la rivière Coanza, voie commerciale très importante, vivent des chevaux marins (c'est-à-dire des hippopotames) et des crocodiles. La description qu'en donne l'auteur est fort réaliste comme on va le voir : « Les chevaux marins sont monstrueux par leur grandeur; ils ont quatre pieds, une grande queue, et n'ont point de poil; ils ont la bouche comme une porte et ressemblent plus nos chevaux à leurs hennissements qu'à toute autre chose; ils se mettent quelquefois en colère, et s'ils rencontrent alors quelque canot, ils le mettent en pièces à coups de pieds et à coups de dents qu'ils ont extrêmement grandes et fortes. Les croquedilles (*sic*) sont fort dangereux en ce pais là, et tuent bien souvent des gens qui vont chercher de l'eau à la rivière lesquels ils renversent d'abord d'un coup de queue qu'ils ont extrêmement longue; ils ont d'immenses rangées de dents et se mettent ordinairement au soleil couchés sur le sable ».

Le narrateur passe ensuite à l'organisation politique intérieure des royaumes de la côte africaine. « Les plus puissants roys de ce pais là sont le Roy du Congo, la Reyne Ginga, le Roy de Cassangue et le Roy de Dongo. Le Roy du Congo est le mieux réglé et le plus politique (4); il a sous sa domination des ducs, des comtes et marquis; il a en sa cour son Collège de Jésuites; ses peuples se battent formés en rang ». Après nous avoir décrit les armes indigènes, l'auteur signale qu'« ils ont depuis peu quelques armes à feu ». « Ils sont plus cupulants que les autres noirs, mais ils ne sont pas si vigoureux; ils ne portent point des cheveux se faisant raser teste et barbe. Leur monoye est de certains coquillages de limassons (*sic*) qu'on pesche à la mer le long de cette coste, nommés Zimbo, particulièrement dans l'isle qui est devant la ville de Lhoanda; il n'y a que les femmes qui les peschent, et non les hommes à cause que les Tiéberones, qui sont en ce pais des poissons dangereux, ne font point mal aux femmes et mangent les hommes. Les noirs du Congo ne se soucient pas de trouver leurs femmes pucelles, au contraire, ils les estiment moins si elles le sont; ils sont fort superbes et ne font pas cas des autres noirs; ils sont fort bigots ».

Les plus puissants Roys de ce pays la
 sont le Roy de Congo, la Reine Ganga,
 Le Roy de Caponque, et le Roy de Dongo,
 Le Roy de Congo est le mieux réglé, il a
 des Palais, des Comtes, et marquis, et a en sa cour
 un Code de Peines, ses peuples se sont
 formés en rang, ceux du premier rang sont
 armés de grandes Rondaches a plusieurs des
 fleches, et d'un coutelas, ceux qui suivent ont
 quelques fleches, et des arquebuses, ils ont aussi
 depuis peu quelques armes a feu, autres qui
 sont rompus ils ne servent pas, et n'ont
 recouru que leur suite, ils sont plus
 corpulants que les autres noirs, mais ils ne
 sont pas si vigoureux, ils ne peuvent point
 des cheueux se faisant rasés, et barbe.
 Leur monnoye est de certains coquillages de
 l'impression qu'on peche a la mer, le long de
 cette coste, ^{et on en fait} principalement dans l'isle qui est
 devant la ville de l'hoanda, il n'y a que les
 femmes qui les prennent et non les hommes
 a cause que les Tiabarones, qui sont en ce pays des
 prisonniers d'ingénieur, ne font point mal aux femmes, et mangent les hommes.
 Les noirs de Congo ne se faisoient pas de
 donner leurs femmes, au contraire
 ils les ont en mariage, si elles les ont, ils sont
 fort superbes, et ne font pas cas des autres
 noirs, ils sont fort vigoureux, et professent quelque
 apparence de la religion Chrestienne, leur royaume.

Fac-similé d'une page du manuscrit de M. de Massiac

(document de la Bibliothèque Nationale de Paris, n° 21.690).

195

Seilaout de la Riviere Omba jusqu' au
 Saiva,
 Le Roy M. arao est de Laulhe l'acte qui est
 fort puissant, par son ordre, ses gouverneurs
 les voisins ont mis bientôt grand nombre de
 gens sur pied, et pour en savoir la quantité
 nécessaire, ils se gouvernent par des mesures
 de pailles dont ils ont donné un grain à chaque
 soldat, ses mesures sont différentes selon
 l'importance des guerres, et ny ayant plus
 de millet dans la mesure, ils réduisent le
 reste des soldats dans leurs pays.
 Le Royaume Ginga a été autrefois plus
 puissante qu'à présent, avant les terres qu'elle
 portoit des portugais, celles du Roy de Congo,
 et beaucoup de celles des Juas qui sont des
 potentats, sous la protection des portugais.
 Elle étoit autrefois des esclaves de ce Royaume
 et comme ces portugais les ont toujours
 soutenus, elle a été toujours leur ennemie
 favorisant au contraire les hollandais comme
 les autres. Elle fut baptisée dans la ville de
 Lhoanda par le vicaire de cette ville, du temps
 que le Portugal étoit joint au Royaume de
 Castille, ce qu'elle fit par politique, espérant
 par là que les portugais leur restitueront les
 terres données au Roy de Congo, et autres
 Juas qui avoient été ses sujets, mais le

Fac-similé d'une page du manuscrit de M. de Massiac
 (document de la Bibliothèque Nationale de Paris, n° 21.690).

et professent quelque apparence de la religion chrestienne (5). Leur royaume s'estant (sic) de la rivière Dande jusques au Saïra (c'est-à-dire Zaïre) » (6).

« La Reyne Ginga a été aultres fois plus puissante qu'à présent (7), toutes les terres que les Portugais possèdent, celles du Roy de Dongo et beaucoup de celles des Gouas qui sont des potentats sous la protection des Portugais, estoient aultres fois des estats de ceste Reyne et comme les Portugais les ont toubjours soutenus, elle a esté toubjours leur enemie, favorisant, au contraire, les Hollandais comme ses alliés (8). Elle feut baptisée dans la ville de Lhoanda par l'évesque de ceste ville du temps que le Portugal estoit joint au Royaume de Castille (9), ce qu'elle fit par politique, espérant par là que les Portugais lui restitueraient les terres données au Roy de Dongo et à aultres Gouas qui avoient esté ses sujets ». L'auteur relate ensuite les guerres entreprises par cette reine contre les Portugais et décrit les habitudes de son armée dont le cannibalisme féroce était encouragé par la souveraine qui ne dédaignait d'ailleurs pas de participer à ces agapes : « La Reyne entendoit qu'on mangeat de la cher humaine, et elle mesme ayroit fort les mammelles des pucelles ». Les troupes de la reine Ginga étaient dotées d'un armement encore fort primitif. Après nous avoir dépeint la cour royale de l'Angola, le narrateur ajoute que « ceste Reyne mourut enfin bonne chrestienne l'an 1633 ayant été convertie par des Capucins italiens » (10).

« La sœur a été eslevée par les Portugais qui la prirent en guerre, elle règne aujourd'huy et M. de Massiac qui m'a comté tout ceci a esté fort particulièrement cogneu d'elle. Et quand elle partit de Lhoanda pour aller voir sa sœur, elle prit conged de luy avec beaucoup de caresses; elle est aujourd'huy bonne amie des Portugais et bonne chrestienne de manière qu'elle a supprimé de son estat toutes les façons dagir gentiliques (c'est-à-dire païennes) ». Le galant gentilhomme français avait donc réussi à capter les faveurs de la jeune princesse héritière d'Angola.

Les rois de Cassangue et de Dongo vivent des rapines exercées par leurs guerriers et sont presque toujours en guerre avec les Portugais.

L'auteur passe ensuite à l'étude des mœurs des noirs de l'Angola. Pour eux, chaque fête est une occasion de danser jour et nuit. Au cours de ces cérémonies, les femmes appartiennent à qui les prend. Les funérailles s'accompagnent

de grandes festivités. Lorsqu'il s'agit d'un roi, certains de ses sujets et sujettes se font de plein gré enterrer vivants avec lui ! De curieuses coutumes suivent les enterrements. « Les femmes, à la mort de leur mari, s'enferment huit jours durant dans une chambre obscure durant lequel temps elles ne parlent point; et tous leurs parents et amis vont danser devant leur porte; après quoy tous les amis du défunt et de la veuve montent à la chambre pour la consoler l'un après l'autre, et le meilleur moyen dont ils se servent pour cella, est de coucher avec elle ».

Après avoir décrit la faune et la flore du pays, — en particulier les plantes et racines médicinales —, le narrateur revient aux mœurs des indigènes. « Lorsque les femmes sont en leur estat, elles se font un tour blanc avec un pinceau à lantour (sic) des yeux pour estre cogneues et qu'on ne leur demande rien en ce temps-là. Les noirs se vengent souvent de ceux qui les font cocus par le jus de certaines herbes, dont adroitement ils frottent leurs femmes, et lequel quoy qu'il ne face (sic) pas de mal aux femmes, ne laisse pas (c'est-à-dire ne manque pas) de faire mourir les galants qui en approchent de trop près. Ils ont aussi une certaine racine, de laquelle tant qu'un homme en a dans sa bouche, il est toubjours en estat d'entrer en lice avec Vénus ». L'auteur a d'ailleurs essayé les vertus de cet aphrodisiaque. « Ce gentilhomme avoit porté de ceste racine que je voulus voir par curiosité, mais soit qu'il y eut trop long temps quelle estoit cueillie ou que la différence des climats eut changé ses qualités, je trouvoy qu'elle n'avoit pas en Portugal la mesme vertu qu'on disoit qu'elle avoit à Angola » (11).

« Les Portugais ont encore dans la mesme costé une place nommée Bangala, d'où ils tirent beaucoup de noirs, de l'hivoire (sic) et du zimbo; ils ont souvent voulu avancer leurs conquestes dans le pais, mais les noirs s'y sont toubjours fort valeureusement opposés, de même que les provinces de Quisama qui n'ont jamais voulu se soubmettre aux Hollandais ny aux Portugais » (12).

« Les noirs qui ont habitude avec les Portugais professent en apparence la religion catholique; les aultres sont idolâtres; M. de Massiac me dit avoir veu une grosse statue bien membrue, faite dans certain bois qu'ils appellent bois de fer à cause de sa durté (sic), à laquelle les femmes qui n'avoient point d'enfants faisoient des vœux fort solempnels pour en avoir ». La vie du noir connaît des règles strictes imposées par la superstition. Chaque famille, par exemple, doit s'abs-

tenir d'une sorte de viande et le contrevenant à ces rigoureuses pratiques totémiques est puni de mort.

Neuf feuillets sont consacrés au voyage en Angola dont la narration se termine sur ces mots : « Ce gentilhomme me compta qu'il estoit parti d'Angola le 28 de jan(vier ?) 1660 pour aller en Amérique, et qu'il estoit arrivé dans (les) deux mois à la rivière de Plata dans la province de Buenos-Ayres ». Suit une brève description de cette ville, de la faune et de la flore de la région ainsi que des mœurs et coutumes des habitants. Deux feuillets seulement sont consacrés à ce voyage en Amérique dont voici la dernière phrase : « Bref au sentiment de ce gentilhomme, qui est tesmoing oculaire, ce seroit le plus beau pais du monde, s'il estoit habité par d'honestes gens ».

Le manuscrit est anonyme. L'auteur est sans doute un commerçant français installé à Lisbonne au milieu du XVII^e siècle. Il y a rencontré M. de Massiac en mars 1661 peu après son retour d'Amérique. Nous avons ici une *nouvelle rédaction* des notes prises au cours de cette conversation, comme l'atteste l'écriture régulière et soignée et surtout la mention de la mort de la reine Nzinga et de l'avènement de sa sœur en 1663. L'auteur rentra probablement en France puisque nous trouvons son manuscrit au début du XVIII^e siècle dans la *Collection Nicolas Delamare (Navigation, tome II)*. Cette dernière passa à la Bibliothèque Impériale et enfin à la Nationale (13).

Que savons-nous maintenant de cet aventureux gentilhomme français ? — *Barthélemy d'Espinchal de Massiac* (1626 ? - 1700 ?) appartenait à la branche cadette de cette noble famille qui comptait parmi les plus anciennes de l'Auvergne (14). Il y était né vers 1626, probablement à Massiac, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département du Cantal, où se dressent les ruines d'un ancien château. Ses parents soignèrent son éducation et, très jeune, il manifesta un vif penchant pour les mathématiques et une passion pour tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la marine. Orphelin à vingt ans, il quitta l'Auvergne et s'installa à Brest pour continuer ses études. Il se servit désormais du nom de Massiac dans le but d'éviter des froissements avec l'orgueilleuse famille d'Espinchal. Devenu ingénieur en constructions navales et armateur négociant, il entra en relations avec des Portugais de Lisbonne (15) et entreprit plusieurs voyages.

Notre manuscrit nous apprend que Barthé-

lemy de Massiac est resté huit ans en Angola (1652-1660), puis a gagné de là, plus que probablement à bord d'un négrier, l'Amérique du Sud où il doit avoir séjourné un an tout au plus puisqu'il se trouvait à Lisbonne en 1661. Il a vraisemblablement occupé en Angola un poste administratif pour le compte d'une importante maison de commerce de Lisbonne. Dans la relation qu'il a donnée de ses voyages, il fait preuve d'un rare talent d'observateur. Il joint à l'exactitude et à l'objectivité des détails historiques une pénétration de jugement remarquable. C'est ainsi qu'il ne se fait aucune illusion sur le christianisme professé en apparence par les noirs.

Peu de temps après, nous retrouvons Barthélemy à Brest où il dirige des constructions navales avec l'appoint de capitaine portugais. Il se brouille complètement avec les membres de la branche aînée de son illustre famille qui le considèrent comme déshonoré (16). Il renonce dès lors définitivement au nom d'Espinchal et, âgé d'une quarantaine d'années, après avoir réalisé ses propriétés d'Auvergne et liquidé ses affaires de Brest, il s'installe à Lisbonne en 1666 en qualité d'ingénieur de la marine royale de Portugal. En 1671, le roi de Portugal le crée Chevalier de l'Ordre du Christ en récompense des services rendus à la nation portugaise. Vers 1676, il rentre en France où il est nommé ingénieur du roi de France, attaché au port de Brest « avec autorisation de s'occuper simultanément des constructions militaires et du commerce ». Devenu un des plus considérables actionnaires de la Compagnie des Indes, il épouse à Brest, en 1680, *M^{lle} du Maz*. Barthélemy de Massiac devait mourir vers 1700. Il laissait à son fils une immense fortune. Ce dernier, le vice-amiral *Marquis Louis-Claude de Massiac*, s'installera au début du XVIII^e siècle à Paris, dans son hôtel de Massiac, place des Victoires. Des descendants de Barthélemy de Massiac vivent encore actuellement en France.

Pierre SALMON.

**

NOTES

(1) Section française des Manuscrits; n° 21.690 f. 193-203. Dans nos citations, nous nous sommes efforcés de garder à certains termes la saveur de la langue du XVII^e siècle. Toutefois nous avons rajeuni et ponctué le texte par endroits pour en faciliter la compréhension.

(2) Après la défaite des *Yagga*, en 1570, le chef des *Ngola, Musuri*, ne reconnaissait plus la suzeraineté du roi de Congo. En 1572, le roi *dom Alvare I^{er}* (R. 1568-1587) s'efforçait de reconquérir les territoires perdus au-delà de la rivière Dande, mais l'armée congolaise, com-

mandée par le comte de Soyo, son vassal, était défaite à Musulu. Le 25 décembre 1576, *Paul Diaz de Novaes* fondait « Vila de São-Paulo de Loanda » dans un site naturel remarquable, en face de l'île de Loanda, riche en « n'zumbu », au pied d'une acropole où se dresserait bientôt le fort de São-Paulo, appelé plus tard San Miguel. En 1648, *Salvador Correia de Sa e Benavides*, après avoir repris la cité aux Hollandais le 15 août, jour de l'Assomption, la baptisait « São Paulo da Assumpção de Loanda ».

(3) Les Hollandais s'étaient installés depuis le début du XVII^e siècle dans le pays de Soyo au Nord du Royaume de Congo. Ils s'efforçaient d'enlever les débouchés commerciaux des Portugais et d'enrayer l'action des missionnaires catholiques. Le 25 août 1641, l'amiral *Jol, dit Houtebeen* (Jambe de Bois), qui venait de conquérir le Brésil, débarqua à Saint-Paul de Loanda et s'empara de la ville le jour suivant, cependant que la garnison portugaise se repliait vers l'intérieur et se réfugiait dans la forteresse de Massangano. Les Hollandais reprirent à leur compte la traite des noirs vers le Brésil et conclurent des alliances commerciales avec le Roi de Congo et la plupart des potentats indigènes de la côte. L'arrière-pays, tout au long de la Coanza, restait aux mains des Portugais. L'épopée de Massangano dure sept ans. Le 12 mai 1648, *Salvador Correia de Sa e Benavides*, célèbre condottiere, part du Brésil libéré avec 15 navires et 900 soldats. Retardé par la tempête, il arrive seulement le 12 août devant Loanda. La « reconquista » s'achève le 15 août par la prise de la forteresse de San Miguel où s'étaient réfugiés les Hollandais. Cfr. P. SALMON, *Les établissements portugais au Congo*, dans *Problèmes d'Afrique Centrale*, n° XXIV (Bruxelles, 1954), p. 119 sqq.

(4) Le souverain était à cette époque *dom Garcia II* (R. 1642-1660).

(5) Au XVII^e siècle, un certain dégoût commençait à se manifester au Congo envers le catholicisme. Tout d'abord, la dîme y était exigée avec trop de rigueur et rapportait environ 13.000 écus par an au trésor royal. D'autre part, le manque de prêtres entraînait des conversions la plupart du temps trop rapides et trop superficielles. Enfin, la dépravation de certains éléments du clergé jugés indésirables en Europe contribuait à renforcer la méfiance des indigènes.

(6) En 1649, *dom Garcia II*, ancien allié des calvinistes hollandais, est contraint, pour éviter des représailles de la part des Portugais, de leur abandonner tous les territoires nominalement vassaux au Sud de la rivière Dande et l'île de Loanda, sa principale réserve en « n'zumbu ».

(7) La population des Ngola sur la Coanza a donné son nom à toute la colonie portugaise. Les rois de Ngola ont longtemps retardé la pénétration des Portugais. La belliqueuse *reine Nzinga* mena contre eux de nombreuses guerres. Son armée fit même à plusieurs reprises des incursions dans le Wandu, province du royaume de Congo, située entre le Mbata et l'Angola. Mais les Portugais appuyèrent les prétentions des grands féodaux de l'Angola, ce qui amena le démembrement du royaume.

(8) Pour concurrencer efficacement les Portugais, les trafiquants hollandais offraient aux potentats africains des marchandises plus diverses et des produits de meilleure qualité; ils achetaient enfin les esclaves à un prix beaucoup plus avantageux.

(9) L'unification de la péninsule ibérique a duré de 1580 à 1640.

(10) En 1651 déjà, la reine *Nzinga*, appuyée par des Portugais de Massangano, avait demandé des missionnaires pour évangéliser son royaume. Elle dut attendre plusieurs années avant d'être admise à communier. A la fin de son règne, elle décréta dans tout l'Angola l'abolition des pratiques fétichistes désormais passibles de la peine de mort.

(11) Le narrateur a donc bien rencontré M. de Massiac au Portugal. Ils se sont vraisemblablement vus à Lisbonne au moment où M. de Massiac rentrait d'Amérique.

(12) Les Portugais, comme plus tard les Hollandais, ne disposaient pas d'un nombre d'hommes suffisant pour conquérir de vastes territoires. Ils laissèrent donc généralement subsister les royaumes indigènes de la côte congolaise et se bornèrent à y installer des factoreries et parfois quelques forteresses. Ils pénétrèrent cependant à l'intérieur du pays des Ngola le long de la Coanza (cfr. *supra*). Saint-Paul de Loanda comptait au milieu du XVII^e siècle environ 20.000 habitants dont 2.000 Européens; pour expliquer cette densité, il faut tenir compte de l'important marché d'esclaves et du trafic intense du port. Cfr. P. HILDEBRAND, *Le martyr Georges de Geel et les débuts de la mission du Congo* (1645-1652) (Anvers, 1940), p. 143.

(13) *Nicolas Delamare* (1639-1723), célèbre juriste français, avait rassemblé une importante collection de documents de toute espèce.

(14) Cfr. A. De MASSIAC, *Manuscrits de M. le Marquis Alexandre de Massiac, Histoire de sa famille jusqu'en 1814* (Epernay, 1907), p. 112 sqq. *Alexandre de Massiac* ignorait tout, non seulement de l'existence de notre petit manuscrit, mais encore des voyages lointains effectués par son aïeul. En effet, ses archives familiales avaient été dispersées sous la Révolution lors du pillage de l'hôtel de Massiac par des Marseillais. *Alexandre de Massiac* n'a eu connaissance d'une partie de la biographie de *Barthélemy d'Espinchal de Massiac* que par l'entremise d'un vieux notaire.

(15) Depuis 1641, la France soutenait le royaume de Portugal, à nouveau indépendant, contre l'Espagne. Des liens étroits unissaient les deux pays et Lisbonne faisait bon accueil aux ingénieurs et commerçants français.

(16) Au XVII^e siècle, la plupart des petites familles nobles sont ruinées. De nombreux gentilhommes sans fortune errent dans Paris et s'y font le plus souvent chevaliers d'industrie. Pour remédier à cette situation désastreuse, le Cardinal de Richelieu avait cherché à intéresser la noblesse au commerce maritime. Une Ordonnance Royale promulguée le 15 janvier 1627 (code Michau) accordait aux gentilhommes la permission de faire du commerce maritime « sans déroger à leurs qualités ni préjudicier à leurs privilèges ». Cfr. H. HAUSER, *La Pensée et l'Action économiques du Cardinal de Richelieu* (Paris, 1944), p. 68 sqq. Cette loi n'avait néanmoins pas réussi à écarter les préjugés de la haute noblesse du genre des *d'Espinchal* qui continuait à condamner à leur parenté toute activité commerciale.

P. S.

ENGLISH SUMMARY

This is the story of the travels of a French nobleman of the 17th century, who went to Angola and South America and, on his return, after living for some years in Portugal, finally settled down in his native country, where, at the age of 54 he married and made a huge fortune in shipbuilding and trade.

The narrative of his African travels is contained in an old manuscript of eleven pages — preserved at the French National Library — written by an unknown author who apparently made M. de Massiac's acquaintance at Lisbon.

The story, in its quaint old French, reveals quite a number of interesting facets of the life of Central African natives at that time, as well as the rivalries between Portuguese and Dutch colonizers, their efforts at evangelizing, either for the Church of Rome or for Dutch Calvinism, about all of which the French nobleman seems to have made some very shrewd remarks to his friend, who wrote them down and thus left for posterity a revealing human document about Africa and Europe of that period.

D. F.

*DES POPULATIONS QUI NE S'ADMINISTRENT PAS ENCORE
ENTIEREMENT ELLES-MEMES*

« Ce n'est pas par une dispensation spéciale de la Providence, que les Puissances coloniales ont acquis la souveraineté sur des territoires dépendants. C'est tantôt par la conquête violente, comme la conquête de Pizarre et de Cortez ; c'est tantôt par l'installation progressive dans des régions presque entièrement vides ; c'est tantôt par des cessions de territoires faites par des traités comportant, en contrepartie d'un droit de s'installer sur un coin de la côte, la livraison d'une certaine quantité de barils de poudre, de mousquets, de barils de rhum, de cuillères, de chapeaux, de souliers, de fûts de viande de bœuf, etc. C'est en vertu d'un traité de ce genre que l'« American Colonization Society » a acquis le droit de s'installer sur un coin de la côte du Bénin. Les populations indigènes ont donné à ces étrangers américains la concession de s'établir le long d'une partie de la côte et c'est ce pays qui est devenu le Libéria. Eh bien, franchement, puisqu'il faut mettre les points sur les i et donner des exemples, la Délégation belge ne peut comprendre que le Libéria ne reconnaisse pas qu'il est responsable d'un « territoire dont certaines populations ne s'administrent pas encore entièrement elles-mêmes », alors qu'il exerce sur les populations de ce territoire une administration d'un type parfaitement colonial, une administration identique à celles qu'exercent de l'autre côté d'une frontière purement géographique, les fonctionnaires français de la Côte d'Ivoire sur des populations qui sont exactement les mêmes d'un côté que de l'autre de la frontière.

» Les Libériens qui se sont installés sur la côte du Bénin, n'avaient qu'une chose en commun avec la population : c'était la couleur noire de leur peau ; mais ils étaient différents par la race, par la langue, par la culture, par la religion... Aujourd'hui encore, les administrateurs libériens, dans les territoires de brousse, parlent à leurs administrés comme parlent les administrateurs français de l'autre côté de la frontière purement géographique, par l'intermédiaire d'interprètes. Est-ce que ces populations du Nord du Libéria à la frontière de la Côte d'Ivoire, sont oui ou non des populations qui s'administrent entièrement elles-mêmes ? A notre avis, la réponse ne fait aucun doute. »

Pierre RYCKMANS,
Discours à la IV^e Commission de la 7^e session
de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

LA PROTECTION DE LA FAUNE CONGOLAISE

par Charles VANDER ELST

Vice-Président de la Commission Permanente de la Chasse

IL est devenu évident que la faune congolaise est en voie de disparition. Le chasseur qui, obligatoirement, doit avoir l'œil aux aguets, sait qu'il devient de plus en plus difficile de trouver un gibier dont le trophée est digne d'être montré. Il devra, de plus en plus, s'éloigner des centres pour espérer rencontrer le gibier qu'il cherche.

Le savant, quelle que soit sa spécialité, sait que l'homme moderne est un terrible consommateur des biens que nous prodigue la Nature, il s'effraye de constater que l'on use et abuse d'un capital irremplaçable.

Le Chef s'est rendu compte qu'il fallait sauvegarder des espaces inviolés, et l'on ne saurait oublier que le Roi Albert fut à l'origine de l'institution des Parcs Nationaux du Congo Belge.

Le législateur a été conscient de son rôle en édictant des lois destinées à protéger le patrimoine national.

L'Administration, on ne peut pas en douter, a senti qu'il était nécessaire de prendre des mesures salvatrices mais, hélas, il faut pouvoir le dire, elles furent nettement insuffisantes.

Lorsqu'à la fin du siècle dernier des voyageurs nous donnèrent le récit de leurs voyages au Congo, ils furent unanimes à s'extasier sur l'abondance et la variété de la faune congolaise. Faut-il citer les Bailey, les Wissmann, les Grenfell, les Swinburne et tant d'autres encore ? Je ne le crois pas, ce ne serait que reprendre des textes devenus classiques.

Aujourd'hui on peut faire le tour du Congo sans apercevoir une seule de ces nobles bêtes de la savane ou de la forêt, que sont les antilopes, les buffles ou les éléphants, à moins que l'on ne consente à visiter les Parcs Nationaux. On ne veut pas dire par là que rien n'existe plus mais bien que la raréfaction de la faune est devenue telle que le voyageur ne peut plus espérer avoir la bonne fortune de voir, même à titre exceptionnel, ce qui fit l'admiration des auteurs cités plus haut. On peut admettre que la cause est entendue et que personne ne peut, de bonne foi, soutenir que la faune congolaise soit encore abondante.

Il y a lieu de s'émouvoir de pareille situation car la faune est un bien irremplaçable; elle fait partie du patrimoine national du Congo et con-

stitue un élément important du régime alimentaire de l'indigène.

Le voyageur, curieux de toutes choses, questionnant ceux qui connurent le Congo primitif, s'étonnera d'apprendre que les ressources végétales du centre de l'Afrique étaient d'une pauvreté extrême, que l'indigène n'y trouvait pas la possibilité de s'y ravitailler et ce qui constitue actuellement son alimentation porte toujours le cachet d'une origine étrangère. Seule la faune constituait une source alimentaire originale. Rien d'étonnant donc à ce que l'indigène soit profondément marqué par la pratique ancestrale de la chasse.

Si le Congo n'avait sa faune et sa flore, il ne pourrait nous émouvoir comme il le fait. Nous Belges, nous avons un passé historique illustre, nos monuments en témoignent et nous veillons sur eux avec amour. Comme héritage de son passé, le Congo nous montre ses forêts luxuriantes et une faune incomparablement riche; il possède des espèces de mammifères qui ne se trouvent qu'au centre de l'Afrique. Il est un devoir impérieux de sauvegarder ce témoignage du passé.

L'homme moderne, doué d'un esprit créateur remarquable, est pourtant impuissant devant la Nature lorsqu'il y porte atteinte, il est incapable de réparer les destructions qu'il a commises. La faune est peut-être l'élément de la Nature qui est le plus sensible aux attaques de l'homme. Partout des voix se sont élevées pour demander que l'on mette un terme aux destructions massives qui caractérisent l'exploitation de la faune sauvage par l'homme. De nombreuses conférences et conventions internationales témoignent de ce souci. L'an dernier encore le Roi, dans un discours qu'Il prononçait à Arlon, demandait que l'on respecte davantage l'intégrité de la Nature, pensant que l'on ne pouvait pas, pour de seules raisons utilitaires, altérer l'aspect physique du pays car, ajoutait-Il, la Nature est un bien irremplaçable. En quelques dizaines d'années on a détruit, en Afrique, ce qui constituait l'acquet de plusieurs siècles. Il est plus que temps de mettre fin à une exploitation aussi folle.

Le Président de l'Institut des Parcs Nationaux, dans sa remarquable introduction à la dernière



Jeune éléphant mâle adulte au camp de l'Aru (Uélé).

édition du livre « Animaux protégés du Congo », affirme de la façon la plus positive, que le continent africain est pauvre, le plus pauvre de tous, pour ce qui est de la fertilité des sols. Il ajoute que l'on s'est mépris lourdement sur sa vocation agricole, car l'abondance de la végétation semblait en attester la richesse. Il croit que la faune sera, pour longtemps encore, la principale source de protéines pour l'indigène et que, dès lors, il est pour le moins imprudent de ne pas s'efforcer de conserver le potentiel encore existant. On ne saurait assez insister sur la pertinence de cette argumentation.

On peut se demander pourquoi, et en aussi peu de temps, cette faune, autrefois si abondante, est en voie de disparition. Il y a, naturellement, de nombreuses raisons mais on peut affirmer qu'il en existe deux qui sont majeures. D'abord la « chasse commerciale », faite dans un but de lucre, devenue possible par la disparition progressive des coutumes ancestrales, par l'introduction des moyens modernes de destruction que sont l'arme à feu et les engins motorisés et par une inadaptation absolue des moyens de répression. Ensuite le développement économique du pays nécessite la destruction du milieu naturel dans lequel la faune peut vivre. Les espaces réservés à l'agriculture et à l'élevage, et la protection de ces derniers,

le sont au détriment de la faune. Il y aurait là une loi inexorable qui ne saurait être contredite. On peut rester sceptique sur la justesse d'une telle argumentation et le moins que l'on puisse dire est qu'elle constitue une justification commode de tout le mal qui a été accompli. On est bien persuadé qu'il existe, effectivement, certains impératifs économiques qui réclament certaines destructions mais on doute qu'une règle aussi absolue soit à l'abri des critiques. Si l'on admet que, pour de très nombreuses années encore, la faune constitue un élément de base de l'alimentation indigène, on peut en conclure qu'il existe un impératif économique qui exige la protection de la faune pour prévenir sa disparition.

A-t-on fait quelque chose pour porter remède à cette lamentable situation ? Théoriquement oui car il existe un décret sur la chasse, on a créé des Réserves et des Parcs, encore faut-il dire que les Parcs ne sont pas essentiellement destinés à la sauvegarde de la seule faune, et on a organisé un Service de la Chasse. Mais pratiquement, il faut en convenir, les solutions se sont montrées inefficaces. Elles le sont parce que le Décret n'est pas respecté, parce que les Réserves ne sont pas gardées et enfin parce que les ressources mises à la disposition du Service de la Chasse sont nettement insuffisantes.

Le Décret de 1937 est loin d'être dénué de mérites mais l'expérience a prouvé qu'il existe des lacunes qui doivent être comblées et qu'il est d'une nécessité absolue de se montrer impitoyable pour ceux qui pratiquent la chasse dans un esprit de lucre. Les délits de chasse sont généralement considérés comme bénins et jouissent de l'indulgence de tous ; il y a là toute une mentalité qui doit être changée et l'on peut croire que si le texte du décret serre de plus près la réalité, il faudrait y introduire la notion de la réparation du dommage civil, des résultats appréciables seront obtenus. Il est également curieux de constater que l'on oublie trop facilement que chasser sur les terres domaniales n'est la résultante que d'une libéralité de l'État. Les bénéficiaires de cette libéralité devraient se rendre compte qu'ils ne peuvent en user que dans la mesure et selon les moyens prescrits par les règlements.

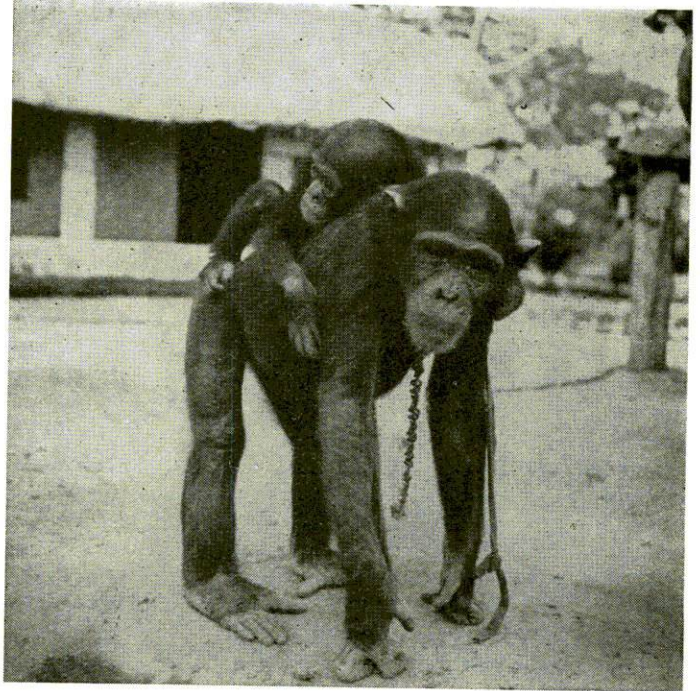
On ne peut comprendre pourquoi les Réserves qui ont été établies ne sont généralement pas gardées, ce qui rend leur utilité assez illusoire, et pourquoi, trop souvent, elles sont supprimées devant la poussée de demandes intéressées. On a peine à croire que l'État, qui se montre si généreux dans l'exécution de son Plan

Décennal, soit si serré dans ses ressources qu'il ne puisse en distraire une petite part au profit d'une organisation effective des Réserves. Pourtant c'est ce manque de ressources qui est invoqué pour justifier la politique qui est suivie.

Le Service de la Chasse est le plus pauvre de tous les « services » du Congo, le peu de considération qu'il en tire fait que son autorité, déjà si réduite, est régulièrement barrée par d'autres services. L'INEAC, dont l'utilité et l'importance ne sont d'ailleurs pas contestées, jouit de revenus autrement importants et peut, grâce à cela, jouer un rôle efficace dans le domaine qui lui est dévolu.

On est persuadé que s'il existait réellement un mot d'ordre prescrivant la nécessité urgente de protéger la faune, il se trouverait facilement les ressources financières pour la réaliser. Avec des crédits suffisants le Service de la Chasse, appuyé par une législation adaptée aux nécessités de la répression, pourrait suivre une politique de base effective qu'il saurait faire respecter. Il faudrait également rendre aux chefs coutumiers l'autorité qu'ils avaient en matière de chasse. On doit admirer combien les coutumes étaient adaptées aux nécessités du moment, et elles étaient généralement respectées. Le droit de chasse, qui appartenait autrefois à l'indigène, ne doit pas être altéré mais il ne devrait pas non plus être augmenté par une tolérance absolument excessive en matière d'armes à feu. L'arme à feu, jadis bien exceptionnelle, est aujourd'hui entre les mains d'un très grand nombre d'indigènes; elle fait des ravages effroyables et nulle faune ne saurait résister à l'assaut d'une quantité aussi invraisemblable de fusils.

On s'est demandé, songeant à l'impopularité que suscitent les mesures restrictives en matière de chasse et aux intérêts importants que certains trouvent à détruire la faune, s'il ne serait pas indispensable de conférer au Service de la



Chimpanzé femelle portant son jeune.

Chasse un « statut » comparable à celui qui a été donné à certains Offices ou Parastataux et on a fait des suggestions dans ce sens. Elles n'ont pas été acceptées car jugées inopportunes et inutiles. On aimerait pouvoir espérer que les mesures actuellement proposées se montreraient suffisantes mais l'on n'est point convaincu qu'il en sera ainsi. Trop d'obstacles, trop d'habitudes doivent disparaître pour que cela puisse se faire aisément, et l'on se demande si, un jour ou l'autre, il ne faudra tout de même pas prendre des mesures de protection sensiblement plus draconiennes. Puisse ce jour ne jamais arriver.

Charles VAN DER ELST.

ENGLISH SUMMARY

The author puts forward a strong plan for protecting the natural fauna of the Congo.

He points out how this wild life is rapidly disappearing, not only by indiscriminate hunting but also by the inexorable advance of civilisation with its spreading urban life, extension of means of communication, intensive cultivation and industrialization, etc., all of which encroach on the natural life of the jungle with its once teeming animal population, thus driving the remnants of the fauna into the few reserves created only recently.

About fifty years ago, travellers used to remark on the fact that wherever they went in this part of the world, they were sure of meeting or seeing some sign of a

highly prolific indigenous fauna. But nowadays one can travel from one end of the Congo to the other — except for the game reserves — without encountering a single manifestation of this wild life.

The author warns therefore against the danger of destroying nature's creations and our inability — in spite of our remarkable progress in many spheres of human activity — of ever being able to re-create what we have destroyed. In the last few decades, modern man has done away with many of nature's treasures which it had taken her countless centuries to accumulate.

Not forgetting the economic aspect: it has been proved that far from being extremely fertile — as had been

imagined from the luxuriance of tropical vegetation — Central Africa's soil is poor and unable to produce by itself enough food for the autochthonous population, even with the aid of intensive modern agricultural methods.

The natives also need proteins which they can only get from game. And, where as in former times hunting with primitive weapons was slow and laborious, the introduction of modern hunting rifles and guns is playing havoc with the dwindling stock of wild animals.

The only remedy — before any more drastic measures become imperative — seems to be a stricter legislation of hunting, with proper means of checking and punishing abuses (such as hunting solely for pleasure or commercial purposes) as well as a more efficient organisation and control of the game reserves. This, of course, will need more financial help from the Governments concerned.

D. F.

DE LA REMUNERATION DES AFRICAINS.

Qu'à égalité de travail corresponde égalité de salaire, quoi de plus juste. Mais on a assimilé indistinctement le salaire de tous les fonctionnaires indigènes à celui des métropolitains. Il aurait fallu cependant avoir égard au niveau de vie différent. Apprécier surtout la base de formation professionnelle. Et aussi le travail apporté. Qu'un receveur des postes, par exemple, ou un agent spécial perçoivent, Blanc ou Noir, le même salaire, s'ils remplissent tâche égale, c'est légitime. Mais que la nuée des « écrivains » et commis emplissant les bureaux et services se soit vu attribuer, du jour au lendemain, des salaires décuplés, est une sottise coupable.

Et c'est une injustice. Car l'accès des fonctions publiques a demandé au fonctionnaire européen un bagage d'études sérieux, primaire, supérieur, ou presque toujours secondaire. Tandis qu'un simple certificat d'études primaires et sur un programme atténué est l'unique préparation intellectuelle de la plupart des fonctionnaires indigènes ainsi privilégiés.

Quant à comparer le rendement, c'est encore plus extravagant. Le moindre bureau se voit nanti de plusieurs commis, dont chacun n'est guère apte qu'à un copiage de routine et d'un rendement dérisoire. Tant que leurs salaires restaient proportionnés à leur travail, ceci compensait cela. Désormais le coût de la machine administrative coloniale devient effarant. Et comme la plupart des budgets sont en difficulté, d'importants et nécessaires travaux en furent stoppés et d'autres dépenses d'assistance sociale ou médicales devenues impossibles.

Donnons des précisions. Un planton, balbutiant le français, touche 7.000 F par mois, ou 10.000 — c'est le salaire d'un premier clerc de commerce. Tel moniteur de l'Enseignement privé, par exemple, enseignant depuis vingt-cinq ans, père de six enfants et officier d'Académie par surcroît, a pour mensualité actuellement 7.500 F. Les fonctionnaires « écrivains », commis, douaniers, infirmiers, enseignants et autres ont désormais des mensualités de base allant de 30 à 80.000 F CFA bien entendu. Avec, redisons-le, une mince préparation scolaire et une efficacité de rendement moins que médiocre pour la plupart.

A cela viennent s'ajouter les indemnités de « déplacement » ou de résidence, au même titre que le fonctionnaire expatrié... de Concarneau ! N'est-ce pas une première injustice pour les fonctionnaires métropolitains ? Mais c'en est bien une autre — et combien plus grave de conséquence — pour les autres salariés, Blancs et Noirs, et aussi pour l'immense masse de la population tout entière.

Car le secteur privé ne peut s'aligner sur de tels salaires : ici le rendement conditionne la rétribution. Combien de jeunes coloniaux débutent à 15 ou 20.000 F, même bacheliers, venant de France, et ne touchent encore, après des années de service, qu'une trentaine de mille francs.

Faut-il citer un exemple : tel ingénieur, sortant des Ponts et Chaussées, après dix ans de service en la même entreprise, père de deux enfants et dirigeant un important chantier (pont de 125 mètres, quais du port), gagne cinquante mille francs par mois. Il a pour voisin un commis indigène, titulaire du certificat d'études, qui reçoit... 85.000 F !

Faut-il crier au fou ?

Il y a plus encore. Les allocations familiales, naguère attribuées aux seuls enfants de l'épouse légitime, sont — grâce à M. Lamine-Gueye — désormais allouées à tous ceux considérés comme enfants, selon la coutume indigène. C'est-à-dire nés de toutes les épouses du polygame, ses pupilles, les enfants adoptés et jusqu'aux bâtards de ses filles ou femmes dépendant de lui.

On attribue des allocations prénatales, des « rappels » de plusieurs centaines de mille francs, dont les enfants ne tirent du reste nul profit : on s'empresse de doter de nouvelles épouses.

Aussi en est-il résulté une véritable course des fonctionnaires vers la grande polygamie. Les femmes déjà enceintes font prime. On adopte tant qu'on peut de nouveaux enfants. Le taux total monte en flèche. D'ici peu, les non-fonctionnaires auront bien du mal à trouver encore une femme à marier.

Est-ce cela que nous avons voulu instaurer en ce pays ? Qu'y faisons-nous ? Rester en Afrique ? En aurons-nous encore longtemps le droit ?

R. P. J.-M. CARRET.

Extrait d'une étude parue dans le n° 355 du 30 août 1952 de « Marchés coloniaux du monde » (p. 2288).

NOUS AVONS LU POUR VOUS...

I. — LES LIVRES.

HISTOIRE SOCIALE DE LA COLONISATION FRANÇAISE, par Georges HARDY,

(Ed. Larose, Paris, 1953, 1 vol. in-8, 272 pp.)

L'essentiel du domaine de l'histoire coloniale **qui consiste en la rencontre de races et de civilisations différentes** n'a jamais été bien traité. « La colonisation, qui, depuis l'aube des temps historiques, s'est affirmée comme une forme singulière de l'instinct d'expansion, est au premier chef un instrument de remaniement social » (p. 8). Georges Hardy souligne qu'il faut s'intéresser avant tout à la situation de la région et à ses habitants avant l'arrivée des colonisateurs, aux moyens utilisés par ceux-ci pour les transformer et au peuple nouveau qui en est issu. L'historien devra se garder « d'apporter dans l'examen des faits de colonisation des préoccupations qui sont devenues familières à notre temps et de tomber dans les jugements de valeur ou de parti-pris politiques ».

I. Les incidences sociales de la colonisation mercantile (pp. 11-104).

L'auteur analyse d'abord la colonisation commerciale de l'Ancien Régime, entreprise dans un but uniquement mercantile, pour procurer à la métropole les denrées dont elle a besoin et ouvrir des débouchés à son industrie. Le gouvernement abandonne aux « Compagnies à charte » le soin de créer des établissements rentables. Le régime économique des colonies, l'**Exclusif**, donne aux Compagnies le monopole du trafic ; ces dernières mettent résolument les territoires en valeur suivant les possibilités du sol et du climat ; au début, elles sont souveraines et cumulent les pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires ; mais, au cours du XVII^e siècle, le Roi se fait représenter par un gouverneur chargé de sauvegarder ses droits. L'autorité royale « est responsable d'une politique où l'économique tend à se subordonner au social » (p. 18). Un recrutement minimum de colons européens est prévu mais il faut maintenir l'équilibre entre ceux-ci et la main-d'œuvre servile. Des épouses — paysannes, orphelines ou filles publiques — sont offertes aux colons célibataires ; le gouvernement royal pratique en effet une politique de peuplement. Georges Hardy insiste sur le fait que l'interdiction d'émigrer pour les non-catholiques, après la révocation de l'Edit de Nantes (1685), fit perdre aux colonies une élite exceptionnelle. La structure de la société coloniale ne ressemble pas à celle de la métropole : il y a peu de cadets de famille nobles, peu d'éléments du clergé — d'ailleurs d'esprit progressif — et surtout des colons issus des classes populaires. « Les différences sociales sont donc sensiblement moins tranchées dans les colonies que dans la métropole » (p. 22). La tendance à l'assimilation basée sur la conversion est

un aspect essentiel de la politique coloniale française. Un statut légal des esclaves noirs est établi aux Antilles dès 1685 par le **Code noir**. Dans cette colonie, la classe des « gens de couleur », issue des unions légitimes et surtout illégitimes entre blancs et noirs, menace d'absorber la société blanche ; c'est pourquoi les sang-mêlés sont maintenus dans une situation juridique inférieure.

L'auteur passe ensuite en revue les différentes possessions de la France d'Ancien Régime.

En **Acadie**, territoire âprement disputé par l'Angleterre, une population blanche de 50.000 âmes est établie au début du XVIII^e siècle ; les colons, petits fermiers français, s'appuient sur l'alliance indigène et mènent une vie patriarcale jusqu'à la conquête anglaise de 1710. Au **Canada** ou **Nouvelle-France**, territoire insuffisamment peuplé, le gouverneur vit en bonne intelligence avec les Indiens, mais l'amitié huronne conduit à la guerre iroquoise ; l'économie du pays, basée principalement sur le commerce des fourrures, est déficitaire. Les métis sont incorporés à la société européenne cependant que le recrutement des fonctionnaires de plus en plus local atteste une tendance à l'autonomie. La perte du Canada est due à une inégalité provenant « de la supériorité numérique des colons anglais, beaucoup plus que de l'importance des troupes régulières, et il y a là un fait nettement social, lié lui-même à d'autres faits de même nature : notamment un mouvement d'immigration plus massif, plus homogène et plus délibéré, provoqué par des dissensions religieuses et politiques en Angleterre, une sédentarisation et une concentration des efforts plus marquées, dues à un milieu naturel plus propice » (p. 44 sq.). Il faut souligner ici l'originalité de la thèse de Georges Hardy qui prouve que **les causes de la défaite canadienne sont avant tout sociales**. **Terre-Neuve**, devant l'estuaire du Saint-Laurent, n'a jamais dépassé 200 habitants, mais **Saint-Pierre-et-Miquelon** présente un cas paradoxal de surpeuplement avec ses 2.000 habitants massés à la fin du XVIII^e siècle sur deux îlots granitiques. Le ravitaillement reste le principal souci de l'administration et les habitants, malgré une activité méritoire centrée sur la pêche, vivent dans la misère. La **Louisiane**, découverte et exploitée à l'initiative des Canadiens, sert à lancer le « système » de **John Law** destiné à rétablir l'équilibre des finances françaises. L'économie du pays est basée sur la culture des plantations de tabac, de coton et de canne à sucre. « Les Indiens du Mississippi, pour la plupart agriculteurs sédentaires, se sont prêtés à

une véritable coopération » (p. 53). Le planteur vivant au milieu de sa concession « représente l'élément essentiel d'une structure nouvelle » (p. 54). Les **Antilles**, avec leur sol fertile propre aux cultures riches, « répondaient tout spécialement à l'idée que l'Ancien Régime se faisait de la colonie-type : région capable de produire ce qui manque à l'Europe et de compléter l'économie de la métropole sans la concurrencer » (p. 56). Leur production resta médiocre jusqu'au moment où **Colbert** chargea la Compagnie des Indes occidentales de les mettre en valeur. Les progrès du peuplement européen furent rapides et, en 1789, on y comptait 50 à 60.000 âmes. Le problème de la main-d'œuvre s'était posé dans ces îles sans indigènes et on y remédia par l'importation massive de Noirs d'Afrique : en 1789, il y en avait environ 600.000. Le déséquilibre ethnique devenant inquiétant, le pouvoir basé sur la milice, sut se montrer ferme. L'Exclusif y fut néanmoins allégé et on accorda des facilités d'introduction pour certaines marchandises étrangères dans le but de sauver les Antilles d'un commerce interlope et frauduleux. Le développement économique continu mène les îles à une éclatante prospérité. Le principal profit est toutefois réalisé par le commerce métropolitain, « car le planteur n'est propriétaire de son domaine qu'en apparence, il est en fait un fermier, sans statut défini et perpétuellement en déficit » (p. 63). La **Guyane** oppose à la colonisation des obstacles sérieux : climat subéquatorial pénible, populations sauvages, voisinage hostile des Espagnols, des Portugais et des Anglais. Les cultures coloniales y progressent donc très lentement. Sur la **côte occidentale d'Afrique**, réservoir de la main-d'œuvre des colonies à plantations, on relève quelques établissements français, escales de fortune, qui servent à peu près uniquement à la traite des Nègres et au commerce de la gomme. Les **Mascareignes** (Ile Bourbon et Ile de France) connaissent au XVIII^e siècle un épanouissement surprenant cependant que **Madagascar**, leur grenier à riz et leur parc à bœufs, voit échouer plusieurs tentatives de colonisation sérieuse. Cette grande île ne sera pleinement mise en valeur qu'à la fin du XIX^e siècle. Les **comptoirs de l'Inde** n'ont qu'un objectif commercial. Georges Hardy souligne que **Dupleix** n'est pas le premier — comme on le croit communément — à intervenir dans l'anarchie locale : « Il s'y est seulement appliqué avec plus de suite et d'ampleur que ses devanciers » (p. 77). Ce sont les circonstances qui l'ont amené à un rassemblement de territoires tel qu'il lui assurait le contrôle de l'Inde péninsulaire. Le rappel de Dupleix en 1754 et la politique brouillonne de ses successeurs compromirent le succès de cette magnifique entreprise. En 1763, la France ne garde plus que cinq villes : Pondichery, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé. Au XVIII^e siècle, l'abandon du Canada et de l'Inde est sanctionné par l'opinion publique qui « n'admet en tout cas — Montesquieu et Voltaire en tête — que les colonies à plantations, Antilles, Louisiane, Guyane, Mascareignes ;

elle en affirme même la nécessité, mais limite à leurs caractères la définition de la colonie. Tout le reste n'est à ses yeux qu'aventures inutiles, coûteuses et dangereuses pour la paix » (p. 81). Les philosophes condamnent l'esclavage au nom du droit naturel sans voir la difficulté qui consiste à concilier l'intérêt économique aux doctrines humanitaires. Des denrées coloniales, venues jadis d'Orient et rendues onéreuses par le grand nombre d'intermédiaires, produites par des colonies françaises, passent dans la consommation courante : le sucre, le cacao, le tabac et le café renouvellent de nombreux aspects de la vie sociale. L'économie métropolitaine est de plus en plus basée sur les denrées coloniales dont la moitié alimente un commerce de réexportation en Europe ; les ports de l'Atlantique s'enrichissent ; l'industrie étend son champ d'action ; le capitalisme commercial né du trafic colonial se transforme lentement en capitalisme industriel.

En 1789, le déséquilibre ethnique et social des colonies à plantation donne à la surexcitation révolutionnaire un terrain propice à souhait. La **Constituante** pratique une politique d'attente. Le 24 mars 1792, la **Législative** accorde l'égalité des droits politiques aux hommes de couleur et aux Nègres libres. Le 28 mars, elle accorde aux Colonies une représentation à l'Assemblée nationale. Le 4 février, la **Convention** abolit l'esclavage mais s'efforce dans le détail de le supprimer graduellement pour éviter des réactions par trop brutales. Le **Directoire** s'efforce de ramener l'ordre dans les colonies et la politique d'assimilation perd du terrain. Georges Hardy passe sous silence **l'expédition d'Égypte** où il nous paraît pourtant que **Bonaparte**, placé devant un réel problème colonial vis-à-vis d'un peuple de civilisation et de religion différentes, élabore les premiers principes d'une politique coloniale moderne basée sur les notions de pacification, de collaboration des élites locales et de respect des croyances religieuses des indigènes. Sous le **Consulat** et **l'Empire**, on détermine par des lois spéciales le régime des colonies et l'on en revient franchement, sous l'influence des créoles de la cour, à l'esclavage et aux principes de l'Ancien Régime basé sur un Exclusif mitigé. La guerre franco-anglaise isole les colonies de la métropole. La **Louisiane** est vendue aux États-Unis ; plusieurs colonies tombent aux mains des Anglais ; **Dessalines**, ancien lieutenant de **Toussaint dit Louverture**, proclame l'indépendance de **Saint-Domingue** en 1803 et lui rend son ancien nom de **Haïti**. Les ports de l'Atlantique restent inactifs ; les denrées coloniales disparaissent de la circulation et on s'efforce de remplacer le café par la chicorée, le sucre de canne par le sucre de betterave ou de raison, le tabac par la feuille de noyer.

II. La colonisation des temps modernes et la politique indigène (pp. 105-209).

En 1815, il ne reste plus que des débris du domaine

colonial français : Saint-Pierre-et-Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe, l'Île Bourbon, les comptoirs du Sénégal et de l'Inde. Le gouvernement de Louis XVIII décide de les remettre en valeur méthodiquement. Il faut « renverser les termes de l'ancienne formule de main-d'œuvre que l'abolition de la traite rend inopérante : au lieu de transporter les ouvriers là où se trouve le travail, transporter le travail là où se trouvent les ouvriers » (p. 108). En 1830, la prise d'Alger va bouleverser les données du problème colonial car l'Algérie va servir de terrain d'essai aux principes nouveaux. Deux grandes tendances se partagent les esprits : la doctrine d'assimilation des colonies à la métropole qui est contrariée par un autre courant, celui du protectorat ou de l'association qui juge préférable à un égalitarisme de convention le respect des personnalités collectives, et l'idée venait de loin : après Alexandre et l'Empire romain, les Jésuites en Amérique et Dupleix dans l'Inde en avaient donné d'intéressantes applications » (p. 110). Le principe de liberté commerciale fait son apparition en 1861 : les colonies peuvent désormais acheter et vendre à l'étranger. La surtaxe du pavillon n'atténue que fort peu la portée de cette révolution économique. En Algérie, les idées d'assimilation et d'association sont appliquées tour à tour suivant le caprice des gouvernements successifs. La population européenne s'élève à 245.000 âmes en 1872 et l'on s'efforce de faire marcher de front la colonisation européenne et l'élévation du niveau de vie du fellah. Sous le Second Empire, **Faidherbe** fait du **Sénégal** un territoire pacifié d'un seul tenant. « Il porte le moins d'atteintes possible aux institutions locales, qu'il connaît à fond, et donne sa préférence au protectorat » (p. 124). La politique xénophobe et intransigente de **Tu-Duc**, empereur d'**Annam**, amène le gouvernement à occuper la **Cochinchine** (1862), et à placer le royaume de **Cambodge**, vestige du glorieux empire khmer, sous protectorat (1863). L'économie des vieilles colonies antillaises se relève péniblement ; le malaise social s'y accentue et aboutit aux révoltes sanglantes de 1848. Le Second Empire y rétablit le calme et une certaine prospérité. Dans les archipels du Pacifique, la concurrence confessionnelle est à l'origine de l'intervention française : les îles **Marquises**, **Gambier**, **Wallis** et **Tahiti** passent sous le protectorat de la France. En 1853, la **Nouvelle-Calédonie** est annexée discrètement. Les missions religieuses françaises prennent une grande part à la fondation du nouvel empire colonial. La III^e République va encore étendre l'autorité de la France sur la **Tunisie**, l'**Afrique occidentale et équatoriale**, l'**Annam**, le **Tonkin**, le **Laos**, le **Maroc** et **Madagascar**. **Jules Ferry**, principal promoteur de cette entreprise, considère que le mobile essentiel de l'expansion coloniale est le développement économique de la métropole et des colonies. On ne cherche pas à asservir les indigènes, mais on s'efforce à les faire coopérer de bon gré jusqu'à l'assimilation ou l'autonomie. On tente d'améliorer la vie locale dans tous les domaines malgré la résistance de la coutume

et quoique l'autonomie financière des colonies, qui ne peuvent compter que sur leurs propres ressources, empêche bien souvent la réalisation de projets trop coûteux. Cette responsabilité financière implique aussi une libération des entraves métropolitaines, une décentralisation administrative. L'aristocratie traditionnelle des collectivités indigènes décline cependant qu'une élite intellectuelle nouvelle monte et se prépare « à réagir à la fois contre l'autorité des anciens et la tutelle européenne » (p. 149). L'auteur critique objectivement le souci par trop dominant de mise en valeur des colonies au point de vue économique et « la croyance à la supériorité absolue de la civilisation européenne, tout juste nuancée d'une curiosité sympathique pour des formes de culture qui avaient pu atteindre à quelque éclat, mais restaient imperméables aux enseignements de la technique moderne » (p. 150). Le triomphe du laïcisme et de l'anticléricalisme en 1905 aurait pu rendre équivoque la situation des missions religieuses : une cordiale entente persista presque toujours entre les ordres religieux et les administrations.

L'auteur passe alors en revue les pays d'enracinement européen. En **Algérie**, une bourgeoisie musulmane tend à former une classe intermédiaire entre la masse des indigènes et la population européenne. « C'est par elle surtout que la cohabitation se renforce de compréhension mutuelle et que l'atmosphère se détend décidément » (p. 160). En **Tunisie**, l'accélération de l'immigration italienne engage la France à créer dans ce protectorat un paysanat français qui ne s'accroît du reste jusqu'en 1914 que de façon médiocre. « La Tunisie n'avait jamais été un Etat cohérent, et à plus forte raison une nation consciente de sa personnalité, et ses divers éléments de la population vivaient simplement juxtaposés, voire hostiles les uns aux autres. C'est l'établissement du protectorat qui, en lui conférant une unité, l'a peu à peu animée d'une vie collective » (p. 166 sq.). Au **Maroc** où le protectorat français fut établi en 1912, **Lyautey** « s'attaque tout de suite à de grandes besognes fécondes, à la régularisation des institutions, à la création d'un outillage économique audacieusement moderne, au développement des ressources, à l'amélioration de la vie indigène dans tous les sens » (p. 169). Une immigration européenne rapide accélère un mouvement général d'intensification de la production. Dans les colonies du **Pacifique**, la population indigène est en voie de disparition et on enregistre par surcroît l'échec de la colonisation pénale.

En ce qui concerne les pays d'encadrement européen, **Georges Hardy** signale en **Afrique Occidentale française** où la culture sédentaire domine l'apparition de quelques villes, entre autres, **Dakar**, capitale de la fédération et grand port de transit dont l'outillage est tout à fait moderne. En **Afrique Equatoriale française**, le régime concessionnaire fait l'objet de vives attaques dans la métropole où l'on parvient à faire voter une série de décrets dans le but de garantir la propriété et la liberté

des indigènes. A Madagascar, colonie française depuis 1896, pacifiée par le général **Galliéni**, plusieurs soulèvements compromettent gravement la politique d'association. Sur la Côte française des Somalis, Djibouti bénéficie d'une position excellente et d'une rade magnifique ; elle représente, au carrefour des pays arabes et de l'Ethiopie, un foyer de culture occidentale. En Annam et au Tonkin, occupés en 1884, l'opinion indigène cherche à secouer la domination française ; dès 1913, l'agitation tourne déjà au terrorisme. On constate néanmoins dans toute l'Indochine qu'à l'influence séculaire de la Chine s'est substitué le rayonnement intellectuel de la France. Aux Antilles françaises, l'accélération de l'industrie et l'augmentation de la production des rhums permet à la population de croître sur un rythme régulier.

III. Lendemain de guerre : les nationalismes coloniaux (pp. 211-246).

Après 1918, des réformes sont réalisées dans la plupart des colonies. La population y augmente, les semi-nomades se sédentarisent, la vie urbaine se développe et l'existence des indigènes s'améliore. L'ancienne société indigène est malheureusement plus ou moins disloquée. « La désagrégation de la famille, autre conséquence d'un régime progressivement libéré des contraintes du passé, contribue largement à cette rupture des cadres traditionnels » (p. 224). La femme s'émancipe rapidement. De nouvelles élites d'« évolués » se substituent aux élites anciennes. Des partis indigènes, copiés sur les partis politiques européens, utilisent les procédés les plus modernes pour rallier à eux l'opinion publique. Georges Hardy n'insiste pourtant pas assez, à notre avis, sur le fait que l'administration coloniale, obstinément statique, ne fait aucune réforme dans le sens de l'évolution indigène. Des mouvements nationalistes séparatistes et révolutionnaires naissent dans toutes les colonies et proclament la « faillite » de la civilisation européenne. Pendant la guerre de 1939-1944, les possessions françaises se groupent autour de la métropole éprouvée et servent de base de départ à une reprise d'offensive contre les puissances de l'Axe. Le titre VIII de la Constitution de 1946 crée l'Union française « fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion » (p. 237). « Cette

politique, d'intentions généreuses, mais qui portait la marque de l'improvisation, ne tenait pas un compte suffisant des situations locales et comptait avant tout sur des affirmations de principes pour maintenir l'unité du bloc colonial français » (p. 238). Les mouvements autonomistes s'opposent systématiquement à l'administration française : des émeutes éclatent en Afrique du Nord et une véritable guerre se déroule en Indochine contre les forces du **Vietminh**.

En conclusion (pp. 247-256), l'auteur démontre que le temps et les circonstances ont donné aux problèmes coloniaux des solutions sensiblement différentes. La colonisation de l'Ancien Régime, en dehors de l'œuvre d'évangélisation des missions, ne s'est proposée que des buts uniquement économiques. Le régime moderne a remplacé l'exploitation pure et simple par la mise en tutelle des colonies. Actuellement « le conflit est ouvert : le pupille, ou du moins ceux qui parlent en son nom, se déclare majeur, prétend vivre sa vie et ne garder de la présence européenne que ce qui lui convient. C'est seulement en Afrique noire que, jusqu'à nouvel ordre, il reconnaît spontanément que la tutelle n'a pas épuisé ses bienfaits et qu'il lui consent un délai » (p. 253).

L'auteur termine en souhaitant une recherche loyale de nouveaux terrains d'entente, une compréhension mutuelle des élites indigènes et européennes et une réorientation de la politique coloniale dans un sens nettement social. Cette magnifique synthèse, accompagnée d'une bibliographie sommaire (pp. 257-261), s'attaque, comme nous avons pu le constater, à l'essentiel du problème colonial, c'est-à-dire à la brusque rencontre de races et de civilisations différentes, à leur interaction et à la formation de peuples nouveaux. Comme « **Géographie et Colonisation** », ce livre est destiné à devenir un manuel de base pour l'historien et une mine précieuse de renseignements pour le public cultivé. Le grand spécialiste français s'efforce objectivement de concentrer son exposé sur le social et réussit, malgré la complexité des questions embrassées, à dégager les transformations profondes accomplies par la colonisation sur le plan humain.

Pierre SALMON

L'EMPIRE DE GAO : HISTOIRE, COUTUMES ET MAGIE DES SONRAI,

par le docteur Jean BOULNOIS et BOUBOU HAMA.
(1 vol. in-16, 186 pp.; 1 carte et 4 illustrations hors-texte,
Edit. Adrien-Maisonneuve, Paris, 1954.)

Dans l'introduction (pp. 10-16) de cette intéressante étude, préfacée par le professeur **Théodore Monod** (pp. 7-9), les auteurs rappellent que l'histoire de l'Empire de Gao est basée sur des sources entièrement arabes.

Le but de l'ouvrage n'est pas d'écrire « une nouvelle histoire des Sonraï mais de la reprendre au point de vue qui intéresse plus particulièrement l'ethnographie sonraï » (p. 15).

Le premier chapitre (pp. 17-66) concerne la répartition passée et actuelle des **Sonraï** qui, au nombre de 250.000, occupent aujourd'hui les îles du Niger et une bande large de quelques kilomètres, sauf aux alentours de Gao, et longue de 2.000 kilomètres environ entre Dienné et la frontière du Nigéria. Les groupements de Sonraï, qui, du point de vue anthropométrique et linguistique, ne diffèrent guère des autres tribus noires soudanaises, sont des noyaux d'importance fort inégale, séparés les uns des autres par diverses populations d'envahisseurs étrangers. L'histoire explique cette répartition par l'expansion des Sonraï le long de l'arc fluvial constitué par le Niger et ses affluents. On peut en « déduire l'origine riveraine, nigérienne, de ce peuple, ce que confirmera l'étude des traditions, des croyances et des coutumes sonraï » (p. 19). Depuis le VIII^e siècle, les Sonraï du Moyen-Niger sont divisés en deux clans : les **Sorko**, pêcheurs ou bateliers nomades et les **Sonraï**, sédentaires qui ont été davantage mélangés par d'autres éléments noirs, berbères, arabes et blancs. Les voyageurs arabes comme **El Békri** (XI^e siècle), **Edrissi** (XII^e siècle) et **Ibn Batouta** (XIV^e siècle) nous déclarent que l'ancienne Gao, capitale de l'Empire Sonraï, sur la piste qui donne accès à la Tripolitaine et à l'Égypte, était encore sur la rive droite du Niger ; leurs dires sont par ailleurs confirmés par l'archéologie. La première dynastie impériale, celle des **Dia**, établie depuis le VIII^e siècle, ne régnait que sur les Sonraï sédentaires. En 1325, l'empereur de **Malli**, **Kanka-Moussa**, écrase le dernier empereur Dia, s'empare de Gao et réunit ensuite tous les Sonraï sous sa tutelle. La dynastie des **Chi** restaure l'empire Sonraï et assujettit les peuples des alentours. La dynastie musulmane des **Askia**, (1492-1591) succède aux Chi : elle s'empare de Tombouctou, étend sa suprématie sur les **Touareg** et contrôle les points stratégiques de la piste d'Agadès. C'est l'apogée de l'Empire de Gao ; en effet, dans la première moitié du XVII^e siècle, on constate l'ingérence des pachas marocains dans l'Empire Sonraï. Les invasions zerma, peules et touareg des XVII^e et XVIII^e siècles font émigrer de nombreux Sonraï de la région de Gao jusqu'à Tillabéri, située plus haut sur le cours du Niger. Il faut regretter que les auteurs n'aient pas davantage traité l'histoire des Sonraï du XVI^e au XIX^e siècle. D'autre part, leur histoire du peuple Sonraï a été envisagée d'un point de vue strictement local ; un aperçu général de l'histoire des peuplades du Niger aurait pourtant facilité la compréhension des faits particuliers relatifs aux Sonraï.

Le second chapitre (pp. 67-102) s'attache aux croyances des Sonraï qui « ne présentent d'original que leur pittoresque particulier et le fait qu'elles sont remarquablement liées au fleuve, donc **essentiellement sorko d'origine** » (p. 67). Les masses en effet n'ont été qu'effleurées par l'empreinte de l'Islam. Outre les Sonraï, toutes les tribus du Niger ont revêtu leurs génies d'attributs musulmans et professent un syncrétisme mystique où les mythes sorko dominent, c'est-à-dire où le fleuve Niger

garde le rôle principal. Les conceptions cosmogoniques et théogoniques des Sonraï sont assez élémentaires : le dieu créateur n'est jamais représenté, son nom ne peut être prononcé et la morale sonraï n'est pas liée à son existence. La magie rituelle et les croyances se basent entièrement sur les génies ou **Holé**. On divise les hommes en deux catégories : les individus normaux et les individus possédés par le double d'un Holé. La personne humaine est composée de trois éléments : le corps périssable, le souffle vital et le double immortel, image du corps, « personnalité virtuelle de l'individu ». Contrairement aux Égyptiens, les Sonraï ignorent toutefois les pratiques funéraires de l'embaumement car le double se réincarne s'il lui reste des descendants ou continue sa vie dans l'au-delà sans aucune possibilité de revenir sur terre. Chaque village honore le double de l'ancêtre fondateur comme le génie tutélaire de la collectivité et lui consacre des offrandes rituelles.

Le troisième chapitre (pp. 103-126) contient une brève étude de la mythologie sonraï d'origine sorko d'où découle la magie. Le syncrétisme et la confusion des mythes « s'expliquent par la longue histoire du Sonraï » (p. 105). Il n'a donc pas été possible aux auteurs de présenter une généalogie des Holé et ils ont dû se borner à un aperçu général des légendes du Moyen-Niger : celle de **Faran-Mâka** est « le souvenir vague des temps où les Sonraï chassèrent les Haoussa de la rive gauche du Niger » (p. 110). Derrière les bons et les mauvais génies se presse tout un monde de diabolins, les nains noirs de la brousse, espiègles et taquins.

Le quatrième chapitre (pp. 127-177) est consacré à la magie sonraï. Il faut distinguer les **Holé-Tam**, féticheurs, qui utilisent les forces occultes pour le bien de la collectivité, des **Tierkei**, sorciers, qui les emploient dans un but néfaste. Cet antagonisme entre féticheurs et sorciers se retrouve d'ailleurs dans la plupart des sociétés noires. Si le double d'un Holé s'est substitué au double d'un individu, il est Holé-Tam, c'est-à-dire possédé par le Holé. On recrute les membres de cette secte parmi les névrosés et les hystériques du village. Leur chef est le **Zimma** dont on sollicite, mais dont on redoute, les interventions magiques. Des cérémonies rituelles secrètes ou publiques ont lieu quatre fois par an, outre les initiations et les exorcismes assez fréquents. Les **Songnianké**, « ensemble de familles, qui se prétendent issues des Chi et dépositaires de leur pouvoir magique contre les sorciers » (p. 144), sont aussi guérisseurs. Ils forment un clan, héréditaire par la lignée paternelle, allié des Holé-Tam. Les **Gô** forment une sous-secte des Songnianké mais ce sont des prestidigitateurs et des guérisseurs moins puissants que ces derniers : ils procèdent au rite magique de la circoncision chez les Sonraï et les peuplades environnantes. Les **Tierkei**, ou sorciers, se transmettent héréditairement, par la lignée maternelle, leurs pouvoirs magiques maléfiques. Le Tierko ne peut utiliser la puissance

des Holé, ses ennemis, mais, avec l'aide des mauvais génies, il est la cause directe des maladies, des avortements et de la mort.

En conclusion (pp. 179-182), les croyances et la magie sonraï sont communes à celles des autres peuples de l'Afrique Noire. Le droit sonraï est essentiellement patriarcal comme dans toutes les peuplades soudanaises. L'Islam n'a que bien peu pénétré les masses sonraï. « L'histoire des Sonraï fournit pour sa part la preuve que la conquête par l'Islam, faite avec des cavaliers, a été stoppée à la limite septentrionale de la mouche tsé-tsé » (p. 181). Il est vrai que la conquête française permet à l'Islam de s'infiltrer aujourd'hui librement par le commerce dans le Moyen-Niger.

La partie historique de cet ouvrage, outre les défauts signalés plus haut, est fort touffue ; en effet, aucun ordre

chronologique n'a présidé à l'établissement de son plan et le lecteur ne retrouve, qu'au prix d'un effort patient et laborieux, les grandes lignes générales de l'exposé. La présentation de la carte, qui n'est en réalité qu'un croquis destiné à éclaircir les notions géographiques, historiques et ethnographiques de l'ouvrage, laisse beaucoup à désirer par son imprécision et son manque de clarté. Par contre, les parties relatives aux croyances et à la magie sont fort bien traitées et apportent bon nombre d'idées neuves et de renseignements utiles. Il est bien dommage que les auteurs n'aient pas cru devoir ajouter un chapitre relatif à l'art sonraï dans ses rapports avec les rites magiques et qu'ils n'aient pas reporté brièvement en fin de volume les principaux éléments bibliographiques mis en note au bas des pages.

Pierre SALMON.

LES « N'ZIMBU » - MONNAIE DU ROYAUME DE CONGO,
par le docteur Edmond DARTEVELLE.
(« Bulletins et Mémoires de la Société royale belge d'Anthropologie
et de Préhistoire », nouvelle série, n° 1, T. LXIV.)

Cette belle étude de 254 pages débute par une introduction sur l'utilisation des mollusques par les populations indigènes du Congo et de l'Angola (pp. 1-35) résumée dans un précieux tableau hors-texte. Les principaux mollusques dont les coquilles ont été utilisées comme monnaie d'échange indigène sont les rondelles d'achatines, les « cauries » et les « n'zimbu ». Ces coquillages sont à la fois des objets de prix ou relativement rares et l'on peut s'en procurer un nombre suffisant pour qu'ils puissent être utilisés à des fins de transactions commerciales. Ajoutons qu'ils ont en outre la qualité d'être peu encombrants (p. 39). Les rondelles d'achatines sont de petits disques découpés et enfilés par le centre en colliers, bracelets ou ceintures ; leur emploi date des temps préhistoriques et leur valeur semble résider, d'après l'auteur, dans la difficulté de leur préparation ; ces rondelles ont aujourd'hui perdu leur valeur monétaire et ne sont encore employées au Bas-Congo qu'en tant que parures. Les « cauries », comme toutes les cyprées, ont toujours intéressé les peuples primitifs qui attribuent à leur ouverture une signification symbolique d'ordre sexuel. Ces coquillages, provenant des côtes orientales de l'Afrique, ont été introduits au X^{IV}e siècle par l'Islam en Afrique occidentale du Sénégal au Dahomey. Les « cauries » ne pénètrent dans le Bas-Congo et en Angola qu'avec la traite.

E. Darteville insiste sur la confusion de nombreux érudits entre « cauries » et « n'zimbu » qui provient du

fait que les coquillages importés (« cauries ») ont été désignés habituellement par le terme plus ancien de « n'zimbu » qui désignait seulement à l'origine le coquillage-monnaie de l'ancien royaume de Congo (pp. 75-80). Les « n'zimbu », dont l'extension géographique semble limitée aux côtes de l'Angola (pp. 81-98), se concentrent surtout dans l'île de Loanda où ille de Cabo par l'effet du courant marin froid de Benguela. Les récoltes de « n'zimbu » pratiquées dans cette île appartenaient au Roi du Congo. L'auteur rappelle que l'îlot de Loanda avait reçu le nom portugais d'« Ilha de Dinheiro » (« île de l'argent ») d'où une confusion à l'origine de la légende des mines d'argent, propriétés du roi du Congo. E. Darteville pense que le renom de ces soi-disant mines d'argent a provoqué les entreprises de conquête de l'Angola par les Hollandais dont le fait majeur est l'occupation de Saint-Paul de Loanda de 1641 à 1648 (p. 97). Nous ne partageons pas ici l'opinion de l'auteur car c'est après la conquête du Brésil que la flotte des Provinces-Unies s'empara de Saint-Laurent-de-Loanda dans le but d'exploiter à son tour le réservoir d'esclaves du Brésil (1).

L'auteur passe ensuite en revue les documents anciens qui concernent les « n'zimbu » (pp. 99-120). A la fin du XVI^e siècle, le chef des N'gola, Musuri, profite de

(1) Cfr. P. SALMON, « Les établissements portugais au Congo », dans « Problèmes d'Afrique Centrale », n° 24, p. 124.

l'invasion des Yaggas pour se rendre indépendant. En 1572, Dom Alvarès 1^{er} envoie contre l'Angola une armée congolaise qui est écrasée à Musulu. La limite du royaume de Congo devient le fleuve Dande, mais l'îlot de Loanda, réserve des « n'zimbu », reste propriété du roi de Congo.

En 1649, Dom Garcia II, qui avait collaboré avec les Hollandais, doit céder ses droits sur l'île aux Portugais. Les souverains postérieurs devront se procurer des « n'zimbu » en échange d'ivoire et surtout d'esclaves, ce qui contribuera à l'extension de la traite de l'Ouest. On constate au XVII^e siècle la chute des cours des « n'zimbu », dévaluation que l'auteur attribue à l'importation de coquillages brésiliens (trouvés sur la côte de Bahia) semblables aux « n'zimbu ». Mais, comme cette importation a été très faible dans l'ensemble, nous pensons que chaque récolte de « n'zimbu » en diminuait le pouvoir d'achat puisqu'au XVI^e siècle déjà, les « n'zimbu » ont tendance à perdre de leur valeur.

L'auteur prouve ensuite que les « n'zimbu » ont encore cours actuellement sur les marchés indigènes de l'intérieur et que leur récolte se pratique toujours dans l'île de Loanda suivant les procédés ancestraux (pp. 121-126). Après avoir examiné le terme « n'zimbu » et les locutions dérivées (pp. 127-134), il étudie leurs utilisations actuelles chez les indigènes du Congo, de l'Angola et d'une

partie de l'A.E.F. : monnaie proprement dite servant surtout au paiement dans certaines transactions coutumières (dot, funérailles, etc) ou comme parures, ornements et amulettes (pp. 135-199).

E. Darteville analyse enfin la fausse monnaie, c'est-à-dire les contrefaçons des « n'zimbu » (pp. 200-202). Il résume son argumentation dans des conclusions très claires (pp. 218-228). « L'adoption des « n'zimbu » comme monnaie contribua très largement à l'établissement de l'autorité des « Rois de Congo » et à l'établissement de leur « Royaume ». (p. 223). « Les contrefaçons et les mélanges furent tous postérieurs à l'occupation portugaise » (p. 224). En annexe de cet ouvrage, nous trouvons une liste systématique des mollusques cités (pp. 229-263), une courte bibliographie, des tables et quatre cartes hors-texte (pp. 237-249).

Cette brillante synthèse n'est pas seulement une remarquable étude scientifique, mais elle présente encore les caractères d'un livre vivant, agréable à lire et bien documenté. De nombreuses figures rendent le texte clair et toujours explicite pour le lecteur non averti. Edmond Darteville peut s'enorgueillir d'avoir donné à l'histoire de notre colonie une précieuse et importante contribution.

Pierre SALMON.

FELIX EBOUE, SA VIE ET SON ŒUVRE,

par Albert MAURICE,

fondateur de l'Union Africaine des Arts et des Lettres et membre du Comité d'Administration de l'Association Internationale de Presse pour l'Etude des problèmes d'Outre-Mer. — (Mémoire de l'Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, 1954.)

C'est à Cayenne, en Guyane, la plus vieille terre française équinoxiale, baigne des forçats et pays d'Eldorado, qu'est né le 26 décembre 1884 Félix Eboué. Ses parents étaient de race noire et descendants d'anciens esclaves affranchis. Ils étaient gens courageux, honnêtes et travailleurs. Au lycée de Bordeaux il eut pour condisciple René Maran, natif de la Martinique et Guyanais d'origine.

Sa licence de droit fut décrochée à la Faculté de l'Université de Paris en 1908 dans le même temps qu'il suivait les cours de l'Ecole Coloniale. Eboué fut mis en cette même année 1908 à la disposition du Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française comme breveté élève administrateur des Colonies.

Les vingt-trois premières années d'A.E.F., à peine entrecoupées de quelques congés dans la Métropole, furent capitales dans sa carrière. Ce furent des années pen-

dant lesquelles il lui fallut enfouir en lui-même les injures des uns, l'ingratitude des autres, endurer le choc du préjugé de couleur et s'armer d'audace contenue dans l'accomplissement de son quotidien labeur.

Eboué donna toute la mesure de ses qualités de chef à ses postes de commandement du Haut-Chari, dans l'Oauka ou le Bas-Mbomou, ou ailleurs en son « cher Oubangui » qu'il parcourut en tous sens pendant les vingt ans qu'il y demeura. En 1918, notamment, au retour d'un congé en Europe où il lui fut refusé de servir dans les tranchées, il introduisit dans sa circonscription, fort de l'expérience acquise, une agriculture paysanne nouvelle, sur la base des cultures industrielles. Il entreprit également d'audacieuses prospections dans le sous-sol minier qui furent à l'origine de l'importante production d'or de toute l'A.E.F. Cependant de nombreux obstacles furent placés sur son chemin et retardèrent de légitimes promotions. René Maran dut, en l'année 1927, user de tous

les stratagèmes de persuasion pour le convaincre de ne pas renoncer définitivement à l'Afrique.

Cette vie absorbante et ces soucis continuels n'empêchèrent pas Félix Eboué d'approfondir quelques problèmes humains et culturels qui lui tenaient particulièrement à cœur. Plus que tout autre, il entendit l'appel de la brousse africaine, ses rythmes, son souffle cosmique, sa poésie millénaire. Il se pencha sur les coutumes et les traditions des négro-africains ainsi que sur leur patrimoine littéraire et musical. Maintes fois, il observa et étudia les rites et folklores, les langues et coutumes ésotériques des tribus. Aidé par sa femme, musicienne avertie, il rassembla au cours de ses voyages en Oubangui et au Soudan français, les thèmes musicaux de langages tambourinés et littéraire et musical. Maintes fois, il observa et étudia les sifflés, ce qui lui permit de saisir le code des transmissions orales de certaines tribus qu'il fréquenta. La thèse d'Eboué sur les « Sociétés d'initiés Banda », son remarquable « Essai d'Ethnographie, de Linguistique et d'Economie sociale des peuples d'Oubangui-Chari » attirèrent l'attention des milieux scientifiques. Il participa au Congrès international d'Ethnographie qui se réunit à l'occasion de l'Exposition Coloniale de 1931.

Albert Maurice met également en lumière un autre aspect peu connu de nous jusqu'à ce jour de Félix Eboué ; celui de l'ami fidèle. L'infortune et les mécomptes de ses compagnons de lutte ne purent le laisser indifférent et peu lui importait si la franchise dont il usait pour les défendre risquait de l'éclabousser dans sa carrière.

La bataille menée de 1920 à 1930, autour du roman « Batouala » de René Maran qui remporta le prix Goncourt en 1921 fut violente et acerbe. La cote morale d'Eboué à l'administration, bien qu'il fut classé « d'élite » par ses chefs, subit alors les oscillations de ses préférences et des inimitiés qu'il se créa par sa noble attitude.

Eboué força l'estime de ceux qui l'approchèrent. Son art fut de s'entourer d'un état-major d'amis éprouvés. Jamais, il ne lui vint à l'esprit de leur imposer ses vues sur le plan philosophique ou spirituel. Son rationalisme ne heurta que les sectaires, tandis que son sens social formé à l'école de Jaurès conquiert le cœur des plus humbles. Tous ces hommes, il les retrouva plus tard ; il put exiger d'eux les sacrifices nécessaires aux heures graves du grand combat.

Paul Reynaud, ministre des Colonies, désigna en 1932 Félix Eboué aux fonctions de Secrétaire Général de la Martinique. Il y exerça, par deux fois, l'intérim de gouverneur de l'« Isle ». Soucieux de redresser une situation économique désastreuse, influencée par la crise mondiale, Eboué encouragea la substitution d'une polyculture à la monoculture de la canne à sucre pratiquée jusqu'alors. Il rétablit en peu de temps la prospérité économique dans le pays. Son séjour de deux ans et demi à la Martinique vivifia l'atmosphère, assainit les esprits et donna impulsion

à d'heureuses initiatives. Eboué évoquera plus tard avec humour le fameux bal devenu « historique » du 11 novembre 1933 de Fort-de-France, où il avait invité : « des blancs, des métis de toute teinte, des noirs communiants pour la première fois dans une même fraternité. Auparavant, un tel événement eut été prétexte à scandale. On peut mesurer les progrès réalisés en une génération, sur le plan de la compréhension interraciale. »

En mai 1934, Eboué fut délégué dans les fonctions de Secrétaire général du Soudan français, avec résidence à Bamako. Il mit à profit les deux ans de son séjour en ce poste pour approfondir ses connaissances ethnographiques et linguistiques de l'Afrique. Il y étudia aussi la culture irriguée du coton, les méthodes nouvelles de l'industrialisation et la structure politique du pays.

En 1936, il est nommé Gouverneur de la Guadeloupe. La situation sociale y était particulièrement confuse ; Eboué fut l'homme en lequel le Gouvernement mit toute sa confiance pour rétablir l'ordre dans les finances publiques, appliquer les nouvelles réformes dans la paix, sans intervention des forces policières. Il exhorta les ouvriers à reprendre le travail, à se défier des agitateurs. Il resta à la Guadeloupe jusque fin novembre 1938.

A cette époque Georges Mandel, ministre des Colonies prédit le péril qui menaçait la France et ses Territoires d'Outre-Mer. Il songea à Eboué pour occuper le poste du Tchad et le nomma Gouverneur de deuxième classe sous les ordres de M. Reste, Gouverneur général de l'A.E.F. Dès son arrivée à Fort-Lamy (janvier 1939), Eboué prit contact avec ses collaborateurs dont Isambert, commandant du Département du Bargumi et les officiers du Territoire, parmi lesquels se trouvait le commandant d'Ornano, qui fut tué glorieusement lors du raid sur Mourzouk. Il n'y avait pas une minute à perdre ; Eboué l'avait tout de suite compris, Il activa la construction des pistes et des routes permanentes, recruta des troupes pour monter la garde en cette plaque tournante, noué de communications entre l'A.E.F., l'A.O.F., le Soudan Anglo-Egyptien et point d'appui de toute l'Afrique centrale et du sud. Inquiet non sans raisons, il pressentait des événements qui bientôt allaient se succéder à un rythme ininterrompu. Lors de la déclaration de guerre, Eboué fut de ceux qui ne pouvaient croire à la défaite, à la capitulation, à l'abandon de la Grande-Bretagne, l'alliée d'hier, et à la perte de tous les territoires d'Outre-Mer.

Il sentit tout de suite vibrer en lui l'appel pathétique de **de Gaulle**, le 18 juin 1940. Eboué, esprit tolérant, ne voulut pas imposer brutalement ses vues autour de lui. Il se montra patient envers ceux qui doutaient, tel son chef direct, le gouverneur général **Boisson**, nommé à la déclaration de guerre, et qui se rallia à Vichy, le 25 juin 1940. Eboué, ne reconnaissant d'autre autorité que celle du chef de la France Libre, refusa de retirer les

garnisons du Tibesti, conformément aux clauses du Traité d'armistice franco-italien. Il fut décidé à tenir, quoi qu'il arriverât.

L'atmosphère demeura lourde et angoissante et l'inaction pesa chez ceux qui ignoraient les transactions secrètes qu'Eboué menait avec Londres. de Gaulle dépêcha des messagers qui firent escale à Lagos, en Nigérie : Pleven, Didier de Bois Lambert et Leclercq. Le 23 août, Pleven arriva à Fort-Lamy en compagnie d'Ornano ; Eboué les reçut avec enthousiasme. Le 26 août, il proclama officiellement le ralliement du Tchad ; celui-ci s'était opéré sans heurt. Chacun était libre de suivre ou de ne pas suivre Eboué. Il ne nourrissait aucune rancune. Son humanité et sa tolérance l'emportaient sur tout autre sentiment. Le bon Eboué restait fidèle à ses principes de respect de l'individu. Il n'admettait pas le délit d'opinion. Cela lui valut, sinon la faveur de l'adversaire, du moins celle des populations qu'il comprenait, qu'il aimait, à travers leurs défauts même. Il eut la satisfaction de constater une sympathie sans bornes de la part des autochtones et de leurs chefs pour lesquels la France restait le foyer de lumière et de civilisation. Cette fidélité mérite d'être soulignée.

Le ralliement du Tchad eut pour effet d'emporter le 27 et le 29 août, celui de l'Oubangui-Chari, du Moyen-Congo, du Gabon et du Cameroun. Eboué a donc, comme l'a proclamé de Gaulle, « donné le signal du redressement de l'Empire entier ».

Le 12 septembre 1940, de Gaulle se présenta avec trois navires de guerre devant Dakar où le Gouverneur général Boisson fit tirer sur les navires de la France-Libre. Le 15 octobre, Fort-Lamy lui fit meilleur accueil. de Gaulle mesura la valeur, la ténacité et le prestige d'Eboué. Dès son retour à Londres, il le nomma par décret du 12 novembre, Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale française. Ce n'est pas sans regret qu'Eboué quitta le Tchad.

Le 31 décembre 1940, il prit son poste de Gouverneur général. Sa première tâche consista à former une armée dont l'effectif s'éleva rapidement à quarante mille hommes. Ces troupes participèrent aux campagnes d'Erythrée, de Syrie et de Lybie et signèrent l'épopée du Fezzan et de Tunisie. La production de guerre fut accélérée. Eboué reprit son idée chère de la polyculture et d'une diversité de ressources agricoles, minières, forestières et industrielles. Le nouveau Gouverneur général voulut faire de l'A.E.F. la terre d'une grande expérience de saine administration. Celle-ci trouva son expression dans l'importante circulaire du 8 novembre 1941. L'œuvre qu'Eboué réalisa en ces quelques années de mandat fut immense. Il s'inspira de deux préceptes très modestes mais de grande valeur : « simplifier l'administration et user discrètement avec elle ». Il fit appel à l'« esprit d'invention administrative » pour

briser la routine, créer l'émulation parmi les cadres, et rétablir la responsabilité à tous les échelons. Son premier souci de Gouverneur général fut de vouloir extirper « la dictature anonyme et irresponsable de la bureaucratie » et de faire jaillir un souffle rajeuni en une administration largement décentralisée.

Eboué s'attacha à l'établissement d'une société indigène sur des bases solides et voulut la développer dans le cadre des institutions naturelles afin de lui garder sa dignité et lui permettre de s'adapter progressivement aux modes de vie occidentaux. Déjà, en 1928, il écrivait à Maran qu'il était surpris de constater les ravages de l'Occident en ces pays primitifs. Les indigènes se trouvaient coincés entre leurs traditions qu'ils avaient oubliées et la civilisation européenne qui leur était versée au compte goutte et qu'ils ne pouvaient encore digérer. C'est contre cet état d'équilibre instable que le Gouverneur général de 1940 réagit. Quoiqu'élevé dans le plus pur idéal démocratique, **Eboué considéra que le seul gouvernement possible était celui des chefs traditionnels et il estima que créer une élite de chefs et de notables était une condition indispensable de continuité et de stabilité.** Il voulut aussi confier aux juges indigènes une partie de la justice pénale courante en plus de la justice civile. Il étudia d'autre part les méthodes à appliquer en cas d'altération de la coutume politique. Il s'attacha particulièrement à rechercher la solution la meilleure pour résoudre le problème de formation d'une bourgeoisie indigène dans les nouvelles cités urbaines. Il jeta les assises du régime à leur appliquer et proposa la création, dans ces centres extra-coutumiers, de communes indigènes jouissant d'une personnalité juridique propre.

Eboué passa aussi au crible d'une critique constructive le problème des agglomérations qui n'avaient pas le caractère de villes, celui des déracinés, des métis et du recrutement de la main-d'œuvre parmi ces populations flottantes. Il étudia les règles coutumières du mariage, polygamie ou monogamie, de la dot et celles des successions. Il envisagea également le rôle économique de l'indigène et prévint l'organisation d'une agriculture indigène villageoise, une politique de « paysannat » basée sur celle du Congo belge. Il posa ainsi le problème des économies complémentaires, celle du colon européen et celle du paysan autochtone. Le colon, ainsi engagé avec l'indigène dans le circuit économique, aura la garantie des contrats librement discutés que lui réserveront les Sociétés de prévoyance. Eboué comprit qu'au delà des problèmes de recrutement qu'imposa la guerre, il y avait lieu de songer à toutes les incidences sociales, parmi des populations en éveil des réalités de notre monde moderne. D'après lui, l'équilibre social pouvait être réalisé en créant des besoins nouveaux chez l'indigène, en canalisant ses goûts et en élevant son standard de vie. Un commerce bien conçu, honnêtement dirigé, devait servir cette politique.

La conférence historique de Brazzaville, qui s'ouvrit le 30 janvier 1944, eut la valeur d'un hommage national rendu à Felix Eboué ; pourtant, il resta volontairement à l'ombre pour permettre à chacun d'exprimer librement son opinion. La conférence fut présidée par le ministre Pleven. Le général de Gaulle, plusieurs délégués de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, le gouverneur général **Pierre Ryckmans**, les consuls des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, tous les gouverneurs généraux et chefs de territoires de l'Afrique Française étaient présents. L'homme et la société humaine en définitive eurent la primauté à la Conférence. Les thèses s'y affrontèrent : celle de « l'assimilation » et celle de « l'association » avec ses variantes à la mode « nigérienne », dont **Lord Lugard** fut l'inspirateur. La première l'emporta finalement sous l'influence d'Eboué même. Il fut recommandé que les institutions traditionnelles fussent maintenues, non comme une fin en soi, mais en tant que mode, permettant

à la vie municipale et régionale de s'exprimer, sous le contrôle d'une administration à même de diriger l'évolution de ces institutions vers l'accession rapide des indigènes à la responsabilité politique. La charpente de la future Union Française de 1946, avec son Assemblée et son Haut Conseil, prit ainsi forme.

La conférence de Brazzaville termina ses travaux le 8 février 1944. Eboué, à bout de force, désira s'octroyer quelques mois de congé avant de reprendre son poste. Le 20 février, il quitta la capitale pour le Liban. Au Caire une congestion pulmonaire le cloua à l'hôpital où il mourut le 17 mai.

Il faut être reconnaissant à Albert Maurice d'avoir ainsi sorti de l'oubli la belle figure de Félix Eboué qui fut grand par son sens du devoir et qui devrait être le symbole de l'entente entre les humains.

Paul-E. JOSET.

LE NIL - DESCRIPTION GENERALE DU FLEUVE UTILISATION DE SES EAUX,

par H.-E. HURST,

Conseiller Scientifique du ministère des Travaux publics d'Egypte
et Membre de l'Institut d'Egypte. — (Payot, Paris, 1954, in-8°, 19 cartes.)

Attaché pendant 45 ans au Ministère égyptien des Travaux publics, H.-E. Hurst fut chargé de la surveillance et de l'utilisation des eaux du Nil et ainsi, véritablement mêlé à la vie même des populations de l'Egypte.

De tous les fleuves du monde, c'est probablement le Nil qui concerne le plus grand nombre d'individus. La vie des vingt millions d'habitants de l'Egypte et du Soudan septentrional dépendent entièrement de lui. Sans ce fleuve, le pays serait aujourd'hui un désert. Il intéresse, en outre, l'entièreté de l'Uganda, un tiers de l'Ethiopie, ainsi que certaines parties du Kenya, du Tanganyika Territory, du Ruanda-Urundi et enfin de notre Congo belge. Le soleil, source première de toute énergie, gouverne son régime.

Tout au long des quelque 6.500 kilomètres du cours de ce fleuve, depuis sa source la plus lointaine, proche du lac Tanganyika (on en a trouvé une au Ruanda-Urundi) jusqu'à la mer Méditerranée, sur les trois millions de kilomètres carrés de son bassin (voire même à l'extérieur de celui-ci), les populations sont plus ou moins sous l'influence des eaux qui contribuent à le former. En Afrique centrale et orientale, ce sont : transports, énergie, récoltes, eaux potables et, par surcroît, l'irrigation qui en dépendent ; en Egypte, c'est toute la vie du pays qu'il conditionne. Mais le Nil peut également constituer un fléau, aussi bien du fait des inondations que de la sécheresse.

Les chutes de pluie sont importantes sur les régions

élevées et sous les tropiques. Elles diminuent sur les plaines pour devenir négligeables à hauteur de Karthoum où le fleuve pénètre dans la zone des déserts qui prennent l'Afrique en écharpe de l'Océan atlantique à la mer Rouge pour se continuer même, plus à l'Est, jusqu'en Asie. Si, dans les parties méridionales du bassin du fleuve, les précipitations permettent la venue de récoltes qui suffisent à nourrir la population et de pâturages pour le bétail, elles sont cependant irrégulières dans le Soudan central.

Rendue possible par la construction du barrage de Senar, l'irrigation a débuté, il y a quelque 25 ans, sur le Nil bleu. Les pompages et inondations de secteurs en bordure du fleuve permirent d'autres irrigations aux environs de Dongola. En Egypte, c'est la totalité de la culture qui est tributaire de l'irrigation. L'étendue des surfaces irriguées y est d'ailleurs beaucoup plus grande qu'au Soudan. L'eau forme le principal sujet des conversations dans les villages égyptiens ; elle est même souvent cause de querelles sérieuses. Toutefois notons qu'avec le système appelé « irrigations pérennes », 2 millions d'hectares (sur les 2,5 millions qui sont cultivés en Egypte) donnent deux et parfois trois récoltes par an.

Tout ceci est possible grâce à la régularité avec laquelle le Nil monte, en crue, chaque année, et toujours à peu près à la même époque, grâce au mouvement annuel apparent du soleil au Nord de l'Equateur (de mars à

juin), puis en sens inverse (de juillet à septembre) ; en d'autres termes, de l'inclinaison de l'axe de la terre sur le plan de l'orbite qu'elle décrit autour du soleil. La pluie commence à tomber sur les montagnes d'Ethiopie en mars ou avril. Vers le mois de juin, la crue du Nil bleu est bien amorcée. A la fin d'août, ou au début de septembre, cette crue atteint son maximum ; la décrue commence. En crue, le Nil bleu est un torrent terrible qui coule à pleins bords et, par places, déborde sur ses rives mais, vers avril, son débit tombe au quarantième de ce qu'il était sept mois auparavant. Le cours d'eau divague alors à travers les sables de son lit et peut être franchi, à gué, en nombre de points de son cours supérieur.

Il existe fort heureusement de multiples raisons pour que le Nil blanc soit beaucoup plus tranquille que le Nil bleu. Son apport empêche le Nil principal de baisser dans les mêmes proportions que celui-ci ; il possède, en effet, derrière lui, les Grands-Lacs Albert et Victoria dont la décharge varie peu avec les saisons. L'apport du Nil blanc est pourtant saisonnier (ses eaux provenant pour moitié de son affluent éthiopien, le Sobat) retombe, comme le Nil bleu aux 40 % de ce qu'il était en crue et, même lorsqu'il est au plus bas, fournit encore les quatre cinquièmes du total des eaux du Nil.

En tant que fleuve, le Nil a des habitudes régulières, quoique l'histoire biblique de Joseph nous montre très justement l'existence d'années de hautes eaux et d'années d'eaux basses. L'œuvre cependant des ingénieurs britanniques et égyptiens du Service de l'Irrigation, ainsi que la construction de digues et de barrages sur le fleuve, ont beaucoup diminué les effets néfastes, tant des très hautes que des très basses eaux. Edifiés au cours des 50 dernières années, les barrages d'Assouan et de Gebel Aulia, sur le Nil blanc, permettent aujourd'hui d'emmagasiner annuellement une quantité d'eau suffisante pour augmenter de 50 % en Egypte le niveau au maigre. A la même époque, les barrages d'Assiout et de l'aval du Caire maintiennent le niveau du bas fleuve à une hauteur telle que l'eau peut passer dans les canaux principaux et alimenter la zone éternelle de l'Egypte. Au Soudan, le barrage de Sennar permet la culture d'une étendue globale d'environ 400.000 hectares, dont un quart est en récolte au moment du bas du Nil bleu.

Lorsqu'il est en crue, un des affluents les plus importants du Nil est l'Atbara qui vient du Nord de l'Ethiopie, mais cette rivière est ensuite à sec pour six mois. S'il ne peut être qu'assez peu contrôlé en crue, le Nil l'est de façon totale pendant la période du maigre qui va de février à juillet en Egypte ; toutes les eaux qu'il roule, ainsi que les réserves faites pendant la saison des hautes eaux, qui a précédé, sont alors employées à l'irrigation. La plus grande partie des eaux du Nil vient de l'Ethiopie et presque tout le reste du Plateau des Lacs d'Afrique centrale, notamment du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Dans son livre remarquable, Hurst consacre une partie importante à l'irrigation en Egypte, irrigation qui rend ce pays habitable. Il nous apprend, notamment, que le système d'irrigation par bassins fut utilisé dans toute l'Egypte jusqu'au milieu du XIXe siècle et continue à l'être en haute Egypte sur une superficie d'environ 400.000 hectares. La tradition rapporte que **Menès** (3.400 avant J.-C.), premier roi d'Egypte, fut le premier à construire des digues pour contrôler le Nil. C'était là une œuvre colossale. C'est à un ingénieur belge, **Linant de Bellefonds**, ministre des Travaux publics de **Mehemet Ali Pacha**, vice-roi d'Egypte, que l'on doit certains projets de l'irrigation pérenne. Vers 1816, l'amélioration des berges du fleuve fut entreprise en même temps que le creusement de grands canaux destinés à régulariser le Nil et permettre une certaine irrigation au moment du maigre, surtout pour la culture du coton. Au début du XXe siècle, le système des canaux avait été remanié et présentait, dans ses lignes générales, sa physionomie actuelle : trois grands canaux partant du barrage du delta dont ils alimentent les divisions orientale, centrale et occidentale, canal Ibrahimia quittant le Nil en amont du nouveau barrage d'Assiout pour alimenter la moyenne Egypte. Six barrages existent de nos jours. A chacun, un Ingénieur résidant a pour mission de s'assurer que chacun des canaux qu'il dessert reçoit la quantité d'eau qui lui est allouée, fonction de la zone qu'il a à irriguer.

Hurst étudie également l'histoire ancienne du bassin du Nil, les populations et leur origine ainsi que les explorations à l'époque moderne. Il émet des considérations générales sur les principaux projets et termine son ouvrage en proposant diverses solutions, basées sur l'expérience de quarante-cinq années de travaux et de recherches.

La lecture du livre de Hurst est agréable et du plus haut intérêt, même pour un simple profane qui voit s'ouvrir devant lui des horizons insoupçonnés.

Paul-E. JOSET.

DROIT DE PROCEDURE DU CONGO BELGE,

par A. SOHIER,

procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Elisabethville, Conseiller à la Cour de Cassation. — (Deuxième édition, in-8°, 372 pages. Lemerancier, Bruxelles, 1955.)

La procédure a généralement une mauvaise renommée ; la « Farce de maître Patelin » et « L'huître et les plaideurs » n'y sont peut-être pas étrangers. Elle offre pourtant des garanties de justice indispensables. Comme le dit Wigny : « Il faut à la fois assurer l'instruction de l'affaire, protéger l'innocent et fixer des limites à l'inertie ». (« Traité de droit constitutionnel », n° 587.)

A Antoine Sohier revient le mérite d'avoir écrit le premier ouvrage didactique sur la procédure congolaise. Il parut en 1938 dans le tome III des « Nouvelles ». Il fallait un grand courage pour aborder cette matière quelque peu rébarbative, éparpillée dans des textes nombreux, qui s'étend à diverses juridictions et suit bien souvent des règles différentes de celles de la métropole. Pareille étude exigeait chez celui qui l'entreprenait une connaissance générale du droit du Congo, une grande pratique judiciaire à tous les échelons, et un esprit de synthèse pour parvenir à dégager de la législation et de la jurisprudence les règles fondamentales de la procédure au Congo. Elle fut une parfaite réussite, donnant des directives claires et nettes et apportant aux questions douteuses des solutions qui influencèrent la jurisprudence. Elle rendit des services appréciables à ceux chargés de dire le droit et à tous leurs collaborateurs à des titres divers.

Depuis 1938, des décrets et des ordonnances vinrent modifier les textes antérieurs, la jurisprudence évolua ou fut appelée à trancher des questions nouvelles ; des problèmes inédits se posèrent à l'attention des juristes. Ces considérations décidèrent le travailleur infatigable qu'est A. Sohier à mettre son ouvrage à jour dans une nouvelle édition. Celle-ci offre le grand avantage d'être détachée des « Nouvelles » et de paraître en un volume séparé accessible à toutes les bourses et plus facilement maniable. L'auteur a conservé son plan original ainsi que l'ancienne numérotation, se limitant à doubler certains numéros lorsque la nouveauté de la matière l'exigeait. Ainsi suffit-il de confronter les deux éditions pour vérifier si aucune modification n'est intervenue dans la législation, dans la jurisprudence ou dans l'opinion de l'auteur. On constatera que souvent là où l'auteur critiquait la jurisprudence ou prônait sur une question non encore examinée une opinion, les juges le suivirent. Cette constatation vient prouver une fois de plus la part active que prend la doctrine à l'élaboration du droit.

« Un nom célèbre fait parfois pencher la balance dans une controverse. Le prestige dont il brille contribue parfois à faire adopter une solution déterminée » dit **Henri Rolin** dans son « Initiation juridique » (n° 42). On pourrait ajouter que les raisons données par A. Sohier en faveur des conclusions qu'il propose sont toujours si convaincantes qu'il ne se conçoit que le juge puisse ne pas les faire siennes.

Signalons notamment le renversement de la jurisprudence concernant l'interprétation de l'article 55 du Code de procédure civile relatif aux « défenses à l'exécution » (n° 256). Celle-ci estimait avant 1938 que la juridiction d'appel pouvait accorder des défenses à l'exécution provisoire dans les cas où le prononcé de l'exécution provisoire était facultatif. A. Sohier considéra que c'était mal interpréter l'article 55 qui ne permet à la juridiction d'appel d'accorder des défenses que si l'exécution provisoire a été accordée, lorsqu'une règle formelle l'inter-

disait, par exemple en matière de divorce. Sinon, disait-il, c'était exiger, dans une procédure expéditive, un examen complet de la cause et de la situation des parties.

Concernant les formes de l'opposition, la jurisprudence décidait que les délais de distance devaient se calculer à raison de l'éloignement entre le lieu où réside l'opposant et celui où réside le demandeur originaire. A. Sohier critiqua ce système, étant d'avis que ces délais doivent se calculer de la résidence de l'opposant à celle du demandeur originaire « en passant par le greffe », puisque le greffier a, en l'espèce, un rôle important à remplir en guidant l'opposant dans la rédaction de l'exploit (n° 268). Le tribunal de première instance de Léopoldville le suivit dans un jugement du 1-12-1951. Dans sa première édition, A. Sohier affirmait qu'en matière pénale, le tribunal pouvait d'office ordonner toute mesure d'instruction qu'il estime nécessaire ou simplement utile à la manifestation de la vérité, du moment que le résultat de ces investigations est versé aux débats et peut être discuté par les parties (n° 655). La Cour de Léopoldville rendit le 19 octobre 1946 un arrêt conforme à cette judicieuse observation.

Ainsi l'œuvre de A. Sohier n'est pas seulement un simple commentaire du Code de procédure où le lecteur trouve immédiatement la solution de la question qu'il désire élucider, elle constitue une véritable étude scientifique qui recherche les raisons profondes des règles et s'efforce de répondre aux questions non résolues. Remontant patiemment de cas particuliers aux idées générales, elle contient un réseau de principes, parfois quelques critiques, où le juge comme le législateur peuvent largement puiser pour appliquer le droit et pour en rechercher l'amélioration. A cet égard, la seconde édition, tout en marquant les résultats qu'a fait réaliser la première, posera les jalons de nouveaux progrès.

Ce livre contient des directives précieuses pour l'application de la procédure proprement dite : les ajournements, l'instruction de la cause, les jugements et les voies de recours ; qu'on ne croie pourtant pas qu'il ne s'adresse qu'aux juristes et aux professionnels du droit. Par ses chapitres consacrés aux attributions et pouvoirs généraux des officiers de police judiciaire, aux juridictions indigènes, au système des amendes transactionnelles, à la procédure en matière fiscale, cet ouvrage intéressera également le plus grand nombre des fonctionnaires et bien des particuliers.

Maurice VERSTRAETE.

LOUAGE DE SERVICES AU CONGO BELGE LE CONTRAT DE TRAVAIL,

par Paul ORBAN.
(Editions Larcier, 1955.)

Comme le déclare l'exposé des motifs du décret du 30 juin 1954, « le rythme précipité de l'évolution sociale

au cours de ces dernières années, le désir d'améliorer les conditions de travail en perfectionnant l'appareil législatif, la nécessité d'adapter la réglementation aux formes internationales, l'opportunité de rapprocher certaines formules de celles adoptées en matière de contrat d'emploi, amenèrent le Gouvernement à envisager une revision complète du régime du travail ». Conformément à la politique de prudence et de réalisme du législateur colonial, il ne suivit pas l'exemple du législateur français qui par la loi du 15 décembre 1952 institua un Code du travail pour les territoires d'outre-mer de l'Union française (« Problèmes d'Afrique centrale », n° 26, p. 319). Il préféra se limiter à réformer et à compléter certaines dispositions de l'ancien décret de 1922, en attendant que les temps soient révolus pour introduire, comme chez nos voisins, une législation unique supprimant toute distinction raciale.

Le commentaire du Contrat de travail que présente Paul Orban, dont le monde colonial et plus particulièrement le monde judiciaire apprécient les mérites par ses nombreux travaux juridiques et son active collaboration au « Journal des Tribunaux d'outre-mer, expose de façon claire et précise, les modifications apportées à l'ancien décret, tout en rappelant la dernière jurisprudence des dispositions qui restent en vigueur.

Une difficulté que fait surgir le nouveau décret provient de la disposition transitoire qui décide que les nouvelles dispositions ne s'appliqueront, pendant une période de trois ans, qu'aux contrats conclus ou renouvelés après sa mise en application, dont la date sera fixée par le Gouverneur général (art. 91, second). Il n'y est fait exception que pour les articles relatifs aux accidents, aux maladies, aux congés, aux voyages, au recrutement et aux sanctions répressives.

Le décret ayant été mis en vigueur au 1^{er} janvier 1955 par ordonnance du Gouverneur général, le louage de services est soumis à deux régimes : celui du décret du 30 juin 1954 et des articles non abrogés du décret du 16 mars 1922 pour les engagements nouveaux et les engagements anciens renouvelés après le 1^{er} janvier 1955, celui du décret du 16 mars 1922 et de quelques articles en cours le 1^{er} janvier 1955. Ce chevauchement de deux décrets doit nécessairement donner lieu à des difficultés d'interprétation, d'autant plus que la notion des droits acquis est une de celles restées les plus obscures du droit. L'auteur fournit quelques directives pour aider à trouver la solution aux problèmes courants qui se poseront. Il les emprunte à la jurisprudence concernant les mêmes difficultés qui se sont présentées à l'occasion de l'application du décret du 5 juin 1949 sur le contrat d'emploi. Depuis la parution de son livre, il a fourni une étude complémentaire au sujet des contestations concernant les congés payés, accordés par le nouveau décret à raison d'une journée par deux mois entiers de service (J.T.O. 15-11-1955).

L'auteur, plus loin, précise les éléments essentiels du contrat de travail qui, a-t-il soin de relever, n'englobe nullement tout engagement de travail d'indigène. Les natifs peuvent notamment tomber sous l'application du contrat d'engagement fluvial, de la loi du 5 juin 1928 sur l'engagement maritime, du décret du 11 janvier 1926 sur l'apprentissage, du statut du personnel indigène de la Colonie et du contrat d'entreprise. A ce dernier sujet, l'auteur signale les difficultés provoquées par la distinction entre le contrat de travail et le tâcheronnat (n° 10). Il trouve un critère dans les liens de subordination du travailleur à l'employeur. Mais, n'eût-il pas mieux valu que le législateur lui-même, comme son confrère français, eût pris une disposition spéciale à cet égard, de manière à prévenir les abus que peuvent occasionner par ce moyen le détournement du décret sur le contrat de travail ?

Concernant le terme : « indigène », Orban rappelle la dernière jurisprudence, suivant laquelle ce vocable s'étend aux enfants nés d'une mère noire connue et d'un père européen inconnu, soit d'une mère blanche inconnue et d'un père noir connu, donc aux enfants mulâtres non reconnus par leur auteur européen (n° 13). Il donne au mot « colonies voisines » l'interprétation logique, généralement admise, c'est-à-dire : « pays avoisinants, dont les ressortissants se trouvent à un même degré de civilisation » (n° 16).

L'auteur examine dans un chapitre suivant les éléments constitutifs du contrat de travail : le consentement, la capacité, l'objet et la cause. Il attire l'attention sur l'article 2 qui apporte des limitations importantes à l'ancien article, les unes visant l'âge ou l'état civil, les autres l'état physique. La femme mariée doit obtenir l'autorisation expresse ou tacite de son mari. « L'autorisation judiciaire ne peut se substituer à celle du mari », spécifie-t-il. Nous regrettons qu'il n'ait pas fait ressortir la contradiction, pour les immatriculés, entre cette disposition et les articles 122 et 123 du Code civil, qui permettent à la femme mariée d'obtenir l'autorisation judiciaire pour s'obliger à une prestation qu'elle doit personnellement effectuer, lorsque le mari s'y oppose. Au surplus quelle sera la capacité de la femme mariée en cas d'absence, d'incapacité du mari, d'impossibilité de donner son autorisation et enfin de séparation de corps ? La loi ne le dit pas : nous eussions appris avec intérêt l'opinion du distingué juriste à cet endroit.

Au chapitre V « Des effets », Orban soulève les difficultés d'interprétation auxquelles peut donner lieu le 5^o de l'article 18 : « la restitution des matières premières » qui ont été confiées au travailleur. Quelle est, se demande-t-il, la responsabilité du gérant d'un comptoir commercial ou d'un capital de commerce.

En cas d'infraction ou de faute du travailleur, sa responsabilité n'est pas douteuse, répond-il. Si le déficit

résulte de cause non imputable au gérant, il faut consulter le contrat (n° 75).

Concernant les obligations de l'employeur, l'auteur relève qu'on aborde ici le domaine où le législateur de 1954 a apporté des modifications essentielles. Il souligne que par le mot « essentiel », le législateur a voulu marquer le caractère absolu et d'application immédiate, sans dérogation possible. Elles concernent notamment : le salaire qui ne pourrait être inférieur au minimum fixé par arrêté du gouverneur de province, les avantages en nature parmi lesquels le logement, pour le travailleur et sa famille « stricto sensu », les soins, les congés, les voyages, les mesures de sécurité et de repos. L'auteur consacre un commentaire à chacune de ces notions, en ayant soin de faire observer les différences avec le régime antérieur.

Dans un chapitre spécial, sont examinées les six différentes façons dont le contrat prend fin : la force majeure, le congé, la résolution, la rupture, unilatérale pour juste motif, la maladie et l'accident. Notamment y est envisagée la question de savoir si un contrat à durée déterminée pourra encore contenir sous l'empire du nouveau régime, une clause prévoyant le droit de mettre fin au contrat par un congé. Orban répond négativement en invoquant l'article 7 qui déclare nulle et de nul effet toute clause accordant au travailleur des avantages inférieurs à ceux prescrits dans le décret (n° 137). Le passage qui expose l'interprétation donnée par la jurisprudence aux termes « motifs graves justifiant la rupture unilatérale » intéresse particulièrement ceux qui sont aux prises avec les difficultés directes d'application du décret. Mais, l'auteur fait judicieusement observer qu'il n'est pas interdit d'établir conventionnellement des cas de rupture immédiate, si elles ne heurtent pas l'ordre public et n'ont pas pour but d'éluider les garanties édictées par le décret.

P. Orban défend le maintien des sanctions pénales

en dépit des critiques qu'elles ont soulevées. Il expose leur nouvel aménagement qui, dit-il, consacre incontestablement une amélioration sur le régime de 1910-1912 par la suppression de toute discrimination raciale, par la réserve de la servitude pénale aux infractions commises sciemment ou de mauvaise foi, avec obligation pour le juge d'indiquer les éléments constitutifs de la mauvaise foi, et par la faculté accordée au Gouverneur général de la supprimer dans les régions où les conditions de travail et l'évolution des indigènes ne l'imposent plus.

D'autre part, l'auteur insiste sur le domaine circonscrit auquel s'appliquent les sanctions pénales. « Tout contrat de louage de services qui n'est pas un contrat de travail échappe à ces sanctions » (° 154). Enfin, se séparant de T. Heyse (« Le régime du contrat de travail au Congo belge », n° 70), des « Nouvelles » (t. II, n° 205) et d'une grande partie de la jurisprudence, l'auteur exige pour l'application de sanctions pénales, outre la circonstance que l'agent ait agi « en parfaite connaissance de cause », qu'il ait agi « avec intention méchante ou intention de nuire ». (En ce sens : app. Léo 14-1-1936 ; R. J. 66 - app. Elis. 30-5-1945 ; R. J. 4.) Les praticiens savent que, sous l'ancien régime, la prescription était réglée par le droit commun, qui en l'espèce, commandait la prescription de cinq ans. Cette anomalie a été rectifiée par l'article 10 qui prévoit la prescription annale.

En terminant cet exposé, qui est loin de mentionner toutes les questions d'actualité passées en revue par l'auteur, nous ne pouvons que recommander cet opuscule. A ceux qui par leurs fonctions doivent appliquer la législation sur le travail, il sera un guide précieux et sûr. A ceux qui s'intéressent à l'évolution sociale et juridique de la Colonie, il apportera des renseignements indispensables.

Maurice VERSTRAETE.

II. — LES REVUES.

QUESTIONS POLITIQUES

LA POLITIQUE BRITANNIQUE EN AFRIQUE NOIRE, par le gouverneur G. REY. — (« Tropiques », octobre 1954.)

Le gouverneur G. Rey trace dans ce bref article, un parallèle entre les politiques coloniales française et britannique. Issues de principes identiques, de la même conception du progrès social, du même respect de l'individu, du même désir de tenir leurs engagements, les politiques africaines de la France et de l'Angleterre, aboutissent à des réalisations différentes et divergentes.

Considérant la Gold Coast et le Nigeria, l'auteur re-

marque, non sans inquiétude, la succession rapide de textes constitutionnels chaque fois plus libéraux. Cette rapidité, demande-t-il, n'est-elle pas une forme de la tyrannie ; les Français ont, au contraire, un respect presque sacré pour leurs constitutions qui déterminent une garantie d'équilibre et de justice, ainsi que l'assurance de ne pas soumettre des majorités silencieuses à des minorités bruyantes ? Il semble en Gold-Coast, que ce soit le Premier ministre N'Krumah qui ralentisse le gouvernement britannique dans sa politique d'émancipation et d'indépendance ; que celui-ci soit « travailliste » ou « conservateur ». Cette patience et cette modération sont certes justifiées : N'Krumah ne possède qu'une suprématie politique, il lui reste à s'imposer sur le plan économique ; or là, la Grande-Bretagne est encore maîtresse absolue.

Il est hasardeux de voir avec optimisme, les efforts

prodiés par certains pour constituer la Fédération de l'Afrique Occidentale noire. On rappelle avec plaisir la splendeur des royaumes de Gana, de Mali et du Sonraï ; on proclame la solidarité des frères africains ; on parle de la création d'une armée nationale en Gold-Coast... ; l'Afrique n'est pourtant pas un pays unique, et le Noir n'est pas psychologiquement « un ». Il est de nombreux exemples de ces nationalismes qui s'exaspèrent dans la haine de l'étranger. Même dans des territoires aussi exigus que la Gold-Coast, il existe des différences de race, de coutumes, de religion, et de réaction. Ces oppositions sont encore plus marquées dans le grand pays du Nigéria où l'est et l'ouest se heurtent constamment.

A ces considérations déjà nombreuses, le gouverneur Rey ajoute la sécurité que constitue l'arbitrage de la métropole, la puissance mystique des chefs locaux, les progrès croissants des partis musulmans qui ne manquent pas de s'intégrer dans le gouvernement et d'exiger la reconnaissance de la loi du Coran, l'infiltration communiste enfin, qui s'opère comme dans les territoires français, par le jeu des syndicats et par l'argument de la lutte contre le racisme.

La démocratie anglaise avec les droits de la majorité, le respect de la minorité, l'équilibre des partis, la séparation des pouvoirs, la dignité de l'opposition et le refus de l'arbitraire, est-elle vraiment transportable en Afrique noire, continent qui sort à peine d'un régime politique et d'une structure administrative basés sur la tribu, sur le pouvoir religieux du chef, sur la puissance des sociétés secrètes, sur la soumission au clan, à la tribu, à la famille, en un mot : sur une conception collective de la vie sociale ?

Passant de la Gold-Coast et du Nigeria à l'Afrique centrale, c'est-à-dire, au Kenya, à l'Uganda et aux Rhodésies, l'auteur évoque, non sans à propos, le parallèle existant entre les pays submentionnés et l'Afrique du Sud. Une minorité d'immigrés de race blanche qui ont leurs intérêts et leur résidence définitive sous un climat propice à la vie des Européens, craint d'être demain submergée et chassée par la majorité africaine. Aussi s'efforce-t-elle de prendre en mains tous les instruments du gouvernement. Dans la nouvelle fédération d'Afrique Centrale, la représentation des populations africaines qui comptent pour 95 % dans le chiffre total, est inexistante ou infime ; sur 35 membres du nouveau parlement, 6 seulement représentent les intérêts africains. Cette peur qui dresse blanc contre noir trouve un aboutissement réel et douloureux dans la révolte des Mau-Mau.

La France elle aussi, connaît le danger de ces mouvements de fanatisme ; la révolte de Madagascar avait en bien des points revêtu les mêmes aspects.

En Uganda, la politique britannique de protection n'a jusqu'à présent donné naissance qu'à un climat de crainte et de méfiance. Toutefois, à travers ses apparences contradictoires, elle témoigne d'une profonde unité de vues. Il s'agit d'amener des territoires isolés ou groupés, ayant des ressources suffisantes, à s'administrer eux-mêmes sous forme de « dominions » au sein du Commonwealth.

Le Dr Danquah de la Gold-Coast a déclaré : « Le choix de l'Afrique est aujourd'hui entre l'impérialisme blanc ou la dictature noire. » G. Rey ne propose qu'une solution à ce dilemme : la démocratie. Celle-ci ne dépend cependant pas simplement des institutions politiques, mais bien de l'esprit dans lequel elle fonctionne. Puissent les populations dont le niveau social et d'éducation est encore inférieur, rattraper avec promptitude le temps perdu.

L'auteur déplore en conclusion, le manque de solidarité entre la politique britannique et la politique française en Afrique. Il cite le cas du Soudan anglo-égyptien complètement islamisé, formant bloc avec une Egypte nationaliste et fanatisée, face au Tchad, territoire français où une politique très ferme fut mise en œuvre pour enrayer l'invasion islamique. Un tel exemple du mépris de la politique générale des Etats européens en Afrique ne devrait pas exister. La constitution de blocs aussi puissants que l'Egypte et le Soudan réunis représente un réel danger pour les intérêts européens. « Déjà des leaders africains proclament qu'il est préférable pour eux de rester dans la misère et la pauvreté plutôt que de faire appel à des capitaux étrangers. » Dans des congrès assez récents, N'Krumah a parlé des Etats-Unis d'Afrique et de l'Union de tous les peuples africains. Cette Union et ces Etats-Unis ne peuvent se faire que contre l'Europe, conclut le gouverneur G. Rey. Or, celle-ci ou ceux-là ne seraient profitables ni à l'Europe, ni au Monde, et encore moins à l'Afrique.

R. G.

UNE PAYSANNERIE AFRICAINE AU MILIEU DU XX^e SIECLE : LES KIKUYU ET LA CRISE MAU-MAU, par P. GOUROU. — (« Les Cahiers d'Outre-Mer », n° 28, octobre-décembre 1954.)

Les Kikuyu — population de 1.026.000 âmes — occupent un territoire de 9.600 km², composé de collines et de hauts plateaux situés au-dessus de 1.800 mètres d'altitude. Le climat, bien qu'équatorial, est doux et salubre ; on distingue une « grande » et une « petite » saison des pluies, ainsi qu'une « grande » et une « petite » saison sèche. Les sols sont profonds, faciles à travailler et retiennent bien l'humidité. Leur richesse tient à leur origine volcanique.

Composé en grande partie de paysans et d'agriculteurs, le peuple kikuyu parle une langue bantu. Végétarien, il se nourrit de sorgho, de millet, de patates, de haricots et de sésame.

L'habitation est constituée d'un enclos de palissades ou de haies vives enveloppant plusieurs huttes. Chacune de celles-ci, cylindre de torchis sur clayonnage, porte un toit conique dont l'armature en forme de parasol est couverte de chaume.

Fortement attachés à la terre, les Kikuyu possèdent un droit foncier précis, établissant entre l'homme et la terre, des liens plus étroits et plus personnels qu'il n'est habituel en Afrique.

Après avoir donné les caractéristiques géographiques essentielles, l'auteur rappelle brièvement les circonstances historiques qui ont donné naissance à la crise actuelle. A la fin du XX^e siècle, la moitié de la population des Kikuyu qui s'était étendue vers le sud, fut décimée par un quadruple désastre : une épidémie de variole, une famine due à la sécheresse prolongée, une invasion de sauterelles et la peste bovine. C'est dans un pays dépeuplé que les représentants de la British East Africa Company fondèrent le poste de Nairobi. Lorsqu'en 1919, les Kikuyu revinrent sur leurs terres et lorsqu'ils constatèrent qu'ils ne pouvaient s'y établir, leur surprise et leur indignation furent immenses. A cette spoliation s'ajoutent certaines maladresses des autorités. Celles-ci refusèrent par exemple, de conférer au Kenya le statut de « terres de la Couronne » ou d'attribuer à la population les titres de propriété qu'elle réclamait.

Le malaise foncier a été la cause fondamentale de l'agitation des Kikuyu. Après une période régressive dont P. Gourou expose rapidement les causes, le peuple kikuyu connu une rapide expansion démographique. Ce phénomène s'ajoute à celui de la spoliation foncière en tant que cause du mécontentement de la population. En effet, pour répondre à l'augmentation démographique, il fallait élargir la surface cultivée ; or, cela était chose impossible. Une étude conduite dans le sud de Nyeri, aboutit à la conclusion qu'une famille de six personnes devrait pouvoir disposer de 4,5 ha pour assurer sa subsistance. Il faudrait, à ce compte, supprimer la moitié des familles...

L'auteur expose une troisième cause du mécontentement des Kikuyu : le travail obligatoire au service de l'Européen, obtenu grâce à la contrainte de l'impôt. Le salarié avait outre son modeste salaire, le droit de construire une habitation, d'y établir sa famille, de cultiver son champs et d'avoir un troupeau. Le régime se détériora rapidement à la suite de l'accroissement du bétail. Les colons expulsèrent alors une partie du bétail, puis du personnel.

« A l'ancienne organisation politique fondée sur des conseils où se continuaient la tradition et le sentiment populaire, les Anglais ont substitué une hiérarchie de chefs plus ou moins écoutés mais peu respectés. » L'évolution des institutions du mariage est un exemple de la décomposition du système social. Le mariage moderne crée pour le mari des charges fort lourdes, « les institutions matrimoniales traditionnelles sont minées, ce qui en reste est plus nuisible qu'utile, cela crée un malaise social dont les Kikuyu rendent les Blancs responsables. »

L. S. B. Leakey estime que beaucoup de dirigeants mau-mau sont d'anciens élèves des missions qui ont été aigris par la nécessité où ils se sont trouvés, pour pouvoir s'instruire, de simuler un désir de conversion ; il devrait exister dans chaque district une ou deux écoles laïques pour indigènes qui ne veulent pas se convertir au christianisme.

Le nombre de colons agricoles européens résidant au Kenya était en 1952, de 10.000 ; ceux-ci ont à leur disposition 42.000 km², alors que la réserve Kikuyu de 10.000 km² compte 1.000.000 d'habitants. Il existe cependant parmi les colons et à côté de gros propriétaires, des fermiers dont les enfants sont illettrés et mal nourris.

La « colour bar » est quasiment aussi rigoureuse au Kenya qu'en Afrique du Sud, tant pour les Noirs que pour les Asiatiques. Ceux-ci occupent en effet une place importante et étaient 154.000 en 1951, pour la plupart originaires de l'Inde et du Pakistan.

En conclusion, l'auteur propose plusieurs solutions au problème : le développement de l'agriculture par l'apport des techniques modernes et des méthodes agricoles nouvelles, le groupement des champs en bandes parallèles aux courbes de niveau, — ce qui permettrait des rotations et un certain degré de mécanisation, — l'amélioration de l'élevage et, enfin, le développement des industries locales permettant l'utilisation de la main-d'œuvre indigène.

R. G.

SOCIOLOGIE

LA DECADE HAVRAISE DE JUILLET 1954 SUR L'AFRIQUE ET LES PROBLEMES EURAFRICAINS, par G. GARNIER. — (« Revue de Psychologie des Peuples », n° 4, 4^e trimestre 1954.)

L'« Institut havrais de Sociologie économique et de psychologie des peuples » a organisé en juillet 1954, une décade sur l'Afrique et les problèmes eurafricains qui a réuni la participation de nombreux spécialistes internationaux.

F. Gay, professeur d'histoire au lycée du Havre, évoquant, dans un exposé sur la **Géographie politique de l'Afrique**, l'extraordinaire diversité de ce continent, insista particulièrement sur celle de l'Afrique noire, apparente dans le développement économique des pays, dans la superposition des institutions européennes aux institutions politiques traditionnelles et dans les évolutions sociales. Abordant le problème de la politique coloniale, l'auteur affirme que les Africains qui ont des dons politiques et possèdent, innée, l'idée communautaire, veulent non pas se laisser assimiler par les Européens, mais assimiler eux-mêmes ce que ceux-ci leur apportent. Si le chef a perdu en partie son prestige religieux et guerrier, il recouvre dans un régime démocratique, un rôle politique et administratif. F. Gay suscita le problème des relations entre les Etats africains en distinguant en Afrique, les Etats émancipés (Egypte, Liberia), les régions de contact difficile (Maghreb, Union sud-africaine, Rhodésie, Kenya), les pays en voie d'émancipation (Afrique noire, Gold-Coast, Nigeria) et les pays où s'exerce le système d'assimilation (A.O.F., Sénégal, colonies portugaises).

A. Nicollet, professeur à l'Ecole d'outre-mer du Havre, s'attachant à dégager les **facteurs de géographie humaine**, exposa la complexité d'une Afrique où se rencontrent des Blancs et des Noirs, des animistes, des chrétiens, des musulmans, dont le génie est très particulier.

E. Guernier, professeur à l'Institut des Hautes Etudes politiques de Paris, entreprit de grouper les éléments de géographie physique, économique et humaine de l'Afrique, pour évoquer le destin du continent africain. Selon l'auteur, il serait souhaitable que les populations africaines aient la conception d'une Eurafrique capable de servir de contrepoids aux continents asiatique et américain.

L. Sédar Senghor, député du Sénégal à l'Assemblée nationale, dégagait ce que **l'Afrique attend de l'Europe**. Les Nègres n'attendent pas de l'Europe une révélation du bonheur, ils ne lui demandent pas non plus la sagesse ; les Européens ont fait œuvre d'envahisseurs, les Africains attendent d'eux les remèdes contre les maux que cette occupation blanche implique. Ils désirent les engrais et les moyens techniques nécessaires pour remédier aux dangers des terres fertiles reculant devant le désert, des crédits aux cultures vivrières, aux industries extractives et de transformation, et enfin, l'enseignement des grands principes de l'économie sociale. C'est en ce domaine que l'Afrique a, selon L. S. Senghor, véritablement besoin de l'Europe. Si celle-ci « veut développer le niveau de vie de l'autochtone, elle doit d'abord l'éduquer, le conduire de son monde ancestral intemporel au monde européen ».

L'aménagement des territoires africains fut traité par G. Leduc, professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris, qui souligna que cette tâche nécessite un travail de coopération de longue haleine.

Après le général G. Picot, président-directeur général de la Société d'Etudes pour l'Équipement minier et industriel, qui parla de l'industrialisation du Sahara, P. Alduy, conseiller de l'Union française, exposa les problèmes posés par les relations économiques entre l'Afrique française et l'Europe.

M. Semler, délégué de l'Allemagne au Conseil de l'Europe, a développé un projet d'intégration des territoires d'Outre-Mer dans la Fédération économique européenne, dénommé **Plan de Strasbourg**, que présenta M. G. Leduc. Il préconise la formation d'un ensemble économique comprenant l'Europe des « 15 » et les territoires d'outre-mer rattachés aux différentes métropoles, avec un système de préférences tarifaires intermédiaires entre celles des métropoles avec leur outre-mer, et les relations douanières ordinaires entre les différents pays européens.

Les perspectives institutionnelles et politiques furent traitées par D. Pepy, maître des requêtes au Conseil d'Etat. La première réforme serait, selon l'orateur, d'appliquer les principes démocratiques, de créer progressivement une organisation communale locale ; la deuxième serait d'accroître la part des Africains dans les organismes, à l'échelon territorial ; la troisième, enfin, de transformer l'Assemblée de l'Union française, de l'alléger de ce qui peut être laissé aux assemblées territoriales, mais d'accroître ses pouvoirs par rapport au Parlement.

K. Vignes, conseiller de l'Union française, retraça l'évolution de la politique française en Afrique ; P. Wigny, ancien ministre des Colonies, fit la synthèse de la politique belge au Congo ; G. Leduc, fit de même pour la politique coloniale portugaise et P. Smithers, parliamentary private secretary of the Colonial Office, pour la politique britannique en Afrique. Ces quatre orateurs consacreront la majeure partie de leur communication au principe historique. Retenons la proposition de P. Smithers : « Des échanges de vues entre économistes britanniques, belges et français, aideraient — et ont déjà aidé — sur le plan colonial africain, à l'harmonisation des politiques ».

G. Leduc détermina alors les rapports des Amériques avec l'Afrique. L'Amérique et principalement l'O.N.U. sont mal informés, aussi ne faut-il pas que cette dernière se transforme en machine de guerre contre les puissances coloniales, ce qui s'est déjà passé en Indonésie avec les Hollandais.

Le R.P. J. Bouchard, directeur des « Annales Spirituelles », et le pasteur A. Roux, directeur de l'École de la Société des Missions évangéliques de Paris, étudièrent respectivement l'œuvre des missions catholiques et protestantes en Afrique.

R. Maistriaux, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettre Saint-Louis, à Bruxelles, délimita le niveau mental des Noirs au Congo belge. Bien qu'il n'y ait pas de différence marquante entre l'homme blanc et l'homme noir, les constantes biologiques ne sont pourtant pas les mêmes. Les tests révèlent chez le jeune noir de la brousse, une réelle incapacité d'observation, d'analyse et de synthèse. C'est donc à l'éducation première qu'il faut recourir ; il faut repenser le problème des programmes scolaires pour populations sous-développées.

La partie consacrée aux arts et techniques fut partagée entre F. Olbrechts, directeur du Musée royal du Congo belge de Tervuren, pour l'art indigène du Congo belge, et J. Cabus, directeur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, qui parla des arts et techniques au Sahara.

P. H.

NOTE SUR L'APPARITION DU « VIDE SPIRITUEL » EN CÔTE D'IVOIRE ET SUR SES CONSÉQUENCES, par B. HOLAS. — (« Revue de Psychologie des Peuples », n° 4, 4^e trimestre, 1954.)

D'une diversité ethnique remarquable, la Côte d'Ivoire voit chacune de ses composantes réagir à sa façon vis-à-vis de la présence européenne. Ses réactions suivent cependant, en général, le caractère culturel propre à chaque groupe. La connaissance du « caractère tribal » permet donc, au moins grossièrement, de prévoir la nature probable de la réaction.

L'apparition de la notion de propriété privée a joué un grand rôle dans la désagrégation de la société traditionnelle. La terre, jadis patrimoine sacré, devenait désormais aliénable. Un système capitaliste se créa de la sorte au cœur du paysannat noir, en même temps que l'autorité des chefferies fléchissait. Ce fut la naissance de l'individualisme.

Les angoisses de l'indigène ne le quittent pas pour autant ; elles ne seaturent plus collectivement. Sa sensibilité s'accroît d'autant plus que l'individu, brutalement arraché à son milieu naturel, se trouve moralement isolé du simple fait de sa condition d'évolué. C'est à ce moment qu'apparaît ce que l'on a défini comme « vide spirituel ».

Dans l'air culturel du littoral, tout au long de la côte occidentale jusqu'en Afrique du Sud en passant par l'équateur, les courants syncrétiques sont la manifestation la plus typique de ce malaise intellectuel. En Union sud-africaine, l'intensité de ces mouvements atteint son maximum en fonction d'un brassage social exceptionnel, commençant par un « messianisme » ou un « prophétisme local ». Une situation analogue se retrouve au Congo belge et en A.E.F., où le phénomène messiano-nationaliste prend parfois une attitude hostile aux autorités administratives.

L'équilibre spirituel, s'il en est, s'établit alors à mi-chemin entre l'idéologie chrétienne nouvellement implantée et la philosophie religieuse ancestrale. A en juger selon les premiers résultats de l'évangélisation, on ne s'attendait pas à une si grande résistance de la pensée religieuse traditionnelle. Le contenu de celle-ci reste plus ou moins inchangé, une substitution d'entités divines a été réalisée.

Au-delà de la zone forestière, une savane représente un milieu plus perméable que la forêt ; en réalité, deux obstacles y empêchent l'extension du christianisme : la barrière naturelle de la forêt pour les influences venant du sud, et le caractère farouchement conservateur des populations de cette savane.

Plus haut dans le nord, les conditions du problème sont les mêmes, à cause de la proximité de l'Islam. Dans ces régions, tous les cultes se trouvaient naguère sous la dépendance du *lô* ou *poro*, système d'initiation ayant valeur de code social et moral, doué de ce fait d'une vigueur extrême.

P. H.

LES NOIRS AUX ETATS-UNIS, par L. BRUYNS. — (« Zaire » - vol. 8, octobre 1954.)

L'auteur, qui a fait un séjour de un an et demi aux Etats-Unis, compare la vie, la mentalité et les aspirations des Noirs africains avec celles des Noirs américains.

Environ 15 sur 160 millions de personnes sont considérées outre-atlantique, comme « coloured people » (c'est-à-dire les Noirs, ainsi que tous les individus dont l'ascendance n'est pas purement blanche). Le problème racial doit être considéré en distinguant le Sud du Nord. Par « sud », on comprend l'ensemble des Etats situés au sud de la **Mason-Dixie-Line**, ligne tracée par deux astronomes anglais pour délimiter la frontière de l'Etat de Pennsylvanie et qui, pendant la guerre civile, distingua les « Sudistes esclavagistes » des Nordiques anti-esclavagistes. Elle forme encore actuellement la limite entre les Etats où la ségrégation est officiellement reconnue et ceux où elle n'existe relativement pas. En-dessous de la Mason-Dixie-Line, la loi protège et impose, de la même manière qu'en Afrique du Sud, la séparation absolue des Blancs et des Noirs. Les rapports sociaux, culturels, politiques entre les différents groupes sont défendus. La séparation des quartiers résidentiels, des écoles, restaurants, cinémas, hôpitaux, églises, etc., est obligatoire. Dans le Nord, il est quelques Etats, tels le Missouri et l'Illinois, où la ségrégation n'est pas réglée par les lois de l'Etat, mais existent en fait; dans quelques autres, tels New-York, Connecticut, Massachusetts, etc., bien que la loi s'oppose en principe à toute discrimination raciale, les deux groupes vivent en fait séparément. La plupart des institutions privées n'ouvrent, si pas du tout, du moins avec beaucoup de précautions, leurs portes aux gens de couleur. Ce n'est que depuis peu de temps, qu'une grande université de New-York n'exige plus, lors de l'inscription aux cours, une déclaration sur la race.

L'auteur rappelle que le mot ségrégation est réservé, en général, à un système où la séparation des races est régie par la loi; dans les autres cas, on parle de colour-bar ou de discrimination raciale. Cette dernière est un fait quasi universel aux Etats-Unis. L'auteur en trouve la cause dans le phénomène historique qui suivit la guerre civile. Lors de la libération des esclaves, quelques excès provoquèrent la réaction violente du groupe des Blancs. C'est afin de protéger les Noirs contre les Blancs et afin de défendre à ceux-ci l'accès auprès des Noirs, que la ségrégation fut introduite.

L'attitude irrationnelle, impondérable, de méfiance vis-à-vis des Noirs et le sentiment de supériorité, voire d'aversion à l'égard du Noir se rencontrent dans l'entière des Etats-Unis.

Cette attitude semble, en premier lieu, avoir une cause économique. La majorité des Noirs qui vivent dans le Nord, sont des immigrants, n'ayant pas de qualification technique, ils doivent donc se contenter des emplois moins bien rémunérés et de conditions de vie peu désirables. Tous les groupes d'immigrants ont passé par ce stade, mais tous finissent par être englobés dans la grande communauté américaine. Le Noir, au contraire, habite toujours les mêmes quartiers, il en est très généralement resté au stade des taudis. Une conséquence de cette situation de l'habitat est la nécessité où se trouvent les Noirs de vivre à la rue.

D'autres éléments économiques entravent l'intégration.

Dans certains Etats, les Noirs forment la majorité de la population, tandis que dans d'autres, pratiquement tous ceux du Sud, cette proportion est de 50 %. Il en résulte chez les Blancs, une peur très marquée pour la concurrence, non seulement sur le plan économique, mais aussi dans le domaine de la politique, bien que les Noirs ne jouent en réalité pas de rôle dans l'administration des Etats du Sud.

Les arguments sentimentaux restent toutefois les plus enracinés et les plus difficiles à vaincre. Le monde blanc et le monde noir doivent, dans la mentalité des Américains, rester toujours séparés.

Du côté des Noirs, on trouve à l'égard du Blanc toutes les nuances de sentiments, depuis la haine profonde, jusqu'à la soumission et la servilité acceptée comme normale, logique et préférable à toute autre condition. Tous sont convaincus qu'une grande injustice est commise à leur égard; ils en souffrent moralement et en ressentent un profond dépit. Ils envient les Blancs et aspirent à une société où ils ne seront plus stigmatisés à cause de la couleur de leur peau. C'est, en effet, selon l'auteur, l'intégration sociale la plus difficile à obtenir de la part des Blancs, que les Noirs veulent à tout prix. Ils n'ont qu'un seul but: être considérés comme des Américains; ils n'ont aucune envie de former une entité particulière fermée sur elle-même. Ils désirent perdre leur individualité propre et être englobés dans la masse.

Cette tendance se manifeste avec évidence chez certains individus de couleur qui, profitant de leur apparence « quasi blanche », « passent la ligne » en coupant leurs relations avec le monde noir et en se mêlant — dans une autre région que la leur — au groupe des Blancs. Aucun Noir, dit l'auteur, n'a gardé le moindre souvenir de la partie du continent africain où vivaient ses ancêtres. La langue, les mœurs et l'organisation sociale et familiale ont complètement disparu et nous croyons même que ni la psychologie, ni la philosophie bantoue n'ont laissé de traces. Les Noirs aux Etats-Unis sont, qu'on veuille bien nous passer l'expression, des Blancs à peau noire.

Les Noirs fuient de plus en plus le Sud pour s'installer dans le Nord où les oppositions de races sont moins prononcées. La raison prépondérante est économique.

L. Bruyns souligne le fait que pour les Noirs, la vie dans le Sud reste toutefois plus heureuse, ils n'y connaissent pas les ghettos qui sont de règle générale dans le Nord, où l'on prétend que tout le monde a des chances égales, mais où les restrictions sont tout aussi fortes. Les Noirs souffrent plus de cette fausse ségrégation que de la ségrégation officiellement reconnue, proclamée et défendue.

Du point de vue de l'enseignement, la Loi Fédérale exigeait, pour que les Etats puissent avoir des écoles séparées pour Blancs et Noirs, que les facilités soient les mêmes pour les deux groupes. Le 17 mai 1954, la Cour Suprême a proclamé comme principe que tous ont droit au même enseignement et que la ségrégation, étant un facteur d'inégalités, même avec les facilités matérielles égales, est inconstitutionnelle. Les dépenses globales sont toutefois absolument disproportionnées entre le Nord et le Sud, et dans cette dernière partie du pays, entre les écoliers blancs et noirs, ces derniers sont manifestement défavorisés.

Du point de vue politique, les Noirs ne sont pratiquement pas représentés dans le Sud; ils forment environ 12 % des électeurs enregistrés, alors que la proportion devrait être de 50 % environ. Deux moyens sont employés pour les éloigner du vote : une taxation de droit de vote (poll-tax) et un examen de maturité.

Le troisième point auquel les Noirs attachent énormément d'importance, est la garantie de chances égales sur le marché du travail. (« Fair Employment Practice »).

L'auteur rappelle ensuite la pratique qui est surtout fréquente dans le Nord, des « Restrictive Conventions ». Celle-ci consiste en un accord entre l'acheteur d'un immeuble ou d'un appartement et le vendeur, stipulant que l'acquéreur ne vendra ou ne louera jamais sa propriété à des Noirs. Bien que non défendable en justice, cette pratique est courante.

Les exemples de communautés mixtes, c'est-à-dire celles où les Noirs et les Blancs vivent l'un à côté de l'autre sur un pied d'égalité, sont rares.

Les succès peut-être le plus important obtenu par les Noirs, est l'amélioration de leur sort à l'armée, principalement dans l'armée de terre et de l'air.

L. Bruyns précise alors la situation dans le Nord et dans le Sud des Etats-Unis : si le Nord ne connaît pas la ségrégation officielle et si les écoles, restaurants, hôpitaux et certains quartiers résidentiels sont ouverts à tout le monde, s'ils existe des comités de protection et de relation inter-raciales, les deux groupes restent séparés de fait. Les Noirs sentent qu'ils ne sont pas les bienvenus dans le monde des Blancs et par désir d'éviter les humiliations inutiles, ils s'abstiennent de toute communication non indispensable. Il leur est donc pratiquement impossible de voyager.

Le point le plus délicat est l'habitation. Le Noir préfère rester vivre dans un quartier plus pauvre que de se lancer dans une aventure où il serait forcé de vivre comme un proscrit. Un même raisonnement retient les parents noirs d'envoyer leurs enfants à des écoles mixtes, du moment que le moindre danger de mauvais traitements subsiste.

Cette vie continuelle d'oppression provoque chez le Noir un phénomène de compensation : l'extravagance dans les dépenses. Le désir tout humain de s'affirmer et de se faire remarquer, lui fait acquérir les plus belles voitures, du mobilier de qualité, un habillement recherché et des soins de beauté de luxe.

La situation des Noirs dans le Sud est beaucoup plus nette : toute communication est interdite. Même les églises portent le signe de la ségrégation.

Au sujet du lynchage, l'auteur précise que de 1940 à 1950, il y en eut en tout 35 cas dont deux seulement concernaient des Blancs.

Abordant le problème du rapprochement, l'auteur remarque que c'est surtout parmi la jeunesse des collégiés et des universités qu'un mouvement se dessine. Les Blancs se rendent compte de plus en plus que la ségrégation est à l'encontre des principes de démocratie sur lesquels l'Union est bâtie. Il existe bon nombre d'organisations de défense des droits des Noirs ; la plus importante est le « National Association for the Advancement of Coloured People » (NAACP).

Terminant ce substantiel reportage, l'auteur estime que le problème des Noirs aux USA gardera la même acuité pendant encore de longues années. Si l'amélioration acquise est sensible, il reste un long chemin à parcourir. Il est cependant incontestable que les Noirs par-

viennent petit à petit à se faire entendre et à se faire remarquer, et même à rendre les Blancs conscients de l'injustice qui a été commise à leur égard.

Et l'auteur termine en exprimant l'espoir que les Américains parviendront à réaliser dans leur propre pays, cet idéal démocratique de l'égalité de tous les hommes.

P. H.

QUESTIONS ECONOMIQUES

LES PAYSANNATS. — (« Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer », n° 51, novembre 1954).

On connaît les travaux de grand intérêt entrepris au Congo belge afin d'amener le paysan indigène à abandonner la « culture de rapine » qu'il pratique et à lui substituer une exploitation rationnelle de la terre et la conservation des sols, par la stabilisation et l'aide de la technique moderne.

L'auteur expose les travaux qui ont été entrepris dans ce domaine par l'A.E.F.

Les types de paysannats sont, comme nous savons, extrêmement divers. Le **système du lotissement** prévoit la délimitation de parcelles individuelles et la détermination de l'ordre de rotation des cultures. Il est le plus coûteux et ne peut être envisagé que dans certains cas.

Le **système des blocs de cultures pérennes** introduit une culture nouvelle dans un milieu où elle est susceptible de prospérer. Le but primordial vise donc à fixer le cultivateur sur des cultures de rapport élevé.

Le **système des regroupements de villages** réunit plusieurs villages abandonnant leurs terres pour se fixer ailleurs. Il distribue du matériel d'exploitation et attache un moniteur à l'organisation ; cette aide n'était pas réalisable avant le groupement des populations du fait de leur dispersion.

Ces différents systèmes ne sont mis en œuvre qu'après une double enquête, économique et technique minutieuse, et ils se font toujours par l'intermédiaire des chefs indigènes et avec leur plein accord.

Cette action s'insère dans un programme de développement agricole mis en œuvre en A.E.F. depuis novembre 1952 ; depuis cette date, 21 chantiers ont été entrepris et 12 autres le seront au cours de la saison 1954-1955.

Trois séries de paysannats touchant 15.000 individus, ont été lancées au **Gabon** : ceux de **Wolem-N'Tem** se rattachant au système de regroupement, ceux de l'**Ogooué-Ivindo**, au système de lotissements et ceux, enfin, de la **Ngoumié** et de la **Nyanga** dont le but fut de créer des centres d'attraction dotés d'installation de commercialisation et de traitement des produits agricoles.

Au **Moyen-Congo**, les paysannats toucheront en 1954, 18.000 individus. Ils se répartiront en quatre catégories : le paysannat de **Divénié**, axé sur la culture du palmier et du caféier, celui de **Souanké**, visant à implanter la culture du cacao, ceux de la vallée du **Niari**, se rattachant au système de blocs à cultures pérennes, et enfin, celui de **Boko** dont le double but sera de lutter contre l'érosion et d'établir des cultures, fruitières principalement.

En **Oubangui**, les différents systèmes de paysannats exerçaient leur action, au 1er juin 1954, sur 32.000 indi-

vidus. On en trouve dans la région de la **Haute-Sangha** (système de blocs de cultures pérennes), à **Bilolo** et à **Baya** (café), dans la région de l'**Ombello-M'Poko** (système de lotissements), à **Kouzindoro**, à **Mbi** et à **Pondo** (tabac et café), dans le **Mbomou** (système de lotissements) où le café et le coton forment la base des cultures, dans la **Basse-Kotto** (palmeraies), dans les régions de **Bozoum** et de **Bambari** enfin, où certaines difficultés d'ordre techniques n'ont pas encore permis un complet démarrage.

Au **Tchad**, les buts poursuivis sont différents ; ils consistent à grouper en villages, une importante population de hameaux. Les premiers résultats et l'adhésion de la population, permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

R. G.

LES INTERETS AMERICAINS AU LIBERIA, par M.-A. BENNIGSEN. — (« Chroniques d'Outre-Mer », n° 9, octobre 1954.)

Constitué par une bande de terre de 500 km de longueur sur 170 km de largeur, le Libéria possède de nombreux aspects communs avec ses voisins immédiats : la Sierra Leone britannique et la Côte d'Ivoire française. Trois zones distinctes divisent le pays : la zone côtière, la seule à peu près connue ; la zone centrale, région de plateaux et de vallons avec de luxuriantes forêts ; et enfin, la zone montagneuse constituée d'une chaîne dont les sommets atteignent 1.800 m.

La population du Libéria présente des caractéristiques qui la différencient de celle des autres pays d'Afrique occidentale ; la population autochtone composée des tribus mandingues et gbé, peut être évaluée à environ un million à deux millions d'habitants. Cet ensemble constitue une population fort peu évoluée à laquelle il faut ajouter dix à douze mille Afro-Américains. Les deux types se distinguent par l'habillement et la religion, les Afro-Américains étant vêtus à l'euro péenne et pratiquant un protestantisme assez rigide qui n'affiche que du mépris pour l'animisme des autochtones.

C'est en 1820 que l'« American Colonisation Society » organisme philanthropique ayant pour but de ramener vers leur pays d'origine les esclaves déportés aux Amériques, débarqua ses pionniers dans une petite île située dans l'estuaire du fleuve Mesurado. Cette petite colonie se développant rapidement, les colons trouvèrent l'île trop exiguë et s'installèrent sur le continent, au cap Montserado. Une ville du nom de Monrovia naquit ainsi. Ce n'est qu'en 1824 que la colonie adopta le nom de Libéria.

D'autres sociétés suivirent l'exemple de l'« American Colonisation Society » et installèrent en différents points de la côte, des groupes de colons noirs. Parmi elles, notons la « Pennsylvania Young Men's Society », la « Maryland Society » et la « Mississippi Colonisation Society ». Le Libéria ainsi constitué, fut divisé en deux comtés, celui de Montserado et celui de Grand-Bassa. L'autorité fut exercée par un gouvernement entouré d'un Conseil libérien érigé en Conseil législatif. C'est en 1841 que fut nommé le premier gouverneur noir **Joseph Jenkins Roberts**.

En 1847, le gouvernement des U.S.A. déclarant se désintéresser de la colonie du Libéria, une assemblée proclama la « République libre et indépendante du Libéria ». Une constitution calquée sur celle des U.S.A. fut adoptée et aussitôt reconnue par les puissances européennes.

Jusqu'en 1942, le Libéria vécut apparemment dans un état d'isolement presque complet. A partir de cette date,

de grandes réalisations, dues à l'entreprise des compagnies américaines, le transforma profondément. Cette action peut être divisée en deux périodes : la première allant jusqu'en 1924, la seconde de 1924 à nos jours. La période initiale est caractérisée par une action modérée, les U.S.A. alimentant de temps en temps le trésor libérien, ils garantissent les frontières, le « Planting Agreement » signé en 1921 permet et accorde aux sociétés américaines la prospection complète du territoire. La seconde période voit une politique plus précise des Amériques. Le « Finance Corporation of America » moyennant l'octroi d'un emprunt de 500.000 \$ obtient la concession pour sa filiale « Firestone », d'un million d'acres à planter en caoutchouc, pendant 99 ans. Cet engagement se double de l'introduction au sein du gouvernement libérien, de conseillers américains. Outre la France qui s'y assure des biens intellectuels, l'Angleterre qui occupe pour 40 % les ports libériens, l'Allemagne dont la flotte prend place après l'Angleterre avec 20 % du trafic total, la Hollande qui possède plusieurs plantations et s'octroie une part de 16 % dans le commerce libérien, et enfin le Japon dont la position vaut celle de la Hollande, le Libéria appartient aux U.S.A. Cette situation sera irréfutable dès 1939 et les premiers jours de la guerre. En 1942, les U.S.A. assuraient 95 % des importations et des exportations.

Le rôle du Libéria pendant la guerre fut des plus actifs ; plaque tournante du réseau aérien africain, les Américains y installèrent de nombreux aérodromes, bases et centres de ravitaillement.

Du point de vue économique, il y fut adopté comme seule monnaie à cours régulier, le dollar américain.

Après la mort du président **Roosevelt**, la politique américaine se désintéressa sensiblement du Libéria, l'entente avec les nations occidentales nécessitait en effet une politique anti-impérialiste. Toutefois l'industrie et le commerce du Libéria sont sous gérance des capitaux américains.

J. R.

LE COMMERCE ET LES PRIX EN AFRIQUE NOIRE, par H. DIDIER. — (« La Nouvelle Revue Française d'Outre-Mer », n° 12, décembre 1954.)

En ce qui concerne le problème des prix en Afrique noire, deux griefs principaux ont été formulés : la cherté des prix métropolitains et le commerce.

La sous-commission des prix de revient a fait en partie justice du premier de ces griefs, en établissant que l'« influence des prix du produit métropolitain sur les prix de revient dans les territoires d'outre-mer, est beaucoup plus réduite qu'il n'est communément avancé » et que les causes « doivent être recherchées pour une large part dans les causes propres aux territoires d'outre-mer ».

En ce qui concerne le second grief : le commerce, celui-ci est victime en France d'une réputation imméritée, alors qu'en Angleterre et aux Pas-Bas, il est honoré comme l'action nationale qui a fait la grandeur de la patrie. En Afrique noire, le commerce a amélioré l'alimentation des populations locales grâce aux importations de produits vivriers.

Par ailleurs, le monopole accordé à quelques grandes compagnies n'existe plus depuis longtemps et la concurrence est le plus souvent très âpre. Certaines de ces compagnies s'apparentent d'ailleurs d'assez près, aux magasins à succursales multiples de la métropole, dont le sens modérateur sur les prix est en général admis.

Les grandes sociétés — polyvalentes afin de pouvoir faire face au commerce particulier de l'Afrique — participent à un mouvement de spécialisation qui se fait jour à la suite de la croissance des villes.

Malgré sa soi-disant lourdeur, le commerce s'est montré suffisamment souple pour faire face à l'accroissement de la demande.

On prétend parfois que les sociétés de commerce ne profitent pas à l'économie locale, les investissements privés se portant vers le commerce au détriment de la production locale, mais souvent les sociétés commerciales ont été à la base de la création d'industries de transformation (huileries, filatures, tanneries), et de ce fait, elles ont contribué indirectement à l'expansion de l'économie des territoires.

On accuse aussi le commerce de rapatrier en France les profits annuels. Il est en effet exact qu'une partie importante des dividendes reflue vers la métropole, mais certaines des grosses sociétés commerciales laissent dans les territoires d'outre-mer, une partie importante de leurs bénéfices, sous forme d'investissements ou d'impôts qui en fin de compte, profitent à ces territoires.

Les bénéfices des sociétés commerciales en Afrique noire sont d'ailleurs loin d'être plantureux. On pourra aisément en juger en analysant les rapports des conseils d'administration de certaines d'entre elles. C'est ainsi que pour un chiffre d'affaires de 40 milliards, une société a enregistré un bénéfice net de 346 millions, ce qui représente seulement 0,8 % du chiffre d'affaires. Le cas ne constitue pas une exception.

La responsabilité des hauts prix en Afrique noire incombe au nombre trop élevé d'intermédiaires et à leurs pratiques, ainsi qu'aux difficultés d'acheminement. Citons encore, la faible vitesse de rotation des capitaux engagés, la dispersion des producteurs qui multiplient les frais d'intermédiaires et de transport, ainsi que la lourdeur des frais généraux dans lesquels les frais de personnel entrent pour 70 %.

En ce qui concerne les prix à l'importation, il est à la part des marges bénéficiaires est comprise entre 12,8 % et 2,1 % du prix FOB., ce qui n'est pas excessif quand on songe à l'ensemble des frais généraux élevés que les maisons de commerce doivent supporter en Afrique noire.

En ce qui concerne les prix à l'importation, il est à remarquer que les prix de vente au consommateur autochtone sont fortement influencés par les prix qui règnent dans la métropole, cette dernière étant le principal fournisseur de l'outre-mer, et que les produits d'importation étant en grande partie, soit des biens de consommation, soit des biens d'équipement, la part de la fiscalité est en général moins forte que précédemment, dans le premier cas pour ne pas alourdir les budgets individuels autochtones et dans le second, pour ne pas nuire au développement économique du pays.

Parmi les récentes décisions prises en vue de faire baisser les prix en A.O.F., il convient de signaler une exonération presque totale des droits d'entrée sur les produits alimentaires et une baisse de la taxe de consommation sur les huiles d'arachide ainsi que la mise en œuvre d'une politique de subvention économique, ces mesures ont eu pour effet une baisse de l'indice du coût de la vie pour Européen de 378 à 373 à Dakar — ceci entre août 1953 et août 1954, — et une série de dispositions visant à remédier à l'injustice dont sont victimes les habitants de l'intérieur, éloignés des points de débarquement et ne produisant que des denrées peu riches en général.

Pour atteindre leur pleine efficacité, les mesures de baisse des prix envisagées doivent donc s'adresser aux domaines les plus divers, un allègement de la fiscalité s'avère indispensable. C'est à tort qu'on laisse croire qu'une baisse des marges bénéficiaires pourrait être un remède à la cherté des prix. En réalité, le responsable est l'État qui, par ses interventions dirigistes, agit constamment sur les prix à tous les stades de leur formation. C'est tout un système économique qui en fait est en cause.

J. R.

HISTOIRE

UNE DECOUVERTE EQUIVOQUE : CELLE DE LA GRANDE ILE, par Jean DEVIC. — (« Revue de Madagascar », 4^e trimestre 1954.)

L'auteur souligne dans cette brève étude historique, qu'avant la soi-disant découverte de Madagascar en 1500 par les marins de **Diego Diaz**, l'île recevait régulièrement la visite de blancs, de jaunes et de noirs. « Dans ces conditions, on voudra bien admettre que la prétendue découverte portugaise demeure équivoque » (p. 9).

Dans une lettre au pape **Jules II**, datée du 25 septembre 1507, le roi **don Manuel de Portugal** déclara que la Grande Ile était habitée par des Sarrasins. En 1487, le roi **Jean II** de Portugal avait envoyé dans l'Inde et sur la côte orientale de l'Afrique des émissaires qui lui avaient déjà révélé l'existence de Madagascar et lui avaient désigné la route que devaient suivre les navires portugais pour ravir l'île aux Musulmans, conseil qui fut suivi à la lettre. En 1506, une flotte portugaise commandée par **Tristan da Cunha** appareilla de Lisbonne. Un navire, celui du capitaine **Ruiz Pereira**, isolé par la tempête du restant de la flotte, aborde à Madagascar, puis rejoint l'amiral **Tristan da Cunha** à Mozambique. Ce dernier décide alors de cingler sur l'île avec une partie de sa flotte et, arrivé dans la baie de Mahajamba, donne l'ordre d'incendier une ville maure, puis un peu plus loin, une ville cafre. Les annales portugaises nous montrent donc bien que **les Arabes avaient installé des comptoirs et des villes sur la côte de Madagascar avant l'arrivée des Portugais**. Les ruines assez nombreuses de constructions arabes n'ont pas encore été explorées de façon suivie par des archéologues, faute de crédits suffisants.

Les Arabes se ravitaillaient à Madagascar en or, copal, gingembre, santal, riz, bétail et esclaves. Un courant commercial continu, remontant avant l'ère chrétienne, reliait Madagascar à l'Arabie. Ce sont les Arabes qui enseignèrent la culture du riz aux autochtones malgaches et qui introduisirent à Madagascar le zébu et les arbres fruitiers. « L'activité coloniale et commerciale des Arabes dans l'Océan Indien s'explique, pour beaucoup, par la recherche et le trafic de l'or. Aujourd'hui, comme autrefois, une part très importante de ce trafic entre l'Occident et l'Orient reste entre les mains des Yéménites » (p. 23). Cet or était échangé contre la pacotille des Indes et de la Chine. Des céramiques de diverses provenances, des armes, des miroirs, des bijoux et de la verroterie ont été exhumés tant sur les côtes de la Grande Ile qu'au cœur même des Hauts-Plateaux. Ces découvertes paradoxales invitent, comme le souhaite à bon droit Jean Devic, « à reconsidérer les origines historiques de Madagascar » (p. 25).

P. S.

NOUS AVONS REÇU POUR VOUS...

CODES ET LOIS DU CONGO BELGE. — Septième édition des Codes LOUWERS et STROUVENS, par P. PIRON et J. DEVOS. Un volume de 1696 pages in-4° sous reliure simili. Editions F. Larcier, 26, rue des Minimes, Bruxelles, 1954. 1.500 francs belges.

Cette nouvelle édition, impatientement attendue, ne déçoit nullement le lecteur.

Soucieux de suivre l'orientation du gouvernement qui s'applique à faire disparaître tous les textes législatifs pouvant laisser croire à l'existence d'une discrimination raciale, les auteurs ont supprimé la division consacrée à la législation indigène. Les grandes divisions de l'ouvrage sont : Dispositions fondamentales, Code civil, Code de commerce, Code pénal, Organisation judiciaire, compétence et procédure, Organisation politique et administrative, Police et sûreté, Législation sociale, Législation économique. Pour s'adapter à l'orientation nouvelle de la législation, l'ouvrage a fait l'objet d'une refonte complète. Tout a été mis en œuvre pour faciliter la consultation : tables générales chronologiques et alphabétiques très détaillées, sommaire analytique en tête de chacune des parties, celles-ci étant marquées par des tranches de couleurs différentes. Une innovation particulière a été en outre, introduite : en tête de chaque disposition législative ou réglementaire importante, un index alphabétique permet de retrouver instantanément l'article relatif au sujet recherché. Les juristes apprécieront d'autre part, l'utilité des renvois aux textes correspondants des lois métropolitaines.

Nous ne nous arrêterons pas à quelques critiques qu'un aussi ample ouvrage ne peut éviter. Il faut féliciter les auteurs pour leur remarquable travail.

RESEARCH AND INFORMATION ON AFRICA. —

Continuing sources. Library of Congress. Reference department. 72 pages, in-4°. Washington, 1954.

La « Library of Congress » publie une brochure réunissant quelque 520 titres de bulletins, comptes-rendu, périodiques et journaux consacrés aux problèmes africains. Un bref commentaire accompagne chaque citation. Un index alphabétique des publications citées, facilite grandement la consultation de l'ouvrage.

RAPPORTS ET BILANS DE L'EXERCICE 1953 DU COMITE SPECIAL DU KATANGA. —

Publication du Comité spécial du Katanga (C.S.K.), 51, rue des Petits-Carmes, Bruxelles. 148 pages, nombreuses illustrations, une carte. 1954.

Après une brève introduction sur la « Colonisation agricole au Katanga depuis la fin de la guerre », le rapport fournit le bilan arrêté à la date du 31 décembre 1953. Il décrit ensuite le service du domaine minier, le service du domaine foncier et les services généraux groupant : le service géographique et géologique, le service vétérinaire ainsi que le service des études et travaux. Une bibliographie et un répertoire législatif terminent cette première partie du rapport. La seconde est constituée d'annexes de diverses sociétés minières et d'exploitation. Une très belle carte de triangulation du Katanga accompagne le volume.

ANNALES DU SERVICE DES MINES ET DU SERVICE GEOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE. —

Tome XVII, 1952-1953. Publication du Comité spé-

cial du Katanga (C.S.K.). Série A, fascicule, 112 pages in-4°. Nombreuses illustrations, cartes, planches et graphiques. Bruxelles 1954, 250 francs belges.

Ce volume présente les rapports de A. Beugnies sur « La nappe phréatique des environs d'Elisabethville et les phénomènes connexes d'altération superficielle », de R. Rorive sur « Le site hydrogéologique des sources de la Kimilolo », de A. Beugnies et P. Dumont sur « La découverte de récifs algaires dans l'assise du calcaire de Kakontwe à Gombela », de A. Beugnies et R. Rorive sur « L'aérolithe de Kalaba » et enfin de G. Ninove intitulé : « Observations géologiques le long du 24^e méridien entre les parallèles 8° et 9,30° sud ».

BULLETIN INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES. —

Motivations et stipulations économiques dans les pays insuffisamment développés. Publication de l'UNESCO. Revue trimestrielle, vol. VI, n° 3, 1954. 64 pages in-4°. Paris, 1954. 300 francs français.

Ce numéro est consacré à l'examen des « Motivations économiques dans les pays insuffisamment développés », d'après les résultats de la semaine d'études organisée en mars dernier par le Bureau international de recherche sur les implications sociales du progrès technique. Outre une préface de M.-D. Young, président du Conseil international des Sciences sociales et le rapport général sur le colloque de mars 1954, rédigé par G. Balandier, le Bulletin contient le texte de plusieurs communications : « Motivations et modèles culturels en période de transformation technique », par J. Herskovits, « La monnaie, le travail et l'évolution sociale dans le système économique de la région indo-pacifique » par R. Firth, « Les vues du Mahatma Gandhi sur les machines et le progrès technique » par P. Mukerji, « Le développement du capitalisme en Indonésie et en Ouganda » par J. Boeke, « Le recrutement des employés dans les pays insuffisamment développés » par F. Hoeselitz, « Les causes de l'instabilité des travailleurs indigènes au Congo belge » par A. Doucy, « Les problèmes du travailleur africain au Gabon et au Congo » par G. Balandier, « Perspectives offertes par l'évolution économique et sociale récente des Eskimos de Thulé » par J. Malaurie, « Trois communautés indigènes au Pérou par J. Matos Mar. Ce numéro comprend également une série de chroniques et d'informations sur les travaux des centres de recherche dans le domaine des sciences sociales. On notera particulièrement un article sur l'influence des ouvrages de l'Unesco consacrés aux questions raciales, par G. Saenger.

RECHTSPRAAKFABELS VAN DE NKUNDO, uit-

gegeven door G. HULSTAERT M.S.C. Lid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut en van de Commissie voor Afrikaanse Taalkunde van het Ministerie van Koloniën, en A. DE ROP M.S.C., Licentiaat in de Afrikaanse Linguïstiek. Annales du Musée royal de Tervueren. Série in-8°, Sciences de l'Homme — linguistique — vol. 8. Publié sous les auspices de la Commission de linguistique africaine. Tervueren 1954. 172 pages in-8° sous couverture cartonnée.

Ce livre est composé de textes africains en regard desquels nous trouvons leur interprétation néerlandaise. Les 46 fables sont choisies avec goût et leur interprétation fort vivante restituée en partie, au récit, la vigueur du langage africain.

GUIDE F. O. M. — Guide pratique pour ceux qui veulent vivre en France d'Outre-Mer, par Louis-Gabriel DROUX. Société Parisienne d'Édition, 43, rue de Dunkerque, Paris X^e. 662 pages in-16°, Paris 1954.

Écrit avec humour dans un style très vif, ce « guide » se divise en une trentaine de chapitres embrassant toutes les matières coloniales. Après un aperçu historique et un tableau de la politique coloniale française, constituant la première partie dénommée : « Qu'est-ce que l'Union française ? », il y est traité sous le titre : « L'organisation du départ », des conditions d'accès, des demandes d'emploi, de l'équipement, etc. Une troisième partie envisage les « Possibilités de travail et les conditions de vie dans les différents territoires » ; elle est suivie par des « Renseignements pratiques divers » dont il convient de souligner les chapitres de l'alimentation, la thérapeutique et l'hygiène outre-mer.

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES DE L'EXERCICE 1953 DU FONDS DU BIEN-ETRE INDIGENE. — Publication du F.B.I., 34, rue du Beau-Site, Bruxelles. 220 pages bilingues in-8°. Nombreuses illustrations et planches. Une carte.

Bâti sur le même plan que ceux des années précédentes, le rapport 1953 envisage : l'organisation et le fonctionnement des services administratifs, les relations avec les autorités et les organismes coloniaux, les réalisations 1953, la situation des zones d'action massive du F.B.I., l'orientation de la politique générale, les Fonds des sociétés privées en faveur de leurs travailleurs indigènes et enfin, le bilan et comptes. On trouve en annexe, le relevé des dépenses engagées de l'exercice 1953, la répartition géographique des dépenses 1953, la répartition des dépenses engagées par bénéficiaire et organisme de réalisation et le rapport du Commissaire aux comptes.

DE L'ISLAMISME CHEZ LES NOIRS DE L'A. O. F.

« Même quand et où l'islamisme paraît réussir, ce n'est jamais en supprimant le fond animiste mais bien en se l'associant en dépit des contradictions les plus foncières et en constituant une sorte de syncrétisme qui n'emprunte guère à l'Islam que ce qui est extérieur... Sans doute nombre de marabouts, peuls surtout, ont très certainement une foi profonde, sincère, voire orthodoxe, et sont d'estimables lettrés arabes. Mais les conséquences sont surtout d'ordre politique et social... »

« Avec une très libérale obstination, l'administration française accélère l'islamisation de l'A. O. F. D'abord consciemment : elle organise les pèlerinages à la Mecque, édifie des mosquées jusqu'en plein pays païen, s'appuie sur l'aristocratie islamisée minoritaire où elle trouve des chefs (qui sans elle n'en seraient pas) plus aptes à administrer que les traditionnels petits sénats turbulents des Noirs du sud. Ensuite, la paix française avantage forcément, même involontairement, les marabouts : la sécurité leur permet de circuler bien plus librement qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant. Elle crée la ville, et la ville est le foyer de l'islamisme auprès des déracinés et des détribalisés, tandis que les cadres sociaux campagnards traditionnels résistent parfaitement et continuent avec sérénité de boire « dolo » ou « bangui ».

« Si l'on veut faire progresser le monde noir, on verra que cette islamisation est à tous égards un obstacle. Sans parler de la position parfois ombrageuse vis-à-vis de l'œuvre européenne en Afrique tenue par quelques tendances musulmanes, on verra les peuples animistes se montrer bien plus ouverts et compréhensifs que les islamisés, figés religieusement dans leur état. »

Jacques RICHARD-MOLARD,
dans « L'Afrique Occidentale Française ».

INFORMATIONS ★ DOCUMENTS

PROBLEMES POLITIQUES DU CONGO BELGE, Conférence donnée à l'I.N.U.T.O.M., le 9 décembre 1954, par M. Jean PAELINCK, commissaire provincial du Katanga.

Le conférencier se propose d'examiner en quelle mesure la Belgique se conforme aux prescriptions de la déclaration universelle des droits de l'homme, art. 21, al. 1 :

« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis »;

et à celles de la Charte des Nations Unies, chapitre XI, article 73 :

« Les membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes, reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure du possible leur prospérité dans le cadre du système de paix et de sécurité internationale établi par la présente charte, et à cette fin :

» a) d'assurer, en respectant la culture des populations en question, leur progrès politique, économique et social, ainsi que le développement de leur instruction, de les traiter avec équité et de les protéger contre les abus ;

» b) de développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leurs degrés variables de développement.

L'orateur examinera les aspects suivants de la question :

1° Problèmes politiques concernant uniquement les indigènes ;

2° Problèmes politiques intéressant uniquement les Européens ;

3° Problèmes politiques intéressant simultanément les deux communautés, indigène et européenne.

Il expose d'abord brièvement l'organisation politique actuelle des indigènes tant au Congo belge qu'au Ruanda-Urundi : chefferies, secteurs, centres extra-coutumiers et cités indigènes dans la Colonie, pays, chefferies et sous-chefferies dans le territoire sous tutelle.

L'orateur insiste chaque fois sur le rôle des **conseils** : conseils de notables, de secteur, de centre, et attire l'attention de l'auditoire sur certaines innovations, révélatrices des tendances que manifestent les autorités locales dans ce domaine : rôle des chefs de quartier dans les cités indigènes et, par extension, dans de nombreux C.E.C., spécialisation de certains conseillers de centre que l'on essaie d'initier et de former à des fonctions « scabinales », etc...

En analysant le décret du 14 juillet 1952 sur l'organisation politique du Ruanda-Urundi, le conférencier dégage les tendances dont s'est inspiré le législateur colonial, tendances qui se manifesteront sans doute « mutatis mutandis » quand il s'agira de doter à leur tour les indigènes du Congo d'un nouveau statut politique.

M. Paelinck aborde ensuite la question : les indigènes sont-ils satisfaits du régime politique auquel ils sont

soumis ? Après avoir insisté sur le fait que son opinion ne fait que refléter une expérience portant sur les milieux autochtones des provinces du Kasai et du Katanga, il y répond comme suit :

1° Sans que cette opinion ait jamais été exprimée ouvertement, tout, dans le comportement de l'indigène, indique qu'il préférerait un régime d'administration directe au régime d'administration indirecte. Notre attitude à son égard lui semble équivoque. Alors que notre présence et toute notre action tendent à éveiller chez lui le sentiment de l'individualisme, nous le maintenons dans un régime collectiviste où l'individu se sent étouffé et dans lequel toute manifestation d'individualisme provoque des brimades. D'autre part, l'indigène n'éprouve généralement qu'une confiance très mitigée dans ses chefs et dans ses juridictions. C'est dans cet ensemble de circonstances qu'il faut voir un des motifs principaux de l'exode vers les centres ;

2° L'indigène ignore le mécanisme de la représentation. Il est habitué à exposer lui-même ses desiderata. Eloquent et peu impressionné par la pompe extérieure dont se parent les représentants du pouvoir, il le fait d'ailleurs, généralement, avec bonheur. Son seul défenseur naturel, c'est son « pater familias », le chef de la famille au sens étendu, pouvant grouper dix, vingt et jusqu'à cent familles physiques ;

3° L'indigène ignore totalement le mécanisme des assemblées délibératives. Ce qu'il ne parvient surtout pas à concevoir, c'est qu'une minorité puisse se soumettre de bon gré, et pendant une période déterminée, aux lois et aux dispositions prises par une majorité quelconque. Traditionnellement, chez lui, toute minorité disparaissait automatiquement, soit par voie d'extermination pure et simple, soit par voie d'exil volontaire ;

4° Finalement, et c'est sans doute là, à l'heure présente, le plus gros obstacle en vue d'une émancipation politique quelconque, l'indigène ne possède pas la notion du bien public. Egocentriste à l'extrême, il ramène tout à son intérêt personnel et immédiat. Lorsque l'on a créé en 1946, l'organisation professionnelle indigène, tous ceux qui s'occupèrent de la question ont dû constater qu'aux divers échelons de cette organisation, les représentants des travailleurs ne songeaient toujours qu'à exposer leurs doléances et leurs revendications personnelles, et se montraient régulièrement oublieux des desiderata et des aspirations de la masse qu'ils étaient censé représenter ;

5° Est-ce à dire que l'indigène ignore totalement ce qu'est la politique et qu'il n'a aucune préoccupation de cet ordre ? Ce serait bien mal le connaître ! Mais pour lui, la politique se résume à briguer, que ce soit par voie héréditaire, élective ou tout simplement en les achetant, des charges publiques dont il entend bien tirer une gloire et un profit d'autant plus grands qu'il les aura plus chèrement acquises.

Toute une famille, tout un clan se cotisera pendant de longues années pour procurer à l'un des siens une fonction politique et lucrative (les deux allant toujours de pair). Une fois revêtu du pouvoir qu'il convoitait, l'homme politique noir s'arrangera pour que lui-même et les siens récupèrent, si possible au décuple, les richesses mises en œuvre pour obtenir la charge convoitée.

Le conférencier examine ensuite le régime politique des Européens au Congo. Il constate que la seule organisation tangible est celle des villes, instituée par le décret du 12 janvier 1923 et qui ne s'applique, à l'heure actuelle, qu'aux trois localités de Léopoldville, d'Elisabethville et de Jadotville.

En dehors de ces dispositions, dont il faut admirer la simplicité, la Colonie ne reconnaît aux Européens aucun droit politique.

Les Blancs sont-ils, de leur côté, satisfaits du sort qui leur est fait dans ce domaine? Evidemment, non. Que désirent-ils, alors? L'opinion, à ce sujet, est fort divisée. Ceux qui voudraient, à l'instar de ce qui se fait dans les colonies britanniques, participer aux élections législatives métropolitaines (certains vont jusqu'à vouloir élire des députés coloniaux!) sont fort peu nombreux. A distance, les mesquines contingences politiques de la mère-patrie, l'esprit partisan affiché trop souvent par nos représentants paraissent risibles à nos coloniaux, qui ne désirent pas voir nos partis politiques prendre pied au Congo.

Une infime minorité se prononce pour la séparation totale, réduisant tout au plus le Congo au rôle d'un dominion dans la conception britannique. Tirant argument du fait que pendant la dernière guerre, le Congo, entièrement détaché de la mère-patrie, a bien dû se tirer d'affaire grâce à ses seules ressources (et qu'il n'y réussit pas si mal!) tirant argument de l'état brillant de nos finances congolaises, ils prônent le self-gouvernement et rejettent toute ingérence directe de la métropole.

La grande majorité de l'opinion publique, tout en reconnaissant les droits imprescriptibles du législateur et de l'exécutif belges, réclame une intervention plus active et plus directe des coloniaux dans l'élaboration des textes légaux qui les concernent et, pour tout dire, dans la gestion de la Colonie.

Ce qui vexe profondément les coloniaux, c'est tout d'abord le caractère purement consultatif de tous les organes politiques congolais et ensuite, la désignation quelque peu arbitraire de la plupart des membres de nos conseils.

Que désire, en fin de compte, l'opinion publique européenne? Que l'on accorde aux conseils un certain pouvoir de décision tant en ce qui concerne les questions budgétaires qu'en ce qui concerne le domaine législatif.

Pour ce qui est des décrets qui, dans l'organisation actuelle sont signés par le Roi après avoir été présentés pour avis au Conseil colonial, les coloniaux désirent être consultés dans tous les cas et qu'il soit largement tenu compte de leur avis. Nombreux sont ceux qui souhaitent voir siéger au Conseil colonial des membres désignés directement soit par le Conseil de gouvernement, soit par un collège électoral à créer.

L'opinion publique réclame finalement pour les diverses catégories d'intérêts représentés dans nos assemblées consultatives actuelles une intervention plus directe et plus décisive dans la façon de désigner leurs représentants.

L'orateur en vient au dernier volet du tryptique, et décrit brièvement les organes politiques où noirs et blancs sont représentés : le Conseil de Gouvernement et les Conseils de Province.

Que nous réserve l'avenir? Quelle est l'évolution qui se manifeste dans l'étude de ces problèmes fort délicats.

Le conférencier montre comment, dès la fin de la dernière guerre, l'opinion publique coloniale a commencé à s'émouvoir et s'est mise à la recherche de solutions satisfaisantes. A notre revue « Problèmes d'Afrique Centrale » revient le mérite d'avoir, une des premières, attaché le grelot en ouvrant une enquête d'envergure au sujet de la formation politique des congolais. L'orateur s'excuse, faute de temps, de ne pouvoir analyser les principales réponses parues dans nos colonnes, mais il insiste vivement auprès des étudiants pour qu'ils lisent avec la plus grande attention cette enquête passionnante, où la diversité des opinions émises souligne suffisamment le caractère complexe et délicat du travail qui attend le législateur colonial.

L'Administration coloniale n'est, elle non plus, pas demeurée inactive. Une transformation profonde, mais lente et progressive des institutions politiques congolaises, fut l'objet de ses préoccupations constantes.

Le conférencier conseille instamment à son jeune auditoire d'étudier soigneusement les discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement de 1950 (gouverneur général Jungers) de 1952 et de 1954 (gouverneur général Pétillon) où se trouvent énoncés les grands traits de la doctrine dont s'inspirera l'administration supérieure de la Colonie.

Pour montrer à ses auditeurs combien le cheminement des idées, dans ce domaine, se révèle ardu, il cite quelques exemples typiques. Le nouveau statut des villes est en gestation depuis 1946. Au début de 1954, lorsque le public eut connaissance du projet de décret admis par la députation permanente et transmis au Conseil colonial, ce fut un tollé général au Katanga, où l'opinion publique se refuse à admettre le caractère « paritaire » du Comité urbain qui se composerait à l'avenir d'un nombre égal d'Européens et de Congolais. D'après les détracteurs du projet, semblable composition des assemblées délibérantes coloniales mènera tout droit aux luttes raciales et aux pires excès de la « color bar ».

En 1953, les journalistes admis pour la première fois à assister aux délibérations du Conseil de Gouvernement, s'élevèrent avec ensemble contre la présence, dans cette assemblée, de fonctionnaires ne jouissant pas de l'indépendance voulue pour exprimer leur opinion personnelle et pour voter librement. Dans le discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement de 1954, le Gouverneur Général exposa ses idées sur la réforme des Conseils : une des principales innovations qu'il préconise est la suppression des membres de droit (magistrats et fonctionnaires).

Au cours du débat qui s'institua immédiatement après, on entendit avec stupéfaction plusieurs membres influents s'élever avec force contre l'éviction des membres fonctionnaires et il s'avéra bientôt qu'une forte majorité du Conseil partageait cette opinion! Le problème sera définitivement mis au point en 1955.

Le conférencier conclut en soulignant que malgré nos hésitations et le caractère souvent empirique de nos interventions, nous sommes parvenus à faire régner dans notre empire colonial, grâce surtout à la souplesse de notre organisation et à l'esprit d'à-propos de notre corps de fonctionnaires une « Pax Belgica » qui nous vaut l'admiration — et l'envie — du monde entier.

**REUNION ANGLO-FRANCO-BELGE DE FONCTIONNAIRES
SPECIALISEES DANS LES QUESTIONS SOCIALES COLONIALES.**

(Londres, 6 au 9 décembre 1954.)

Une réunion anglo-franco-belge de fonctionnaires spécialisés dans les questions sociales coloniales, s'est tenue à Londres du 6 au 9 décembre dernier. MM. **G. Brausch**, chargé de mission et membre du Cabinet du Ministre des Colonies, **J. Paulus**, directeur au ministère des Colonies, ainsi que M^e **S. Dobrski-Gabszewicz**, attachée au ministère des Colonies, constituaient la participation belge à ces journées où trois problèmes fondamentaux de l'activité sociale coloniale furent traités.

I. Organisation de l'assistance sociale dans les territoires d'outre-mer.

Il entre dans le domaine de la politique coloniale, de promouvoir, réaliser et coordonner, les activités en vue du bien-être et de l'éducation des populations autochtones et des habitants des territoires administrés. Un nombre imposant de services du Gouvernement se partagent avec l'aide d'institutions et d'organismes parastataux l'assistance actuelle aux populations. Les Directions Générales des Services Médicaux, de l'Enseignement, des Affaires Indigènes et de la Main-d'œuvre, veillent à l'établissement d'un service médical gratuit comprenant des hôpitaux, des dispensaires, des maternités, des consultations pour enfants, un enseignement médical pour le personnel indigène, des léproseries, etc.; d'un enseignement progressif et complet comptant des classes primaires, moyennes, professionnelles et universitaires, etc.; de coopératives, de paysannats, de bibliothèques, de cours du soir, de cinéma, etc... Le Fonds du Bien-Etre Indigène et l'Office des Cités Africaines furent créés dans l'intention le premier, de promouvoir avec le concours des populations, l'amélioration dans tous les domaines de la condition de vie, le second, de s'efforcer par la construction rapide et massive de maisons à bon marché, de résoudre la crise de logement dans les grands centres.

Outre cette action directe ou exécutée par l'intervention d'institutions parastatales, le gouvernement aide largement les associations missionnaires et les œuvres philanthropiques à développer leur participation à l'assistance sociale. Il en sera plus spécialement question plus loin sous la rubrique des « organisations volontaires ».

D'autre part, les sociétés commerciales et industrielles poursuivent également une politique à caractère social et médical au bénéfice de leurs travailleurs et de leur famille.

Enfin, depuis 1946, des centres sociaux s'adressent aux familles au sein des communautés indigènes, s'efforcent de les éduquer et de les aider à parer au déséquilibre provoqué par l'apport d'une civilisation nouvelle.

Des **foyers sociaux urbains** se créent peu à peu dans tous les centres urbains, ils comprennent les services les plus divers : cercles d'éducation de masse qui fournissent à la femme les éléments indispensables à la vie quotidienne, centre de formation familiale et ménagère, réunions de formation sociale, économat, service d'épargne, garderie d'enfants, bureau de consultation populaire, mouvements de jeunesse, etc...

Les **secrétariats sociaux masculins** doivent conseiller, guider, aider à la recherche des solutions aux problèmes familiaux, professionnels ou sociaux. Ils fonctionnent principalement en dehors des heures de travail. Leur

programme comporte : l'organisation d'échanges de vues par groupes restreints, de réunions de parents, l'orientation professionnelle, un service de placement et de réadaptation destiné en premier lieu à placer les infirmes et les estropiés qui ne peuvent suivre un enseignement scolaire; l'encouragement enfin, à la constitution de sociétés possédant un centre commun d'intérêt : musique, sports, mutuelles et mouvements de jeunesse.

Les **centres sociaux ruraux** s'orientent vers le domaine agricole et créent des cercles éducatifs à l'échelon des groupes sociaux coutumiers : village, clan, tribu, etc... Des discussions s'y engagent sur l'amélioration des conditions d'habitation, l'introduction de nouvelles cultures, la conservation de produits alimentaires, des conditions familiales... Des cours du soir pour adultes, des cercles de formation pour notables, instituteurs, moniteurs agricoles, complètent cette formation.

Ces services sociaux interviennent pour une part importante dans la solution des problèmes de développement, parce qu'ils intègrent non seulement leurs activités à la communauté et suscitent de la sorte l'intérêt de ses membres, mais encore, parce qu'ils répondent aux besoins et aux aspirations que les collectivités formulent de plus en plus nettement.

II. — Organisations volontaires.

L'Œuvre de l'Assistance Sociale au Congo, la Croix-Rouge du Congo, les Volontaires du Service médical, éducatif et social, les Auxiliaires Féminines Internationales, les Amis de l'YMCA congolais et le Fonds du Bien-Etre Indigène exercent une action efficace dans bien des domaines. L'agrégation d'un centre social est conditionnée par la signature d'une convention établie entre le gouvernement de la colonie et l'œuvre qui en assure la gestion. Elle comporte l'obligation de s'installer dans un endroit déterminé par le gouvernement, l'abandon de tout prosélytisme, la soumission au programme général conçu par le gouvernement, l'agrégation individuelle du personnel de la société ou de l'œuvre et enfin, la rédaction périodique d'un rapport destiné aux services gouvernementaux portant sur les activités du centre et sur l'utilisation des fonds mis à sa disposition. La colonie intervient en effet, dans la totalité des charges financières qu'entraîne la gestion d'un centre social officiel ou agréé.

III. — Formation du personnel.

La Direction Générale des Affaires Indigènes et de la Main-d'Œuvre du Gouvernement Général compte dans son personnel trois inspectrices sociales, anciennes travailleuses sociales qui ont acquis leur expérience en œuvrant plusieurs années dans des centres sociaux. Elles sont titulaires du diplôme d'auxiliaire sociale.

Le personnel d'un **foyer social urbain** comprend : quatre travailleuses sociales européennes, deux travailleuses auxiliaires, une vingtaine de monitrices sociales et des aides bénévoles tant européennes qu'indigènes.

Chacune des quatre travailleuses sociales a une spécialité : une est auxiliaire sociale, une autre, régente

ménagère ou ménagère agricole, une autre encore, infirmière et la quatrième, régente technique professionnelle. Grâce à la diversité des diplômes exigés, l'équipe est à même de répondre aux diverses nécessités des familles. Un chef d'équipe est choisi parmi ces quatre éléments ; il assure la direction et la coordination des activités et des interventions.

En plus des diplômes dont question plus avant, le gouvernement de la Colonie exige des travailleuses sociales un certificat supplémentaire de formation coloniale. Celui-ci est délivré par plusieurs écoles subsidiées par le Ministère des Colonies qui organise chaque année une dizaine de sessions d'étude d'une durée d'environ quatre mois.

Les deux travailleuses sociales auxiliaires sont, en général, choisies parmi les épouses des agents de l'Administration ; leur formation est donc de fait empirique.

Un centre de formation de monitrices est annexé à chaque foyer social ; l'enseignement comporte 500 heures de cours réparties sur une période de deux ans. Le programme comporte des cours de coupe et de couture, des cours ménagers, d'hygiène et de puériculture, une importante formation morale et sociale.

L'importance de la participation d'aides bénévoles européennes et indigènes, ne saurait être suffisamment soulignée. On a mis l'accent ces derniers temps sur le devoir des européennes de contribuer au rapprochement interracial : il s'indique de toute évidence dans le cadre

des foyers sociaux. Le concours des femmes autochtones à cette activité aidera à dégager une élite grâce à laquelle le rayonnement du foyer social gagnera immanquablement.

Dans nu **service social rural**, les équipes de travailleuses sociales sont souvent mobiles et restreintes, composées en effet, d'une régente ménagère agricole et d'une infirmière. Elles fonctionnent sous la responsabilité d'une auxiliaire sociale qui, du poste central, coordonne le travail de plusieurs équipes — dont chacune est une succursale du poste central — et étend leur action en tâche d'huile.

Les monitrices sociales d'un centre rural ne sont au contraire, pas itinérantes ; originaires de la communauté, épouses ou filles d'un notable ou d'un indigène, elles habitent à proximité de la succursale. Leur engagement peut donc être envisagé à mi-temps.

Le **secrétariat social masculin**, encore au stade expérimental, compte un auxiliaire social, un technicien du travail du bois ou du fer et un moniteur en éducation physique. Le premier centre de ce genre doit se constituer en 1955 à Léopoldville, sous les auspices de l'YMCA.

La participation bénévole des Congolais à l'activité d'un Secrétariat Social leur donne non seulement des droits, mais aussi des devoirs envers leurs frères de race. Ils formeront peu à peu un cadre de collaborateurs du secrétariat.

Robert GAY.

ATTILIO GATTI

Attilio Gatti, l'explorateur américain d'origine italienne, n'a pas toujours joui au Congo belge d'une réputation exempte de critiques. Son originalité, la mise en scène, « à l'américaine », de certaines de ses expéditions, la désinvolture qu'il manifestait généralement à l'égard des autorités administratives le firent considérer avec une incontestable méfiance.

Nous ne croyons pas que ses considérations scientifiques soient à l'abri de toute critique, mais il s'agit assurément d'une curieuse figure qui mérite d'être mieux connue.

Attilio Gatti est né le 10 juillet 1896. Fils du lieutenant-général de Cavalerie **Annibale Gatti**, il suivit les cours de l'Académie royale militaire italienne. En 1914, il devint officier de l'active au régiment de cavalerie de Savoie et ses actions d'éclat lui valurent trois « Croix de guerre ». Vers la fin des hostilités, il se trouvait en congé de convalescence en Egypte, où il fit la connaissance de quelques Arabes, qui l'invitèrent — il avait 23 ans et était doté d'une nature aventureuse — à les accompagner à la chasse aux grands fauves au Soudan.

Vivement intéressé par le monde nouveau qu'il découvrit, il décida d'y revenir au plus tôt.

En compagnie d'un jeune savant de l'université de Florence, il entreprit de minutieuses enquêtes anthropologiques, auxquelles vinrent s'ajouter bientôt des études zoologiques, géologiques et paléontologiques.

Dès cette période, les voyages de Gatti en Afrique furent uniquement inspirés par des buts scientifiques.

Vint le jour où l'argent fit défaut. Gatti se vit obligé de recourir à des moyens plus commerciaux ; il se mit à

écrire des articles d'abord, des livres ensuite, illustrés de ses propres photos. L'écrivain Gatti était né.

C'est un fait peu banal que Gatti n'ait jamais ressenti la nécessité d'exprimer par écrit ses multiples aventures, avant ses randonnées africaines. Ses premières œuvres furent le fruit exclusif de besoins financiers qui augmentèrent au fur et à mesure que se multiplièrent les expéditions.

Lorsqu'en 1920, il eut atteint le grade de capitaine-commandant, Gatti démissionna de l'armée, afin de s'occuper exclusivement d'investigations scientifiques. Depuis lors, il organisa et commanda douze expéditions au cours desquelles il fit plusieurs découvertes importantes, dont beaucoup en mission officielle. Les collections scientifiques remarquables qu'il réunit, furent offerts par lui à des institutions anthropologiques ou universitaires.

A peine rétabli d'une grave crise de fièvre noire, qui lui avait valu d'être hospitalisé au Caire, il se rendit en 1931, pour la première fois, en Amérique. Sa pratique de la langue anglaise se limitait à une dizaine de mots. Aux Etats-Unis, il fit la connaissance d'Ellen, qu'il épousa sous promesse mutuelle de se rendre ensemble en Afrique. Grâce à cette femme, les œuvres de Gatti parurent en anglais. Le premier titre fut : « **The King of the Gorillas** ».

Les premiers volumes de Gatti furent écrits en un salmigondis d'italien, de français, de... latin et de grec où vinrent se joindre petit à petit des mots anglais. Ellen, qui ne connaissait que l'anglais, revisa, rabota et remania le texte, grâce aux explications orales de son mari, et en fit une version anglaise impeccable.

Toute la vie de Gatti, depuis sa démission de l'armée,

fut consacrée à l'exploration scientifique africaine. Les territoires les moins connus, les groupes indigènes et la faune l'intriguaient. Il vivait entre les tribus les plus primitives, se créant des relations amicales avec les chefs indigènes, les sultans et les féticheurs. Il y mena des enquêtes anthropologiques et archéologiques, y chassa les éléphants et les gorilles. Il y séjourna dans des conditions les moins confortables qui soient et y risqua sa vie à maintes reprises enrichissant constamment ses connaissances des peuples, des bêtes et des plantes.

Il est peu exact de prétendre que Gatti ne doit sa célébrité qu'à ses nombreux livres et articles. Ses collections zoologiques et anthropologiques, actuellement propriété de certains musées, le justifient.

En reconnaissance de ses mérites en matière de sciences et d'explorations, des universités et organismes scientifiques, tels que « Royal Geographical Society », « La Société de Géographie de France », « National Geographic Society » et autres, lui ont attribué maintes distinctions honorifiques de rang exceptionnel.

Gatti s'est consacré d'enthousiasme avec tous ses moyens à la cause africaine afin de développer et de promouvoir autant que possible la connaissance du progrès, des richesses, des beautés congolaises à travers le monde. Les œuvres de Gatti ont atteint les deux Amériques, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, les Pays scandinaves, la Hongrie, le Portugal, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie. Des centaines d'articles et d'innombrables photos originales ont illustré les principaux périodiques, revues et journaux des pays précités, ainsi qu'au Canada, en Egypte, en Rhodésie, en Afrique du Sud, en Australie, au Japon, en Hollande, en Hongrie ou aux Indes.

En Rhodésie du Nord et du Sud, il découvrit la plus ancienne fonderie de l'Afrique, une nouvelle Acropole, maintes inscriptions des bushmen et des restants des fossiles de l'âge de la pierre.

La veille de la deuxième guerre mondiale, assisté de son épouse, il commanda une nouvelle expédition, sous les auspices de « The Hallicrafters Company of Chicago ». Il devait expérimenter d'une façon pratique le matériel électronique et radiophonique le plus perfectionné du monde. À l'aide de ces dernières applications techniques, l'expédition de Gatti devait être à même d'émettre directement de la brousse et des forêts isolées de l'intérieur africain, vers le monde extérieur, ses impressions sur les régions parcourues : les « Montagnes de la Lune », Kenya, Uganda, Tangankika et Zanzibar.

Le gouvernement belge chargea Attilio Gatti de missions spéciales dans ses territoires d'outre-mer. En outre, il tourna plusieurs films pour des écoles d'Amérique, tandis que la télévision sans fil et la télévision eurent

recours à diverses reprises pour leurs programmes à la documentation, l'expérience et les connaissances de Gatti quant aux pays africains.

Depuis 1919, il n'effectua pas moins de douze expéditions. Il prépare actuellement une nouvelle randonnée, la treizième, au cours de laquelle il a l'intention d'utiliser le nouveau procédé cinématographique du « Cinéma-scope ».

Bernard HENRY.

ŒUVRES DE ELLEN ET ATTILIO GATTI

(par ordre chronologique de leur édition)

- The King of the Gorillas** — Doubleday Doran (1932) - 575 Madison avenue, New York, 22 N.Y.
- Tom Toms in the Night** — Hutchinson & Co, Hutchinson House - Stratford Place, Oxford Street, London W1.
- Wayfaring Woman** (novel: Ellen Gatti) — Hutchinson & Co, Hutchinson House - Stratford Place, Oxford Street, London W1.
- Hidden Africa** — Hutchinson & Co, Hutchinson House - Stratford Place, Oxford Street, London W1.
- Black Mist** — Hutchinson & Co, Hutchinson House - Stratford Street, London W1.
- Great Mother Forest** — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square, London WC 1.
- Saranga, the Pygmy** — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square, London WC 1.
- The Wrath of Moto** — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square, London WC 1.
- Adventure in Black and White** — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square, London WC 1.
- Here is Africa** (Ellen + Attilio Gatti) — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square London WC 1.
- Exploring we would Go** (Ellen Gatti) — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square, London WC 1.
- Mediterranean Spotlights** — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square, London WC 1.
- Here is the Veld** — Scribner's Charles Sons Ltd - 23, Bedford Square, London WC 1.
- Kamanda? an African boy** — McBride (Medille Co) - 200 East 37th Street, New York 16 NY.
- Killers All** — McBride (Medille Co) - 200 East 37th Street, New York 16 NY.
- South of the Sahara** — McBride (Medille Co) - 200 East 37th Street, New York 16 NY.
- A paraître : **Kamanda on Safari** — Orell Fussli (?).
- Sangoma** (working title) — Alfred A. Knoph Alfred - 501, Madison avenue, NY, 22 N.Y.

B. H.

ECHOS ET NOUVELLES

LA VIE DE L'I.N.U.T.O.M.

- **9 octobre 1954.** — Déjeuner des Anciens à l'Institut.
- **11 octobre 1954.** — Ouverture des cours.
- **14 octobre 1954.** — Conférence illustrée de films, sur la **Pisciculture**, par **M. Halain**, commissaire provincial du Ruanda-Urundi.
- **23 octobre 1954.** — Séance académique de rentrée à l'Institut.

Parmi les personnalités présentes, nous avons remarqué : MM. **Huysmans**, président de la Chambre des Représentants ; **Buisseret**, ministre des Colonies ; **Lilar**, ministre de la Justice ; **Cook**, consul-général de Grande-Bretagne ; **Childs**, consul-général des Etats-Unis d'Amérique ; **da Silva Guedes**, consul du Portugal ; **Noesen**, consul du Grand-Duché de Luxembourg ; **Teeuwens**, vice-consul de France ; **Van den Abeele**, administrateur général des Colonies ; **Vanhove**, inspecteur royal des Colonies ; **Maquet**, conseiller colonial ; **Van de Putte**, conseiller colonial ; **Jentgen**, auditeur au Conseil colonial ; **Jungers**, gouverneur général honoraire du Congo belge ; **Sand**, secrétaire général honoraire de la Colonie ; **De Rijck**, gouverneur de la province de l'Equateur ; **Paelinck**, commissaire provincial ; **De Vel**, directeur général au ministère des Colonies, etc...

Le ministre **De Bruyne**, président du Conseil académique de l'Institut, prit le premier la parole, au nom du gouverneur général **P. Ryckmans** actuellement aux Etats-Unis. Après avoir remercié l'assistance, il rappela non sans émotion les deuils qui frappèrent l'Institut au cours de l'année écoulée : le R. P. **Pierre Charles**, membre du Conseil colonial depuis 1927 ; **Paul Charles**, ancien ministre des Colonies et ancien professeur à l'I.N.U.T.O.M. ; le lieutenant-général **Bureau**, membre du Conseil d'administration ; **E. Eckelers**, ancien ministre ; les professeurs **G. Van der Kerken**, **E. Polinard** et **J. Gilly**.

M. De Bruyne salua ensuite la nomination en remplacement du ministre **R. Godding**, de M. le gouverneur-général **P. Ryckmans** en tant que président du Conseil d'administration ; celle de **M. Van de Putte**, membre du Conseil colonial en remplacement du R. P. **P. Charles** ; enfin, celle de **J. Fivè**, vice-président de l'Association des Anciens Etudiants en remplacement du vice-gouverneur général honoraire **Bureau**.

Après avoir commenté les résultats des dernières sessions d'examen, il exhorta les étudiants à prendre leur rôle à cœur : « C'est un devoir, dit-il, vis-à-vis de ces populations lointaines que vous aimez, j'imagine, avant de les connaître, puisque c'est à votre générosité et à votre idéalisme que nous devons attribuer avant tout le choix que vous avez fait de ces études supérieures. »

M. **Buisseret**, ministre des Colonies, monta à la tribune. Il décrivit rapidement l'ascension de l'I.N.U.T.O.M. dans l'histoire des établissements d'enseignement supérieur en Belgique ; il rappela « la figure énergique et cordiale du grand **Louis Franck** » qui fonda l'Université coloniale

en 1920. « Comme on juge l'arbre à ses fruits, on juge un institut d'enseignement à ses diplômés. » Or en trente ans, depuis le départ au Congo des diplômés de la première promotion, l'I.N.U.T.O.M. a garni progressivement les cadres du service territorial au point de s'identifier presque avec lui. Si les Belges ont dans une grande partie du monde la réputation d'avoir réalisé l'œuvre coloniale la mieux réussie, ils le doivent avant tout aux éléments qui forment l'armature de leur service territorial. »

S'adressant à son tour aux étudiants, il déclara : « Vous qui êtes appelés à continuer dans nos territoires d'outre-mer la tâche de vos aînés, sachez vous inspirer de l'idéal des créateurs de cette illustre maison. »

Le professeur **J.-B. Verleyen**, chargé de la leçon académique, exposa : « **De rol van de gewestbeheerder in verband met ontwikkeling van het inlands landbouwbedrijf** ».

Après avoir brièvement exposé l'organisation administrative de nos territoires d'outre-mer en Afrique centrale, l'orateur rappela que les administrateurs territoriaux se tiennent constamment en contact avec les chefs indigènes, dont ils veillent à maintenir ou à relever l'autorité et le prestige. Ils facilitent de tous leurs pouvoirs les relations entre européens et indigènes ; ils établissent et entretiennent des voies de communication dans leur territoire, de manière à faciliter les rapports de l'Administration avec les populations, la pénétration de la civilisation et du commerce et la mise en valeur progressive de leur territoire.

Exposant ensuite le problème de l'agriculture indigène pratiquée d'après des méthodes ancestrales, il étudia le paysannat indigène, cette forme d'organisation de l'économie rurale dans laquelle, avec le concours des Pouvoirs publics, des groupes de familles indigènes mettent systématiquement en valeur et exploitent rationnellement pour leur compte des terres où elles s'établiront à demeure.

L'établissement du paysannat n'est pas une réalisation d'ordre exclusivement agronomique. La réussite dépend avant tout de la parfaite coordination des travaux de prospection de l'agronome et des études politiques et psychologiques faites par l'administrateur territorial, qui doit connaître à fond son territoire et ses Noirs.

L'étude politique de l'administrateur territorial comporte essentiellement une étude généalogique qui permet de déterminer la composition des familles, leur importance, leur extension possible ainsi que leur hiérarchie dans le clan. Cette étude généalogique est de la plus haute importance pour le règlement des problèmes de préséance et de dévolution des terres.

Le succès du paysannat doit conduire à la formation d'une classe de paysans noirs, qui tire ses ressources et son indépendance économique du libre travail de sa propre terre, une classe, attachée au sol et à la famille, laborieuse, féconde, satisfaite.

Le professeur Verleyen termina son exposé par les paroles de l'administrateur général des Colonies, M. Van den Abeele : « Le paysannat indigène répond à des nécessités sociales et économiques. »

« Le progrès agricole de l'indigène sera avant tout fonction de la conviction, je dirais volontiers de l'enthousiasme, de l'administration coloniale pour le paysannat indigène. »

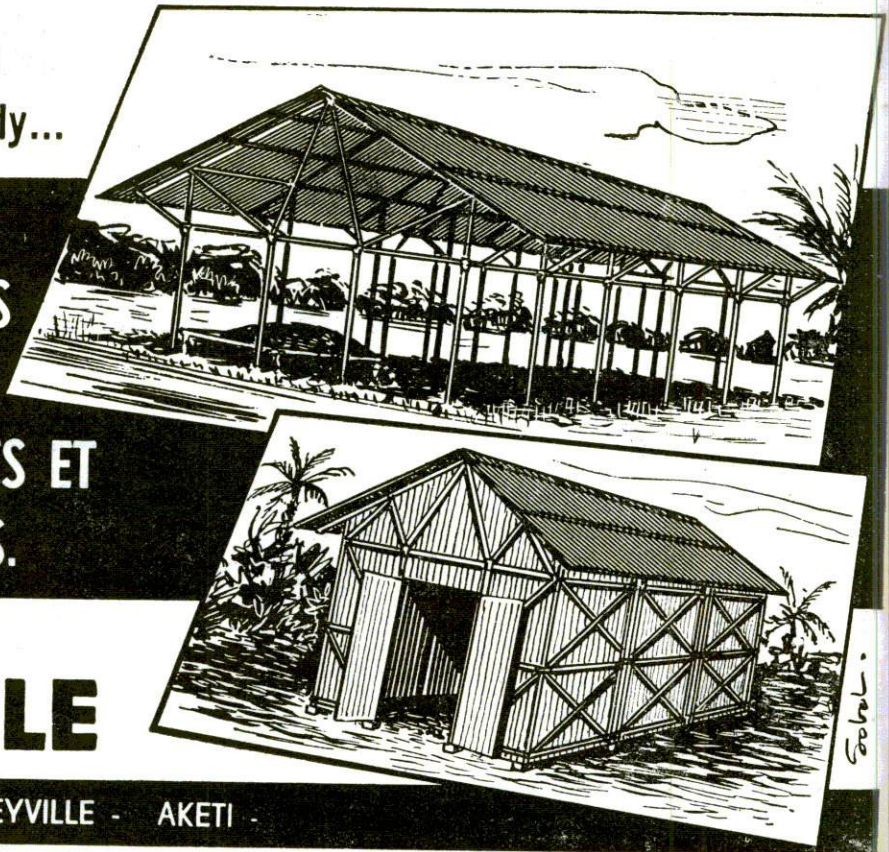
Pour vos hangars à
semences et à paddy...

employez des
**CONSTRUCTIONS
TUBULAIRES,
INDESTRUCTIBLES ET
IMPUTRESCIBLES.**

FABRIQUÉES PAR

COMUELE

COMUELE : STANLEYVILLE - AKETI



CHAUDIÈRES POUR DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE
APPAREILS DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE
fonctionnant au charbon, au bois, au gaz, au gaz butane,
à l'électricité, au mazout ou au pétrole

Samson

BUANDERIES en fonte brute et émaillée - POTERIES en
fonte brute et émaillée - TUYAUX ET ARTICLES
SANITAIRES en fonte brute et émaillée - ARTICLES POUR
LE BATIMENT en fonte brute et émaillée

FONDERIES ST-JOSEPH & SAMSON REUNIES, S.A.

Siège Social : COUVIN - 4 usines : COUVIN - SEILLES-LEZ-ANDENNE - ANHEE-SUR-MEUSE - NAMECHE
Direction Commerciale : SEILLES-LEZ-ANDENNE - Téléphones HUY : 219.13 - 219.14 - 219.15

LE NOUVEAU PICK-UP WILLYS A 4 ROUES MOTRICES ROULE DANS DES TERRAINS IMPRATICABLES AUX AUTRES VEHICULES

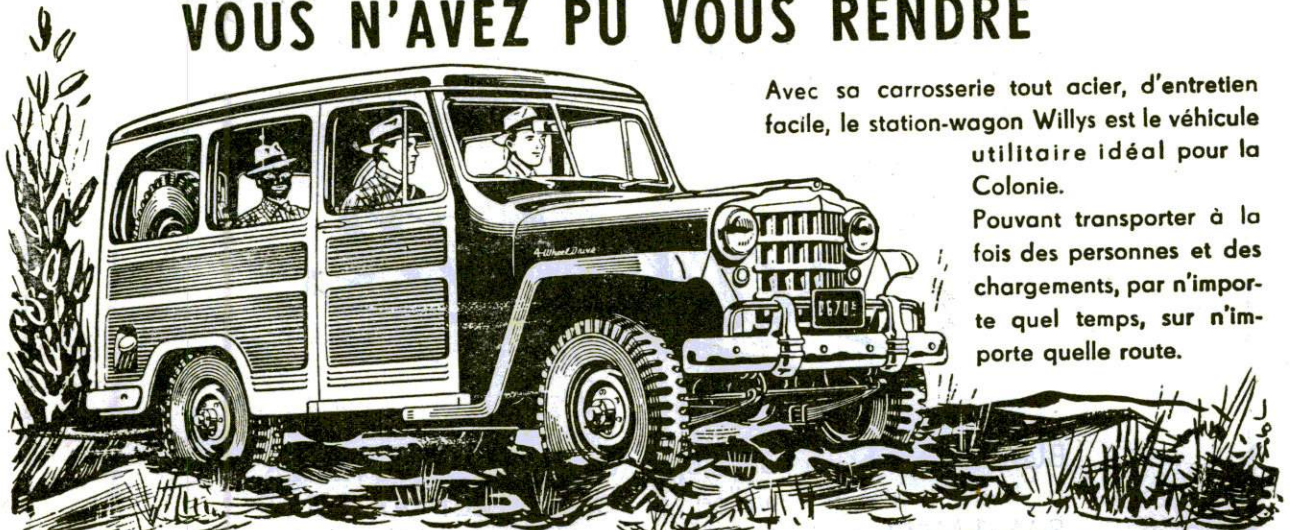
★ Grande réserve de puissance permettant de franchir des escarpements ★ Excellente adhérence au sol qui permet au pick-up Willys de passer par les plus mauvais chemins ★ Carrosserie en acier, châssis très rigide garantissant un long service et un entretien peu onéreux.



COMUÉLÉ DISTRIBUTEUR POUR LE CONGO -
BELGE : AKETI - BOMA - LEOPOLDVILLE - STANLEYVILLE.

COMUELE
CONCESSIONNAIRE
WILLYS-OVERLAND

MAINTENANT VOUS PASSEREZ LA OU JAMAIS VOUS N'AVEZ PU VOUS RENDRE



Avec sa carrosserie tout acier, d'entretien facile, le station-wagon Willys est le véhicule utilitaire idéal pour la Colonie.

Pouvant transporter à la fois des personnes et des chargements, par n'importe quel temps, sur n'importe quelle route.

Le station-wagon WILLYS à 4 Roues motrices, grâce à la puissance de traction de ces 4 Roues, circule n'importe où, avec 6 passagers et leurs bagages.

COMUÉLÉ DISTRIBUTEUR POUR LE CONGO -
BELGE : AKETI - BOMA - LEOPOLDVILLE - STANLEYVILLE.

COMUELE
CONCESSIONNAIRE
WILLYS-OVERLAND

« Le service agricole, l'Inéac, seront la cheville ouvrière de ce progrès mais leur action ne peut être décisive que dans la mesure où le Service territorial, service de cohésion, leur apporte le concours de son autorité, de son influence sur les milieux indigènes. »

La cérémonie prit fin par l'allocution de M. N. Laude, directeur de l'Institut, qui procéda à la reconnaissance de la 33^e promotion « Ministre Robert Godding ».

Retraçant longuement la carrière de l'éminent ministre, il donna aux étudiants la devise : « Labor et Constantia ».

- **9 décembre 1954.** — Conférence sur « Problèmes politiques du Congo belge », par M. Paelinck, commissaire provincial du Katanga, ancien étudiant de l'Institut.

Nous donnons un compte rendu de cette conférence qui intéressa vivement l'auditoire, dans la rubrique « Information - Documents ».

- **Prix Castelein 1953.** — Le Prix Castelein 1953 a été décerné à **Karel Faes** pour son mémoire sur : « Naar een inlandse landbouwersstand in Belgisch-Congo ».

- **Prix Castelein 1954.** — Le Prix Castelein 1954 a été attribué à **Robert Roskam** pour son étude comparative sur la « valeur d'une politique de peuplement au Congo belge ».

- **Prix Jussiant 1953.** — Le Prix Jussiant 1953 a été décerné à **Serge Batourine** pour son étude intitulée : « L'Union Française ».

- **Prix Jussiant 1954.** — Le Prix Jussiant 1954 a été attribué à **Laurent Snoeck** pour son mémoire : « Mozambique, een brandpunt in de Zuid-Oost Afrikaanse politiek ».

LA VIE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS

LES DEJEUNERS A BRUXELLES.

- Du **5 octobre 1954**, où nous avons été heureux d'avoir à notre table M. L. Bruneel, président du Cercle Royal Africain.

- Du **8 novembre 1954**, auquel nous avons eu l'honneur de recevoir M. le docteur J.-M. Habig.

- Du **7 décembre 1954**, où nous avons reçu parmi nous, MM. De Backer et Staner, inspecteurs royaux des Colonies.

A ces déjeuners, nous avons rencontré MM. Relecom et Possoz.

Nous avons eu, en outre, la joie de revoir les camarades d'Afrique :

MM. G. Brausch, F. Corbisier, L. Dambois, J. De Koning, M. Dullier, H. Engels, F. François, J. Ganty, M. Geurts, R. Godefroid, F. Grevisse, R. Martin, R. Moriame, J. Paelinck, F. Pierre, A. Renauld, J. Schoutteden et J. Valleys.

Ceux de Belgique :

MM. J. Becker, E. Cuvelier, M. De Rijck, J. Dubois, L. Duysters, P. Falaise, J. Fivé, J. Gevers, J. Gustin, D. Halleux, P.-E. Joset, D. Lecocq, L. Lesage, A. Mast, P. Montenez, J.-M. Paulus, F. Peigneux, G. Sand, R. Spitaels, M. Van Campenhout, J.-J. Van de Velde, E. Van Gricken, L. Verniers et G. Vossen.

NOUVELLES DES CAMARADES

RETOUR AU PAYS.

Nous avons enregistré le retour des camarades suivants :

Cauwe, R., Administrateur de Territoire à Kikwit.
Clément, J., Administrateur Territorial Assistant à Usumbura.
De Haeselaer, J., Administrateur de Territoire à Manono.
De Mulder, J., Commissaire de District Assistant
Dequenne, A., Commissaire de District à Thysville.
Grimard, E., Administrateur de Territoire à Elisabethville.
Hoeben, A., Administrateur Territorial Assistant.
Naus, A., Commissaire de District Assistant à Boende.
Tignée, V., Administrateur Territorial Assistant.
Verstraete, J., Administrateur Territorial Assistant à Léopoldville.
Willaert, M., Commissaire Provincial.

RETOURS EN AFRIQUE ET PREMIERS DEPARTS.

Nous sont signalés comme partis ou retournés en Afrique au cours de ce trimestre :

Bosserez, L., Administrateur Territorial Assistant (premier terme).
Cryns, J., Administrateur de Territoire à Usumbura.
de Jamblinne de Meux, C., Administrateur Territorial Assistant à Fizi.
Delanghe, A., Commissaire de District Assistant à Inongo.
Denys, F., Administrateur Territorial Assistant (premier terme).
Dieperinckx, A., Commissaire de District Assistant à Elisabethville.
Duprès, O., Administrateur Territorial Assistant à Kolwezi.

François, F., Administrateur de Territoire à Kitega.
Froeyman, F., Administrateur Territorial Assistant à Masisi.
Govaerts, A., Administrateur Territorial Assistant à Basankusu.
Janssen, J., Administrateur Territorial Assistant (premier terme).
Labye, J., Administrateur de Territoire à Bomongo.
Laurent, J., Administrateur Territorial Assistant (premier terme).
Rener, J., Administrateur de Territoire à Gemena.
Schmidt, G., Commissaire Provincial.
Vallaey, J., Administrateur Territorial Assistant à Banalia.
Vryders, A., Administrateur Territorial Assistant à Bobolo.
Weber, M., Administrateur Territorial Assistant à Tshikapa.
Wirtz, J., Administrateur Territorial Assistant (premier terme).
Wouters, M., Administrateur Territorial Assistant (premier terme).

NAISSANCES

Nous avons appris la naissance :
 le 16 octobre 1954, d'un petit **Eric**, chez le camarade et M^{me} **J.-L. Panis**, à Bruxelles.
 le 24 octobre 1954, d'un petit **Michel**, chez le camarade et M^{me} **A. Outchinsky**, à Bukavu.
 le 5 novembre 1954, d'une petite **Edwin**, chez le camarade et M^{me} **J. Verstraete**, à Léopoldville.
 Chaleureuses félicitations.

GEBOORTEN

MARIAGES

Il nous est agréable d'annoncer le mariage de :
Pierre Grignard avec M^{lle} **Lucette Debehault**, le 27 novembre 1954, à Mons.
Lode Lamberts met Mej. **Josette Smets**, op 9 december 1954, te Sint-Truiden.
Yves Duvivier avec M^{lle} **Lucienne Geerarts**, le 18 décembre 1954, à Léopoldville.
Frans Denys met Mej. **Thérèse Vanden Bussche**, op 28 december 1954, te Ardoois.
 Meilleurs vœux de bonheur.

HUIWELIJKEN

Het is ons aangenaam het huwelijk aan te kondigen van :

**COMPAGNIE
 DU KASAI**
 SOCIÉTÉ CONGOLAISE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
 FONDÉE EN 1901

Tous Produits Coloniaux

Attention!

Voulez-vous être tenu au courant des grands et délicats problèmes de l'Afrique Centrale ?

Voulez-vous vous faire une opinion objective au sujet de l'évolution de la société indigène, du Congo belge, des relations entre Blancs et Noirs, des moyens de créer une communauté eurafricaine, de la sécurité sociale pour les indigènes, de l'assimilation de ceux-ci aux Européens, de l'octroi des droits politiques aux Congolais (Européens ou hommes de couleur), de l'évolution de l'économie ?

Voulez-vous connaître l'état de ces problèmes dans les colonies voisines du Congo belge ?

Voulez-vous trouver une tribune où vos opinions pourront s'exposer et être confrontées à celles d'autrui ?

Alors abonnez-vous, collaborez à

PROBLÈMES

D'AFRIQUE CENTRALE

• La revue jeune et dynamique de l'Association des Anciens de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer ;

• La revue qui s'impose à quiconque s'intéresse aux questions coloniales ;

• La revue dont le tirage a plus que doublé en un an ;

• La revue qui publie par an, 4 importants cahiers que vous recevrez contre versement de 150 francs au C.C.P. 570.60 ou au compte B.C.B. 303.17, de l'Association des Anciens de l'I.N.U.T.O.M., à Bruxelles.

L'intérêt bien compris du Colonial - Résident ou Touriste - lui commande de s'adresser à la meilleure firme spécialisée du pays, la

GRANDE MAISON DU CONGO

S. P. R. L. — Maison fondée en 1860

H. LEUNIS & C^{ie}

5, RUE DU GENTILHOMME, à BRUXELLES

(près de la Collégiale Sainte-Gudule)

Fournisseur officiel du Ministère des Colonies, des principales Sociétés coloniales, des agents de l'Etat et des Sociétés, ainsi que des Missions.

ELLE SE RECOMMANDE PAR :

- ses conseils judicieux dans l'achat ;
- son plus grand choix d'articles tropicaux ;
- ses vêtements de coupe excellente ;
- ses malles et son campement extra-solides ;
- ses prix sans concurrence, aussi bien en Europe qu'en Afrique.



DEVIS GRATUITS

ENTREE LIBRE

Téléphone : 11.11.38

Nous fournissons aux meilleures conditions les bijoux de toutes les décorations belges et étrangères.

COMPAGNIE FONCIÈRE DU KATANGA

S. C. R. L.

ELISABETHVILLE
JADOTVILLE - KIPUSHI
KOLWEZI - KAMINA

Architecture et Constructions

LOCATION - ENTRETIEN
GÉRANCE D'IMMEUBLES

ASSURANCES

AUTO - INCENDIE - ACCIDENTS
TRANSPORTS BAGAGES
RISQUES D'AVIATION

Agents de Ch. Le Jeune, Assurances, S. C. R. L.

BRASSERIE DE LÉOPOLDVILLE

Société congolaise à responsabilité limitée

Capital : 150.000.000 de francs

Siège social : LEOPOLDVILLE

— SIEGE ADMINISTRATIF : —

71, Chaussée de Charleroi, Bruxelles

Brasserie de fermentation basse

Bières en fûts et en bouteilles garanties pures

Malts et houblons supérieurs

Fabrique d'eaux gazeuses et limonades

Glace comestible — Locaux frigorifiques

SERVICE DE REMISE A DOMICILE

- Brasserie à Bukavu -

Brasserie à Brazzaville

Brasserie en construction à Usumbura

- Dépôt à Stanleyville -

Coloniaux!!!

garantissez votre santé en consommant nos bières exemptes de produits nocifs.

TABACONGO

L'USINE A TABAC
LA PLUS MODERNE D'AFRIQUE

Buvez

LA FAMEUSE
SIMBA

DES BRASSERIES
DU KATANGA A ELISABETHVILLE

Compagnie Sucrière
Congolaise

★

MOERBEKE-KWILU
BAS-CONGO

★

SUCRE DE CANNE
CRISTALLISÉ

★

RAFFINÉ EN MORCEAUX

ATELIERS
DE CONFECTION
COMMERCE
DE GROS

FABRICANTS
DES CHEMISES
« SOLBENA »

SOLBENA

S. C. R. L.

ÉLISABETHVILLE - STANLEYVILLE - LÉOPOLDVILLE

COMPAGNIE DES PRODUITS ET DES FRIGORIFÈRES DU CONGO

S. C. R. L.



Siège social : MATADI
Siège administratif : 13, Rue de Bréderode
BRUXELLES

Élevage de gros bétail
Entrepôts frigorifiques
Boucheries
Tous vivres frais d'importation
Commerce général
Plantations
Huileries

SOCIÉTÉ COLONIALE DE LA TOLE

52, RUE DE L'INDUSTRIE, 52
BRUXELLES

USINE A LÉOPOLDVILLE
CONGO BELGE

FABRICATION
D'EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

FUTS A PÉTROLE
à HUILE de PALME et à CIMENT

AMATO FRIERIES

(SOCIETE EN NOM COLLECTIF)

SIEGE SOCIAL : ELISABETHVILLE (B. P. 2246)

Capital : 410 millions de francs congolais

FABRICANTS DE :

Tissus de coton écrus, blanchis et teints — Bonneterie
Huile d'arachides raffinée — Huile de palmistes
Savons de toilette et de ménage
Farine de maïs blutée — Farine de manioc
Aliments composés vitaminés pour bétail « Amato Protector »
Service commercial de vente en gros de tous articles de cotonnades,
quincaillerie et autres pour indigènes
Service d'achat et vente de tous produits coloniaux

SIEGE A LEOPOLDVILLE, MATADI, LULUABOURG, KIKWIT, JADOTVILLE

FILIALES :

SCIERIES DU CONGO BELGE, ELISABETHVILLE — AMATO CONSOLIDATED INDUSTRIES,
JOHANNESBURG — AMATO S. A. BELGE, BRUXELLES — AMATO AGENCY, NEW-YORK

*J'achète
tout
au*

**BON
MARCHE**

★

*Le magasin le plus dynamique
du Katanga*

Office d'Exploitation des Transports Coloniaux
« **OTRACO** »
101, AVENUE LOUISE - BRUXELLES
Téléphone 37.13.90

Voies Fluviales, Chemins de Fer,
Lac Kivu et Ports
Direction Générale à Léopoldville :
Avenue Emile Banning

VOIES FLUVIALES : Direction à Léopoldville, 10,
avenue de la Douane. Exploitation du Port de
Léopoldville.

CHEMIN DE FER DE MATADI A LEOPOLD-
VILLE : Direction à Thysville. Exploitation du
Port de Matadi.

CHEMIN DE FER DU MAYUMBE : Boma-Tshela:
Direction à Lukula. Exploitation du Port de
Boma.

CHEMIN DE FER DU KIVU: Kalundu-Kamaniola
Direction à Kalundu. Exploitation des Ports de
Bukavu, Goma et Kalundu. Service de la naviga-
tion sur le Lac Kivu (Bukavu - Goma).

BUREAU COMMERCIAL, à Léopoldville :
Avenue Emile Banning

Pour toutes vos Assurances

**ACCIDENTS - AUTOMOBILES
AVIONS - INCENDIE
TRANSPORT - VIE - VOL, ETC...**

ADRESSEZ-VOUS

*Pour les provinces Orientale, du Kivu et de
l'Equateur : A LA*

Compagnie du Lomami et du Lualaba
DEPARTEMENT ASSURANCES
STANLEYVILLE

*Pour Coquilhatville et le district de la
Tshuapa : A LA*

**Société Agricole et Commerciale
de la Busira et du Haut-Congo**
DEPARTEMENT ASSURANCES
WANGATA

MINOTERIES du KATANGA
Usines à KAKONTWÉ et ÉLISABETHVILLE

▲

**EXPÉRIENCE
PROBITÉ
COMMERCIALE**

▼

FARINES DE FROMENT, DE MAIS
ET DE MANIOC

HUILES D'ARACHIDES, DE RICIN, DE PALME
ET DE SÉSAME

PRODUITS VIVRIERS EN GÉNÉRAL
ALIMENTS ENRICHIS POUR BÉTAIL
ET VOLAILLES

TOURTEAUX POUR ENGRAIS

En 1954, les 112 usines d'Egrenage du
CONGO ET DU RUANDA-URUNDI
 ont produit 51.000 tonnes de coton-
 fibres dont la vente a été assurée par le

COMPTOIR DE VENTE DES COTONS DU CONGO

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE DROIT CONGOLAIS

Agent exclusif de vente des Sociétés Coton-
 nières établies au Congo et au Ruanda-Urundi

Bruxelles, 27, r. du Trône - Léopoldville, Boite Postale 341 - Adr. Télégr. : Covenco - Telex : Bruxelles 390

Compagnie Immobilière du Congo

Société Congolaise à Responsabilité Limitée

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

*Achat et vente d'immeubles, lotissements, mise en valeur,
 urbanisation, gestions d'immeubles*

ASSURANCES

*Incendie, automobile, accidents, risques d'aviation, responsabilité civile,
 voyages, bagages*

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

SIÈGE ADMINISTRATIF :

11, rue Thérésienne, Bruxelles

Téléphone : 11.78.86

SIÈGE SOCIAL :

L É O P O L D V I L L E

Téléphones : 2253 - 2254 - 3346

UNIFORMES, COIFFURES
avec tous les Accessoires pour
FONCTIONNAIRES de la COLONIE

ooo
Ordres de Chevalerie

Modèles Ordonnances et
Réductions avec pierreries

ooo
Médailles de Guerre

ooo
Etablissements

JULES FONSON

49, rue des Fabriques

BRUXELLES

Tél.: 12.50.50

**BLACKWOOD
HODGE**



MATÉRIEL POUR

MINES

CARRIÈRES

TRAVAUX PUBLICS



17, AVENUE D'USOKE

B. P. 366

TÉL. 906

ÉLISABETHVILLE

INTERTROPICAL-COMFINA

SOCIÉTÉ CONGOLAISE PAR ACTIONS A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 100.000.000 FRCS CONGOLAIS

Commerce Général

Marchandises - Produits Coloniaux - Vivres indigènes

AU CONGO BELGE

SIÈGE ADMINISTRATIF :
66, rue du Commerce, Bruxelles

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE
EN AFRIQUE : Léopoldville.

DIRECTIONS LOCALES :
Léopoldville - Elisabethville
Stanleyville - Albertville

Un Comptoir « INTERFINA »
est à votre disposition dans
chaque centre commercial
important de la Colonie.

Sedec-Motors

peut contribuer à résoudre vos problèmes :

- a) de transport, lourd et léger;
- b) de force motrice;
- c) de réfrigération;
- d) de défrichement et de terrassement;

grâce à la compétence de ses services et à l'exclusivité de ses marques, qui sont :

- Véhicules **GENERAL MOTORS** :
Opel - Vauxhall - Chevrolet - Buick -
Pontiac - Oldsmobile - Cadillac -
G. M. C.
- Réfrigérateurs :
Frigidaire - Electrolux.
- Moteurs diesel :
Lister - G. M. Diesel.
- Groupes électrogènes :
Kohler - Lister.
- Pompes :
Deming.
- Compresseurs :
Kellogg.
- Pneumatiques :
Firestone.
- Matériel de terrassement et de défrichement :
Allis Chalmers.

Banque du Congo Belge

Société Congolaise à Responsabilité Limitée

CAPITAL ET RÉSERVES : F 600.000.000

**Siège Social et Direction Générale en Afrique :
LÉOPOLDVILLE**

Administration Centrale et Siège à Bruxelles : 1, Cantersteen

23 Succursales en Afrique

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Fondée en 1909



Anciens Etablissements

Draye et Brousmiche

S.C.A.R.L.

Léopoldville - Stanleyville - Bukavu
Usumbura - Elisabethville

Mandataires de la

S. A. CEMENTS D'OBourg ET S. A. BELGACEMENT

★ ★

Matériaux de Construction

Ciment

Panneaux «Unalit»

Tôles Ondulées galvanisées
«Tembo»

Plaques Asbeste Ciment
«S. V. K.»

Fers à Béton

Tréfilerie-Clouterie

Bétonnière «Tamica»

Presses à Briques «Sanrival»
Désintégrateur

Roofex Lumco Tropical

★ ★

Produits Chimiques

Aérosol

Bombe Insecticide

Bombe Désodorisante

Bombe Huile Solaire

Insecticides

Emulsion pour bétail
DBTOX

Tous insecticides liquides
ou en poudre

★ ★

Fournisseurs des Administrations Publiques et Organismes Parastataux

«SOBELI», S. A., 23-25, rue du Boulet, Bruxelles - Tél. 11.76.25 :
l'Adm.-Dél. adj., Yves Rouget, pl. Constantin Meunier, 12, Forest-Bruxelles.